

Système Davos de qualité pour la culture du bâti

Huit critères pour une culture du bâti de qualité – la recette complète

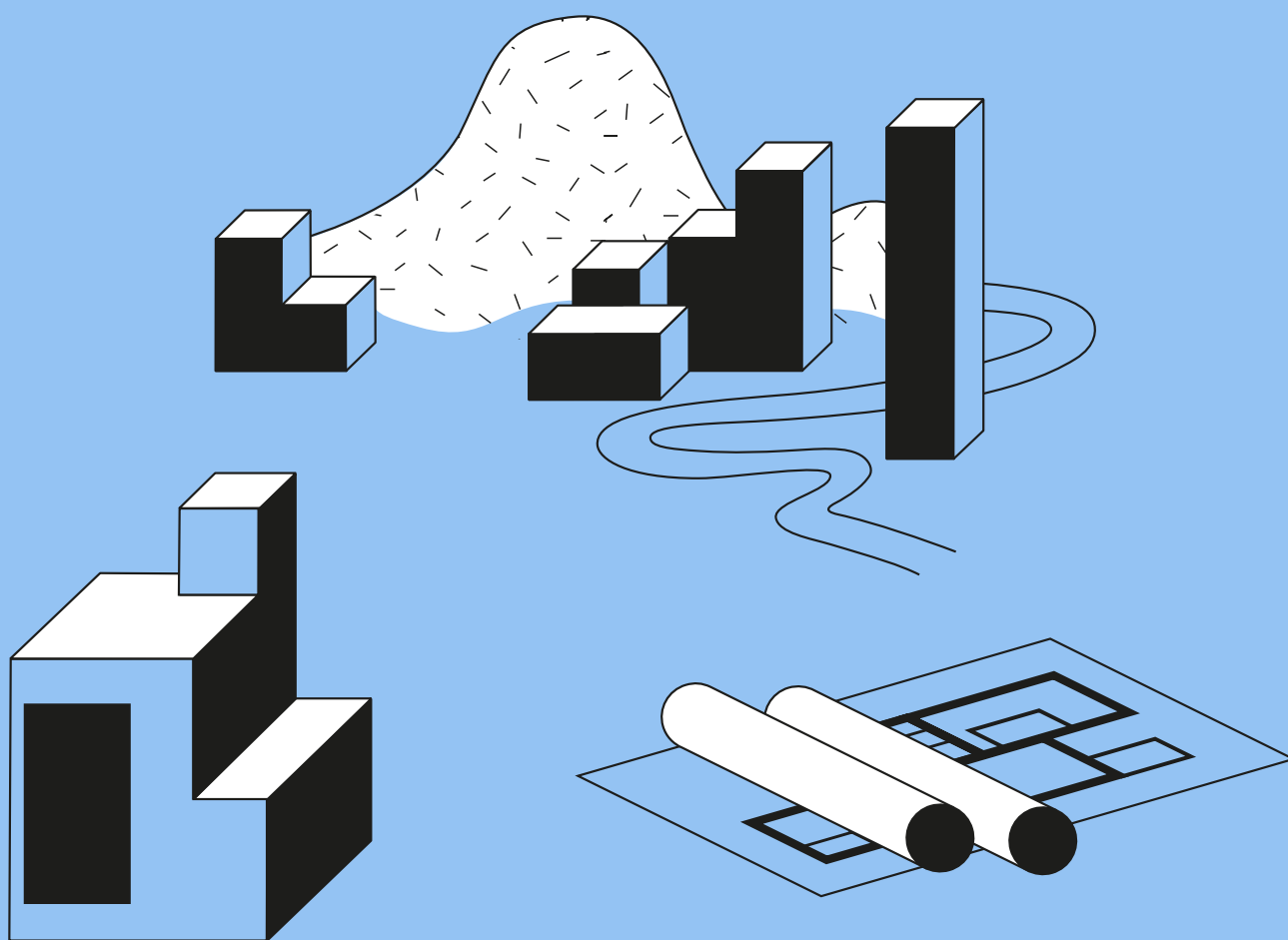


Table des matières

| | |
|--|----|
| Sommaire | 3 |
| Système Davos de qualité pour la culture du bâti | 8 |
| 1 De la Déclaration de Davos au Processus de Davos | 9 |
| 2 La qualité comme impératif stratégique pour le bien-être des personnes | 10 |
| 3 Nécessité d'une évaluation objective de la qualité de la culture du bâti | 15 |
| Huit critères pour une culture du bâti de qualité | 17 |
| 4 Critères de qualité | 19 |
| Gouvernance | 20 |
| Fonctionnalité | 25 |
| Environnement | 29 |
| Économie | 34 |
| Diversité | 38 |
| Contexte | 42 |
| Esprit du lieu | 46 |
| Beauté | 50 |
| Évaluez votre lieu ! | 54 |
| 5 Groupes cibles et portée du Système Davos de qualité pour la culture du bâti | 55 |
| 6 Évaluation à l'aide du Système Davos de qualité pour la culture du bâti | 56 |
| Annexe | 60 |
| 7 Glossaire | 61 |
| 8 Études de cas | 63 |
| 9 Indicateurs pour des évaluations probantes de la qualité du bâti de lieux donnés | 64 |
| 10 Systèmes et instruments internationaux de certification | 68 |
| 11 Documents internationaux concernant la culture du bâti | 71 |
| 12 Bibliographie | 78 |

SUMMARY

Pour définir la notion holistique de « culture du bâti de qualité » et évaluer la qualité des lieux empreints de cette culture, le Système Davos de qualité pour la culture du bâti propose une approche multidimensionnelle.

C'est une contribution au Processus de Davos en cours, qui a commencé en janvier 2018, date à laquelle les ministres européens de la culture ont adopté la Déclaration de Davos « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe ». La Déclaration de Davos souligne le rôle crucial de la culture pour la qualité de l'environnement bâti. La culture du bâti englobe toutes les activités qui ont des effets sur l'espace, des détails d'artisanat à la planification urbaine à grande échelle et au développement des paysages. Le présent document se fonde sur la Déclaration de Davos et l'approfondit par une approche scientifique et politique.

La culture du bâti de qualité et le Système Davos

A elle seule, l'expression « culture du bâti » ne constitue pas une déclaration vraiment spécifique concernant la qualité requise. Seule la « culture du bâti de qualité » aboutit à des lieux bien conçus qui changent au fil des besoins sociétaux tout en préservant leurs caractéristiques historiques. Elle se concentre sur les besoins sociétaux et l'usage durable des ressources, et ajoute une plus-value économique. La culture du bâti de qualité est plus que l'absence de défauts. Réaliser une telle culture, c'est plus que satisfaire aux exigences techniques définies, comme un programme, un volume ou un matériau donné ; il n'est pas moins important de parvenir à un consensus sur les valeurs culturelles discutées et définies par la société.

La culture du bâti de qualité renvoie premièrement à un lieu de n'importe quelle échelle ou configuration présentant une qualité supérieure, deuxièmement à la haute qualité du processus de création de cette culture et troisièmement aux aptitudes et compétences éminentes de toutes les parties impliquées dans la moindre transformation de ce lieu.

Le Système Davos présenté ici a pour but d'évaluer et d'améliorer la qualité de la culture du bâti et est donc voué à une culture du bâti de qualité. C'est un outil d'aide à la communication

et, indirectement, à la mise en œuvre d'une telle culture. L'espace remplit plusieurs fonctions : artistique, esthétique, culturelle et sociale, mais aussi environnementale, économique et technique. Une culture du bâti de qualité cherche à préserver, développer et créer des lieux qui soient fonctionnels, durables, sûrs, confortables et sains, que ce soit pour le logement, le travail, les loisirs ou l'infrastructure. Elle rassemble les personnes et favorise la cohésion sociale à travers des lieux spécifiques et beaux. Elle promeut donc la qualité générale de la vie, le bien-être subjectif et collectif, et un sens de la communauté. Tous les aspects de l'espace nécessitent une qualité élevée pour garantir des villes, villages et paysages ouverts attrayants, variés et inclusifs.

Lieu

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti utilise le terme de « lieu » pour désigner les différents types et échelles d'objets et de situations qui varient en âge, échelle, taille et configuration, et qui recouvrent le spectre entier de la notion de culture du bâti : intérieurs, bâtiments d'un seul tenant ou de plusieurs corps, tissus urbains, quartiers, parties de village ou de ville, régions, infrastructures, lieux publics, espaces verts, paysages culturels, Contexte compris. Il comprend tous les endroits dotés d'une dimension physique – visibles ou cachés (sites archéologiques bâtis, par exemple) – et créés par des activités et expériences humaines. Les lieux relevant de la culture du bâti sont cependant plus que l'expression physique de l'espace à travers des structures bâties et des espaces entre deux. Le lieu est perçu comme un artefact socio-physique relationnel et dynamique. Il crée du sens et provoque des émotions, il influence la manière dont les personnes perçoivent, vivent et valorisent leur environnement bâti. La culture du bâti renvoie à toutes les activités qui ont des effets sur l'espace pratiquées par tous les acteurs impliqués au fil du temps.

Le lieu peut comprendre la culture du bâti existante – compte dûment tenu du patrimoine bâti – ainsi que les projets, la planification urbaine et l'aménagement du paysage. Comme exemples de projets, citons ceux de planification à grande échelle du développement de l'urbanisation, la conception de la transformation d'un bâtiment existant ou la planification de la construction d'un nouveau pont. Un lieu peut

se trouver simultanément à différents stades d'un projet ou d'un processus. Il se compose souvent de parties hétérogènes issues de couches chronologiques différentes et de valeurs culturelles et historiques distinctes.

Culture du bâti et patrimoine bâti

La culture du bâti englobe l'ensemble du bâti existant dans ses rapports avec la société, y compris le patrimoine bâti (objets inamovibles tels que monuments et sites archéologiques), les jardins et les paysages ouverts ainsi que les constructions contemporaines et la planification de l'avenir. La culture du bâti de qualité n'est pas la même chose que la qualité du patrimoine bâti. Les lieux évalués par le Système Davos de qualité pour la culture du bâti et jugés être du bâti de qualité ne devraient donc pas être confondus avec des objets d'un inventaire ou d'une liste de monuments. Ce sont là deux concepts complémentaires, d'importance égale pour la sauvegarde et le développement durable des lieux; ils s'influencent, mais se concentrent sur des aspects différents du patrimoine bâti. Alors que les inventaires et la conservation des monuments se concentrent en général sur l'importance d'un objet ou d'un site pour une certaine période du passé et sur sa valeur de témoignage historico-culturel, le Système Davos de qualité et la notion de culture du bâti de qualité en général visent à la connexion démocratique et inclusive des personnes dans l'environnement bâti et prennent en compte le patrimoine bâti et sa valeur pour un aménagement de l'espace de haute qualité et, partant, pour le bien-être de la société contemporaine. Aspirer à une culture du bâti de qualité ne signifie pas seulement protéger le patrimoine bâti, mais en intégrer la substance et les valeurs dans toute activité de planification et de construction pour en faire une partie précieuse d'une culture du bâti globale et la préserver pour les générations futures.

Objectivité

Un lieu empreint d'une culture du bâti de qualité est déterminé par les valeurs et exigences de qualité stipulées dans la Déclaration de Davos. C'est une chose insaisissable, mais ce n'est ni une affaire subjective de goût, ni une question purement formelle. L'expérience individuelle de

la qualité d'un lieu varie selon les conditions de vie d'un individu, sa prospérité ou sa pauvreté, son âge et son mode de vie. Il est cependant possible d'identifier des dénominateurs communs et des valeurs de la qualité et de les évaluer objectivement. La qualité est une notion dynamique et une évaluation de la qualité d'un lieu peut varier selon le moment choisi. Il faut considérer la situation spécifique.

Huit critères de qualité

Pour évaluer la qualité de la culture du bâti de lieux donnés, le Système Davos de qualité propose huit critères et leurs principes afférents dérivés de la Déclaration de Davos. Un lieu est déterminé par sa Gouvernance, basée sur la démocratie participative, assortie de bons processus et d'une bonne gestion de lieux. La Fonctionnalité s'intéresse au niveau de satisfaction des besoins et des objectifs humains. Le respect de l'Environnement naturel et le frein au changement climatique contribuent à la durabilité d'un lieu. L'Économie, avec ses cycles de vie longs et la rentabilité à long terme des lieux, est une composante importante de la qualité de la culture du bâti. La Diversité garantit le rayonnement et l'inclusion sociale. Le Contexte spatial particulier d'un lieu, avec ses caractéristiques physiques et temporelles, comme la forme et la conception des bâtiments, des quartiers, des villages et des paysages, et le respect du patrimoine bâti, ont un fort impact sur la qualité du lieu. Un Esprit du lieu spécifique résulte du tissu social, de l'histoire, des souvenirs, couleurs et odeurs d'un lieu; il en crée l'identité et suscite l'attachement des personnes à son égard. Enfin, les lieux de haute qualité sont authentiques et satisfont le besoin humain de Beauté.

Ces critères de qualité sont tous d'importance égale. Ils peuvent être pondérés différemment, compte tenu de la spécificité de chaque lieu. Néanmoins, une culture du bâti de qualité, expression chorale d'aspects multidimensionnels, exige de prendre en considération chaque critère et de formuler des déclarations de qualité pour chacun d'entre eux. Les critères abordent les différents aspects des lieux et forment un système de définition et d'évaluation complet. Les différents aspects de la culture du bâti peuvent être attribués clairement aux huit critères. Ces derniers sont toutefois interconnectés et leurs contenus thématiques peuvent se chevaucher.

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti fournit un cadre pour la définition et l'évaluation de la qualité d'un lieu. C'est la première approche qui mette les critères sociaux, culturels et affectifs sur le même plan que les critères techniques, environnementaux et économiques, qui sont plus courants. La série de huit critères et principes fondamentaux est complétée de questions auxquelles il faut répondre. Une culture du bâti de qualité ne sera obtenue que s'il y a réflexion sur l'ensemble des critères à propos d'un lieu et que des déclarations de qualité sont formulées pour chacun d'entre eux.

Préserver et améliorer les qualités existantes d'un lieu et créer de la nouvelle haute qualité doit être la priorité de toute activité à incidence spatiale et l'aspect central de tout discours sur la culture du bâti. Il est important de mener un dialogue inclusif et un débat professionnel et sociétal permanent, et il y a un besoin de discussion sur les critères de qualité et sur ce qui les constitue, ce pour réaliser une compréhension commune et déterminée parmi les personnes (experts et non-experts) de ce qui distingue la culture du bâti de qualité. Le Système Davos de qualité contribue à ce discours.

Groupes cibles

Le principal groupe cible destiné à procéder à l'évaluation de la qualité de la culture du bâti et à utiliser le Système Davos de qualité pour la culture du bâti est celui des professionnels du domaine. Il est formé des experts des autorités et administrations officielles ainsi que, dans les secteurs public et privé, des spécialistes de la planification, de la conception, de la construction, des métiers manuels, de la réutilisation, de la conservation et de la restauration, y compris les investisseurs, promoteurs, propriétaires et exploitants, ainsi que des associations professionnelles actives dans la culture du bâti. Ces professionnels et experts sont impliqués directement dans l'action et le développement à incidence spatiale. L'évaluation leur montre quelles exigences de qualité sont déjà remplies et révèle parallèlement les défauts en la matière, qui devront être corrigés en remplissant les exigences de qualité des critères spécifiques respectifs.

Le Système Davos de qualité peut néanmoins être aussi utilisé par des groupes cibles et des usagers non spécialisés provenant de milieux différents. La culture du bâti et sa qualité concernent tout le monde et sont visibles, perceptibles et expérimentables chaque jour dans notre espace de vie. Elles peuvent contribuer à susciter une prise de conscience; elles aident les personnes à réfléchir à la qualité du bâti et fournissent un outil pour évaluer la qualité d'un lieu du point de vue de cette culture.

Portée du Système Davos de qualité pour la culture du bâti

Le Système Davos de qualité fournit une base pour objectiver la culture du bâti de qualité et en approfondir scientifiquement la notion. Il complète les processus, outils, organismes consultatifs, systèmes et réglementations juridiques existants. Ses champs d'application possibles sont très vastes. Il peut être utilisé pour :

- diffuser et communiquer la culture du bâti de qualité au public ;
- constituer un message politique et social ;
- servir de vade-mecum à des ateliers de citoyens ;
- fournir des arguments aux décideurs ;
- étoffer diverses formules de consultation et de discours ;
- être intégré dans un cadre politique ou juridique ;
- être incorporé dans des activités et plans existants ;
- fournir un instrument de conduite ;
- servir de référence ;
- servir de catalogue de critères de qualité lors de concours ;
- servir de catalogue de critères de qualité à des comités consultatifs de design ;
- servir de catalogue de critères de qualité dans l'évaluation de projets de construction et de planification ;
- évaluer de façon autocritique des projets ;
- documenter le succès de processus de planification dans des lieux.

Dans tous ces cas, le potentiel du Système Davos de qualité réside dans la prise en compte et la transparence de l'examen complet et équilibré des questions qualitatives primordiales de la culture du bâti.

Répondre aux questions posées par le Système Davos de qualité peut améliorer la sensibilité pour et la reconnaissance des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité de la part de tous les groupes sociaux et fonctionnels (experts et non-experts), améliorer la connaissance et la prise de conscience générale des questions relatives à la culture du bâti et promouvoir le débat au sein du grand public ainsi que dans les domaines professionnels encore non acquis aux exigences culturelles et qualitatives.

Évaluez votre lieu !

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti aide à évaluer la qualité de la culture du bâti d'un lieu de tout type et de toute échelle, que ce soit un projet à l'étude ou un lieu existant. Les évaluateurs – groupe ou personne seule – devront peut-être adapter les questions en fonction des spécificités du lieu, tout en considérant et en tenant compte de l'ensemble des huit critères pour une culture du bâti de qualité. Le cadre de référence temporel de l'évaluation est toujours le présent, ce qui signifie que, selon le lieu, l'on évaluera soit un état de croissance donné, avec toutes ses couches chronologiques, soit un ouvrage tout juste terminé, soit encore un projet d'intervention.

Avant de commencer une évaluation, il faut définir quelles en sont les conditions-cadres, quelles données sont disponibles, quelles dépenses sont faisables ou souhaitées en matière de temps et de savoir, quel est l'objet de l'évaluation (le lieu évalué). Une fois ces définitions faites, il faut adapter une à une les questions du questionnaire ; les réponses seront plus détaillées, plus spécifiques et plus longues pour certains critères où l'on dispose de bases de données exhaustives que pour des critères où l'on ne dispose que de bases limitées ou partielles, d'où des réponses plus générales, plus courtes et plus sommaires.

Une évaluation obtient ses meilleurs résultats lorsque le Système Davos de qualité est mené à terme de façon interdisciplinaire et participative. La notion de culture du bâti est complexe et, par conséquent, les critères à évaluer de façon

détaillée et objective ne sont d'habitude pas gérables par une personne ou un groupe professionnel unique. Le Système Davos de qualité constitue donc un instrument utile pour stimuler le dialogue interdisciplinaire et intersectionnel impliquant des spécialistes et des non-spécialistes de l'administration, de l'Économie, de la planification et de la construction, du patrimoine culturel, etc., ainsi que la population locale à propos de la qualité de la culture du bâti, des objectifs et mesures susceptibles d'y parvenir, et permet à toutes ces personnes de participer à la discussion, de co-décider et de co-aménager l'espace en s'en sentant responsable. Le questionnaire fournit une base d'accès facile pour aborder la question dans des ateliers grand public, etc., et peut aider à instaurer le dialogue entre professionnels et population locale.

Comme méthode pratique d'évaluation, le Système Davos de qualité pour la culture du bâti propose un formulaire à remplir en répondant aux questions de chacun des huit critères de qualité. Les réponses détermineront le degré de réalisation des exigences de qualité fixées pour chaque critère ; elles seront rédigées à la fois sous forme de texte et de gradation sur une échelle.

Le résultat final de toutes les réponses à l'ensemble des critères indiquera le niveau de la qualité de la culture du bâti du lieu évalué. Le Système Davos de qualité propose une liste non exhaustive et adaptable de questions possibles ; des questions spécifiques au lieu peuvent y être ajoutées. Pour une évaluation objective détaillée, il est possible de définir des indicateurs et leurs étalons pour chaque critère, selon l'échelle et le type de lieu à évaluer.

Un lieu est empreint de culture du bâti de qualité si les réponses aux huit critères satisfont fermement aux exigences de qualité. Il faudra considérer la situation spécifique. L'évaluation de sites ruraux et urbains, de bâtiments monofonctionnels (écoles, par exemple) et de quartiers à usage mixte peut se baser sur une pondération différente des critères pour refléter la spécificité du lieu. La déclaration finale, rédigée sous forme de texte et de gradation sur une échelle, devrait fournir un aperçu des qualités spécifiques du lieu, de ses atouts en matière de culture du bâti de qualité et de son potentiel d'amélioration, et contenir des références aux réponses faites à chaque critère pour constituer une évaluation compréhensible et plausible pour les tiers.

**SYSTÈME D'AVOS
DE QUALITÉ
POUR
LA CULTURE
DU BÂTI**

1 De la Déclaration de Davos au Processus de Davos

En janvier 2018, les ministres européens de la culture adoptaient la Déclaration de Davos « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe », qui dégage des pistes sur la manière d'instaurer une culture du bâti de qualité au plan politique et stratégique. Depuis lors, un nombre croissant d'Etats, d'organisations, d'institutions et d'entreprises se sont engagés en faveur de la Déclaration de Davos, et plus généralement en faveur de la culture du bâti de qualité.¹ La Déclaration de Davos est devenue un important document de politique internationale.

La Déclaration de Davos souligne le rôle crucial de la culture pour la qualité de l'environnement bâti. Elle rappelle que construire est un acte culturel qui crée de l'espace pour la culture. La culture du bâti renvoie à la dimension constitutive et relationnelle de la société et à toutes les activités qui sont pratiquées par l'ensemble des acteurs impliqués au fil du temps et qui ont des effets sur l'organisation de l'espace. La Déclaration de Davos milite pour une approche holistique qui met l'accent sur la responsabilité collective de la société vis-à-vis de l'environnement bâti. Elle dispose que la culture du bâti comprend toutes les activités humaines qui ont des effets sur l'organisation de l'espace. Cette culture comprend donc l'ensemble du tissu historique, y compris le patrimoine bâti, qui constitue une partie importante et précieuse de la culture du bâti, les jardins et les paysages ouverts, de même que les bâtiments contemporains et la planification du futur. A lui seul, le terme de « culture du bâti » ne dit rien de la qualité de l'espace ; seule une culture du bâti de qualité aboutira à un espace de qualité.

La Déclaration de Davos 2018 marque le point de départ du Processus de Davos, qui poursuit la discussion sur la culture du bâti selon deux axes. Le premier se concentre sur le discours scientifique et les contenus. Sur la base de la Déclaration de Davos, des contenus plus approfondis sont élaborés dans les débats nationaux et internationaux. La notion de culture du bâti continuera à être développée,

des termes cruciaux de la Déclaration seront consolidés scientifiquement et les instruments correspondants mis au point. Le second axe se concentre sur la discussion stratégique et politique. Au niveau politique, des conférences et débats internationaux renforcent la prise de conscience, la compréhension et le sens de la responsabilité pour la mise en œuvre d'une culture du bâti de qualité. Il faut des politiques qui reconnaissent les aspects culturels de la conservation, de la planification et de la construction, et qui fassent du bâti de qualité un objectif politique prépondérant.

Le présent Système Davos de qualité pour la culture du bâti est une contribution au premier axe du Processus de Davos en cours. Il vise à clarifier la notion de culture du bâti de qualité, à préciser et objectiver celle de qualité et à indiquer comment l'évaluer. Dérivé de la Déclaration de Davos, le Système Davos de qualité pour la culture du bâti constitue essentiellement une vision européenne et se concentre sur sa mise en œuvre en Europe. Son application au-delà de l'Europe est naturellement bienvenue et encouragée.

1 Voir Partenaires de la Déclaration de Davos : <https://davosdeclaration2018.ch/fr/davos-declaration-community/>.

2 La qualité comme impératif stratégique pour le bien-être des personnes

Qu'est-ce que la « qualité » ?

Le terme « qualité » décrivait autrefois des caractéristiques de manière neutre, avec seulement un léger jugement de valeur positif. De nos jours, il ne se limite plus à cette description plutôt neutre et a une connotation positive plus explicite.² Le terme « qualité » se rapporte à l'ensemble des caractéristiques d'un objet, bien ou produit. Ces caractéristiques peuvent être inhérentes à l'objet, comme son poids, sa taille et sa densité, ou perçues par un être humain, comme le goût, l'odeur et la couleur. Dans le discours philosophique, elles sont divisées en caractéristiques primaires, rigides ou objectives, et impressions sensorielles secondaires, souples ou subjectives.³

La qualité peut se rapporter aussi bien à l'état d'un objet qu'au processus de sa création. Les normes techniques⁴ définissent la qualité comme toute caractéristique déterminant si un objet est « bon » / « fort » ou « mauvais » / « faible » par rapport à une norme donnée. Il s'agit de l'ampleur avec laquelle un bien répond aux exigences définies. Dans ce cas, la qualité « bonne » / « forte » est définie comme « absence de défauts ».⁵

La qualité dans la Déclaration de Davos et la qualité de la culture du bâti d'un lieu

A elle seule, l'expression « culture du bâti » ne constitue pas une assertion vraiment spécifique concernant la qualité requise. Seule la « culture du bâti de qualité » aboutit à des lieux bien conçus qui changent au fil des besoins sociétaux tout en préservant leurs caractéristiques historiques. Elle se concentre sur les besoins sociétaux et l'usage durable des ressources, et ajoute une plus-value économique. La culture du bâti de qualité est plus que l'absence de défauts.⁶

Réaliser une telle culture, c'est plus que satisfaire aux exigences techniques définies, comme un programme, un volume ou un matériau donné ; il n'est pas moins important de parvenir à un consensus sur les valeurs culturelles discutées et définies par la société.

La Déclaration de Davos énonce que l'environnement bâti sert plusieurs objectifs : artistique, esthétique, culturelle et sociale, mais aussi économique, écologique et technique. Tous les aspects de l'espace nécessitent une qualité élevée pour garantir des villes, des villages et des paysages ouverts attrayants, divers et inclusifs. Les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité mettent un accent spécial sur les fonctions culturelles de l'espace. Des lieux que les personnes aiment, qui leur permettent des interactions sociales, et où elles se sentent à l'aise, en bonne santé et en sécurité, voient le jour quand on applique des normes de qualité élevées à tous les aspects des activités concernant l'espace.

La culture du bâti de qualité renvoie premièrement à un lieu de n'importe quelle échelle ou configuration présentant une qualité supérieure, deuxièmement à la haute qualité du processus de création de cette culture et troisièmement aux aptitudes et compétences éminentes de toutes les parties impliquées dans la moindre transformation de ce lieu.⁷ Encore que chacun de ces trois facteurs soit important, le Système Davos de qualité pour la culture du bâti se concentre essentiellement sur le lieu (existant ou projeté), et plus précisément sur l'objectivation et l'évaluation de sa qualité. Les nombreux et différents types de processus, qui comprennent l'entretien et la gestion d'un lieu, sont vus comme relevant de la Gouvernance du lieu. Le Système Davos de qualité les évalue comme un des critères parmi d'autres qui manifestent la qualité d'un lieu.

2 ICOMOS (2020), p.19.

3 Rönn, M. (2012).

4 ISO 9000, par exemple.

5 Crosby, P. (1979).

6 Rönn, M. (2011).

7 Voir par exemple *Document de contexte de la Déclaration de Davos*, p. 7s.

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti utilise le terme de « lieu » pour désigner les différents types et échelles d'objets et de situations qui varient en âge, échelle, taille et configuration, et qui recouvrent le spectre entier de la notion de culture du bâti : intérieurs, bâtiments d'un seul tenant ou de plusieurs corps, tissus urbains, quartiers, parties de village ou de ville, régions, infrastructures, lieux publics, espaces verts, paysages culturels, Contexte compris.⁸ Le périmètre du lieu doit être redéterminé pour chaque étude de cas évaluée à l'aide du Système Davos de qualité. Le « lieu » comprend tous les endroits dotés d'une dimension physique – visibles ou cachés (sites archéologiques bâtis, par exemple) – et créés par des activités et expériences humaines. Les lieux relevant de la culture du bâti sont cependant plus que l'expression physique de l'espace à travers des structures bâties et des espaces entre-deux. Le lieu est perçu comme un artefact socio-physique relationnel et dynamique. Il crée du sens et provoque des émotions, il influence la manière dont les personnes perçoivent, vivent et valorisent leur environnement bâti.⁹ Les lieux incarnent une forme matérialisée d'histoire et de structure sociale et politique, avec un impact réciproque sur les processus socio-politiques.

Le lieu peut comprendre la culture du bâti existante – compte dûment tenu du patrimoine bâti – ainsi que les projets, la planification urbaine et l'aménagement du paysage. Comme exemples de projets, citons ceux de planification à grande échelle du développement de l'urbanisation, la conception de la transformation d'un bâtiment existant ou la planification de la construction d'un nouveau pont. Un lieu peut se trouver simultanément à différents stades d'un projet ou d'un processus et être perpétuellement utilisé, construit et reconstruit. Il se compose souvent de parties hétérogènes issues de couches chronologiques différentes et de valeurs culturelles et historiques distinctes.

La culture du bâti de qualité a à voir avec la reconnaissance par l'homme que quelque chose est bon ou bien fait. La qualité est donc une notion dynamique et les jugements sur ce qui est « bon » / « fort » peuvent changer avec le temps,

diverger selon les individus et dépendre du Contexte. Une qualité élevée peut être assurée par des procédures et processus spécifiques, comme le travail de qualité, le contrôle de la qualité et la gestion de la qualité. C'est une exigence qui doit être définie, spécifiée, contrôlée et mise en œuvre. Dans la culture du bâti, un instrument éprouvé de l'assurance de la qualité est le comité d'évaluation, qu'il s'agisse de commissions d'urbanisme, de construction ou de planification, de jurys de procédures de variance ou de concours, ou d'autres groupes d'experts (interdisciplinaires).

Créer et maintenir une qualité élevée en vue de préserver et d'améliorer la qualité de tout lieu doit être le but de toute activité de sauvegarde, de planification ou de conception ayant des effets sur l'organisation de l'espace et donc l'aspect central de tout discours sur la culture du bâti. Il faut qu'il y ait une discussion sur les critères de qualité et ce qui les constitue pour arriver à une compréhension commune et définitive entre les personnes (experts et non-experts) quant à ce qui distingue la culture du bâti de qualité. Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti offre sa contribution à cette discussion.

La qualité d'un lieu est déterminée par l'expression d'aspects multidimensionnels comprenant la Gouvernance, la Fonctionnalité, l'Environnement, l'Économie, la Diversité, le Contexte, l'Esprit du lieu et la Beauté. La qualité élevée d'un lieu contribue à satisfaire les besoins humains ainsi que le bien-être individuel et collectif. Elle rassemble les personnes et promeut la cohésion sociale. Cette notion de qualité d'un lieu dépasse de loin la pure impression de la manière dont sa forme est perçue et s'étend à ses valeurs intrinsèques.

Les besoins humains, facteurs essentiels de la qualité d'un lieu

Les besoins humains sont souvent représentés selon un modèle psychologique à cinq tranches ou une pyramide à cinq étages, les besoins matériels et physiques figurant tout en bas, les besoins psychologiques et d'épanouissement

8 A propos de culture du bâti, le présent document s'aligne sur la définition des espaces urbains ouverts et des espaces verts du Ministère fédéral allemand de l'environnement (BMUB) et de l'Institut fédéral allemand de la recherche sur le bâtiment (BBSR) (2017).

9 Carmona, M. (2019a) ; Cheng, A., Kruger, L., Daniels, S. (2003), p. 87s ; Löw, M. (2001).

personnel au sommet.¹⁰ D'après ce modèle, les étages se superposent successivement et les besoins du bas doivent être satisfaits avant que ceux du haut n'émergent. Les transitions sont toutefois fluides et, selon la situation, des besoins peuvent se présenter simultanément à des étages différents.

Tout au bas de la pyramide, les « besoins vitaux » se divisent en besoins physiologiques primaires et besoins urgents de sécurité. Une culture du bâti de qualité pourvoit durablement aux besoins physiologiques comme le besoin d'un abri, d'air, de nourriture et d'eau. Elle garantit la couverture des besoins de sécurité comme la sûreté, l'emploi, la propriété, la santé et le bien-être. Le milieu de la pyramide est occupé par les besoins « psychologiques » comme le besoin d'amour et d'appartenance, et le besoin d'estime. Une fois les besoins physiologiques et ceux de sécurité satisfaits, il faut répondre aux besoins sociaux et psychologiques. Les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité inspirent un sentiment d'appartenance et fournissent des espaces de rencontre. Au sommet de la pyramide, le besoin d'accomplissement de soi évoque la nécessité de réaliser pleinement son potentiel, activités créatrices comprises. Une culture du bâti de qualité crée l'espace où chaque individu peut rechercher sa croissance et son épanouissement personnels. Elle inclut aussi un grand nombre d'activités créatrices qui contribuent à l'épanouissement des individus.

Une culture du bâti de qualité répond à tous ces besoins humains et contribue ainsi positivement au bonheur, au bien-être, à la joie de vivre et à la qualité de vie des individus et de la société.

Le bien-être, résultat d'une culture du bâti de qualité

La culture du bâti de qualité favorise le bien-être des personnes : qu'ils soient destinés au logement, au travail, aux loisirs ou aux infrastructures, qu'ils soient situés dans l'espace

public ou dans les paysages ouverts, les lieux doivent satisfaire aux besoins humains de santé, de confort et de sécurité. La population réagit aux stimuli de son environnement bâti. Les recherches en psychologie environnementale et en neurosciences prouvent la force du lien entre l'espace, les émotions humaines, les comportements et la santé. A long terme, la santé et le bien-être passent par l'absence ou la réduction de l'inconfort, de la pollution et du stress dans l'environnement bâti, et par le sentiment de sécurité et des émotions généralement positives. La culture du bâti de qualité favorise ainsi la qualité générale de la vie, le bien-être subjectif et collectif, et le sentiment de communauté.¹¹

Comme la culture du bâti, le bien-être est un concept multidimensionnel. C'est une notion-clé dans les discussions concernant la prospérité et la durabilité. La nouvelle conception plus universelle du bien-être englobe non seulement les conditions matérielles de l'existence, comme le revenu, l'emploi et l'état du logement, mais aussi les dimensions immatérielles de la qualité de la vie et des perceptions subjectives telles que la santé, l'éducation, la qualité de l'Environnement, la sécurité, la participation civique et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il existe différentes méthodes de mesure du bien-être : des indices composites, comme l'indice de développement humain¹² (IDH) de l'ONU, qui combine des informations sur l'espérance de vie à la naissance, la moyenne des années d'écolage pour adultes, les années d'écolage attendues pour les enfants, et le revenu national brut par habitant pour aboutir à un résultat unique, ou encore le « Comment va la vie ? »¹³ de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), avec une série d'indicateurs présentés dans un tableau de bord. L'étendue de ces paramètres varie selon la structure spatiale d'une ville, d'une région ou d'un lieu. La régionalisation de la notion de bien-être est reprise dans le rapport de l'OCDE « Comment va la vie dans votre région ». ¹⁴ Depuis 2017, Eurostat

10 Hiérarchie des besoins de Maslow : Maslow, A. (1943).

11 Lancé par l'UE, le *Nouveau Bauhaus européen* est un projet environnemental, économique et culturel qui cherche à combiner le design, la durabilité, l'accessibilité et les investissements pour contribuer à mettre en œuvre le *Pacte vert européen*; les valeurs centrales en sont donc la durabilité, l'esthétique et l'inclusivité ; https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_111.

12 Indice de développement humain, <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>; Rapports sur le développement humain, <http://hdr.undp.org/en/countries>; voir aussi Hall, J. (2019).

13 OCDE (2020), <http://www.oecd.org/fr/statistiques/comment-va-la-vie-23089695.htm>

14 OCDE (2014), <http://www.oecd.org/fr/gov/comment-va-la-vie-dans-votre-region-9789264223981-fr.htm>.

publie une série d'indicateurs dans l'outil en ligne « Régions et villes illustrées ».¹⁵

Une culture du bâti de qualité fournit une contribution importante au bien-être des personnes. La conception du lieu, la relation entre les lieux et leur Contexte naturel et bâti, la cohérence spatiale et temporelle, l'échelle, la matérialité sont tous des facteurs qui ont un impact direct sur le bien-être des personnes. Comme la joie de vivre et le bonheur, et tous les besoins humains, le bien-être est un domaine thématique vaste, important et complexe, qui touche assurément des questions concernant la culture du bâti, mais va aussi bien au-delà.

La culture du bâti de qualité en tant que notion de durabilité

Tous les lieux sont soumis aux exigences de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD). Par ses exigences de durabilité, la Déclaration de Davos est en accord avec les objectifs de l'Agenda 2030. Les principaux aspects des objectifs de l'Agenda sont la promotion d'une croissance économique durable, la réduction des disparités des conditions de vie, l'égalité des chances et la gestion durable des ressources pour garantir la conservation des écosystèmes et en renforcer la résilience. Ces objectifs soulignent l'importance des personnes, qui sont au cœur du développement durable. Le respect des droits humains en est un aspect particulièrement important.

En adoptant l'Agenda 2030,¹⁶ la communauté internationale reconnaissait pour la première fois le rôle de la culture dans la durabilité.¹⁷ La culture y est mentionnée (explicitement et implicitement) à travers plusieurs des cibles et objectifs qui participent transversalement des cinq dimensions critiques du développement durable : population, planète, prospérité, paix, partenariats. D'un autre côté, les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable contribuent à promouvoir la conservation du patrimoine culturel

en renforçant la culture et la créativité. La contribution du développement durable transparaît dans le patrimoine culturel, les industries créatrices, la culture et les produits locaux, la créativité et l'innovation, les communautés locales, les matériaux locaux et la Diversité culturelle. L'importance des savoirs locaux et de la participation de la communauté pour réaliser le développement durable – de la santé à l'éducation – est reconnue. La culture et, dans notre cas, la culture du bâti de qualité contribuent à la durabilité en tant que secteur d'activité unique en son genre et composant intrinsèque présent dans d'autres secteurs. La culture en général, et la culture du bâti de qualité en particulier, sont des moteurs qui contribuent directement à produire des bénéfices économiques, écologiques et sociaux, et sont également des facteurs contribuant à l'efficacité des interventions en faveur du développement.

L'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » et ses nombreuses cibles sont au centre de toutes les activités qui ont des effets sur l'organisation de l'espace. La Déclaration de Davos reprend ces objectifs de durabilité et les affine à travers son exigence d'une qualité élevée à la fois pour le bâti existant et pour les nouveaux projets. Une culture du bâti de qualité met en œuvre les ODD pertinents en exigeant entre autres des logements convenables, sûrs et abordables, des matériaux et des systèmes de construction et de transport durables, une urbanisation inclusive et durable, des espaces publics et la possibilité d'ensembles d'habitation participatifs, intégrés et durables, fourniture d'énergie renouvelable comprise. La culture est citée explicitement avec le patrimoine culturel dans l'ODD 11, cible 4 « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». Cela est aussi un objectif important de la Déclaration de Davos, comme le souligne l'exigence de qualité de l'espace qui intègre le patrimoine dans la planification et la construction contemporaines.

La culture du bâti de qualité est une affaire

15 Commission européenne, Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/RCI/#?vis=nuts2.labourmarket&lang=fr>.

16 Nations Unies, Agenda 2030 : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>.

17 UNESCO (2019) Culture | Indicateurs 2030, p. 12. Voir aussi l'initiative de Culture Action Europe « Mettre en œuvre la culture dans les Objectifs de développement durable. Le rôle de la culture dans l'Agenda 2030 » : <https://cultureactioneurope.org/news/implementing-culture-within-the-sdgs/> et la campagne afférente « Pour que la culture réalise son potentiel dans la réponse à la pandémie de COVID-19 », déclaration de la campagne *objectifculture2030* (culture2030goal), présentée le 21 mai 2020, journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement : <http://culture2030goal.net/>.

durable et n'est pas comprise exclusivement comme la réalisation des exigences techniques d'un objectif ou d'une cible unique de l'Agenda 2030, mais comme une démarche holistique en quête de durabilité. En plus de l'efficacité, qui vise à une utilisation plus productive des matières premières et des ressources, et de la cohérence dans la recherche de technologies et matériaux différents meilleurs pour la nature et l'Environnement, l'axe suffisance de la durabilité, qui a été trop sous-estimé jusqu'ici dans la discussion, cible une consommation générale plus faible de ressources telles que l'énergie et les matériaux. Les exigences de la culture du bâti de qualité telles que la préservation du bâti existant de valeur, le développement et la construction du strict nécessaire, l'Économie des ressources et la prise en compte de cycles de vie longs, la garantie de Contextes et paysages cohérents, la protection des valeurs patrimoniales et les exigences en matière de conception et de Beauté, prennent en compte l'aspect suffisance de la durabilité. La durabilité est un sujet transversal, comme la culture du bâti, et moult objectifs se chevauchent. L'une et l'autre ne peuvent être réalisées que de façon interdisciplinaire et transversale, avec un niveau élevé d'expertise et de qualité.

Le changement climatique et la perte de la biodiversité sont deux défis parmi les plus importants que le monde ait à relever. Une culture du bâti de qualité contribue notablement à surmonter ces périls d'une manière véritablement durable, en intégrant les facteurs sociaux et culturels aux aspects écologiques et économiques d'ordre technique. Il ne faut donc pas y voir une complication de plus, qui empêcherait des mesures rapides et efficaces pour freiner le changement climatique, ou un concept hostile à la biodiversité à cause de son lien avec le secteur de la construction, mais un outil très efficace pour atteindre des objectifs climatiques et favoriser la biodiversité dans l'Environnement bâti.

La contribution de la culture à une compréhension holistique de la durabilité est cependant toujours sous-estimée et trop souvent négligée. Cela est énoncé dans la Déclaration de Davos 2018, qui cherche à promouvoir la prise de conscience de la valeur et de l'impact de la culture et de la culture du bâti de qualité, à en augmenter

la visibilité et à les rendre plus appréciées des décideurs et de toute la société en tant que contributions importantes à la durabilité.

3 Nécessité d'une évaluation objective de la qualité de la culture du bâti

Il faut améliorer la qualité de l'espace. L'article 7 de la Déclaration de Davos en faveur d'une culture du bâti de qualité l'indique clairement :

« Il est urgent d'adopter une nouvelle approche adaptative pour façonner notre environnement bâti, une approche qui soit enracinée dans la culture, qui renforce activement la cohésion sociale, assure la durabilité de l'environnement et contribue à la santé et au bien-être de tous. Voilà ce qu'est la culture du bâti de qualité. »

Un lieu empreint d'une culture du bâti de qualité est déterminé par les valeurs et exigences de qualité stipulées dans la Déclaration de Davos. C'est une chose insaisissable, mais ce n'est ni une affaire subjective de goût, ni une question purement formelle. L'expérience individuelle de la qualité d'un lieu varie selon les conditions de vie d'un individu, sa prospérité ou sa pauvreté, son âge et son mode de vie.¹⁸ Il est cependant possible d'identifier des dénominateurs communs et des valeurs de la qualité et de les évaluer objectivement. La qualité est une notion dynamique et, selon le moment choisi, une évaluation de la qualité d'un lieu peut varier à cause d'un changement des valeurs.

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti propose une série de huit critères et principes fondamentaux dérivés de la Déclaration de Davos et complétés de questions respectives. Ceux-ci systématisent et placent la culture du bâti de qualité au cœur d'une évaluation complète. Les réponses fournissent des informations sur divers aspects qui influencent la qualité de la culture du bâti des lieux. Il faut considérer la situation spécifique; l'évaluation d'emplacements ruraux et urbains, de bâtiments monofonctionnels (écoles, par exemple) et de quartiers à usages mixtes peut se fonder sur une pondération différente des critères pour refléter la spécificité du lieu.

Dans une analyse approfondie, les experts peuvent réaliser une évaluation probante et plus détaillée en recueillant d'autres informations pour leurs réponses et les indicateurs qui les étayent. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront évalués par différents moyens et méthodes. Les méthodes d'évaluation quantitative consistent à analyser des contenus chiffrés (données, structures, sources), des entretiens standardisés, des enquêtes, des observations standardisées, du monitoring, des cartes, des observations, des statistiques, des comptes, des estimations, etc. Les méthodes d'évaluation qualitative analysent des contenus qualitatifs, des interprétations, des jugements de valeur, des entretiens individuels (groupes cibles), des sondages, du monitoring, des cartes, des concours de design, etc.¹⁹

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti est ainsi le premier à placer les critères sociaux, culturels et affectifs sur pied d'égalité avec des critères plus ordinaires d'ordre technique, écologique et économique, et à leur donner de la sorte leur importance méritée dans une évaluation holistique et équilibrée.

Méthodes, outils, systèmes de certification existants

Il n'y a pas actuellement de méthode ou d'outil disponible pour évaluer globalement la qualité de la culture du bâti d'un lieu donné. Toute une palette d'instruments, d'initiatives, de déclarations, de principes ou de systèmes de certification abordent différents aspects de la culture du bâti et ont été revus pour le Système Davos de qualité pour la culture du bâti.²⁰ Ils se concentrent sur l'évaluation d'aspects spécifiques de la culture du bâti, comme la durabilité et la « construction verte » (SNBS, DGNB, LEED, BREEAM), les logements et les bâtiments (système d'évaluation des logements SEL, indicateur de la qualité du design DQI), l'urbanisme (« The Quality Ladder »),

18 Angélic, M., Christiaanse, K., Lampugnani, V. M., Schmid, Ch. (2016), p. 136.

19 Voir Annexe 9. Indicateurs pour des évaluations probantes de la qualité du bâti de lieux donnés. Voir aussi UNESCO (2019a) *Culture | 2030 Indicateurs*, <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2058/>

20 Voir Annexe 10. Systèmes et instruments internationaux de certification. Cette liste n'est pas exhaustive. Voir aussi Annexe 11. Documents internationaux concernant la culture du bâti.

les instruments de développement territorial, le patrimoine culturel («European Quality Principles» de l'ICOMOS), le paysage urbain historique (recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique); un petit nombre de ces documents sont des déclarations et directives portant spécifiquement sur la culture du bâti (directives du gouvernement fédéral autrichien sur la culture du bâti, Déclaration d'Innsbruck du CAE). Si ces instruments existants fournissent des contributions importantes à l'évaluation de la culture du bâti, soit ils sont formulés à un niveau relativement abstrait, soit ils ne couvrent pas toute la notion de culture du bâti avec ses nombreux aspects, y compris le patrimoine culturel, la création contemporaine, les espaces verts, les espaces non bâtis, les infrastructures, rues et places.

Rapport de la culture du bâti au patrimoine bâti et à sa conservation

La culture du bâti englobe l'ensemble du bâti existant dans ses rapports avec la société, y compris le patrimoine bâti (objets inamovibles tels que monuments et sites archéologiques), les jardins et les paysages ouverts, ainsi que les constructions modernes et la planification de l'avenir. Le patrimoine bâti, notamment les sites archéologiques et les monuments, mérite une mention particulière : c'est une partie importante de la culture du bâti dans la mesure où il représente des objets ayant des effets sur l'organisation de l'espace, y compris des éléments invisibles (pour le moment) dans le sol ou l'eau.

La culture du bâti de qualité n'est pas la même chose que la qualité du patrimoine bâti. Les lieux évalués par le Système Davos de qualité pour la culture du bâti et jugés être du bâti de qualité ne devraient donc pas être confondus avec des objets d'un inventaire ou d'une liste de monuments. Ce sont là deux concepts complémentaires, d'importance égale pour la sauvegarde et le développement durable de lieux; ils s'influencent, mais se concentrent sur des aspects différents du patrimoine bâti. Alors que les inventaires et la conservation des monuments se concentrent en général sur l'importance d'un objet ou d'un site pour une certaine période du passé et sur sa valeur de témoignage historico-culturel,

le Système Davos de qualité et la notion de culture du bâti de qualité en général visent à la connexion démocratique et inclusive des personnes dans l'environnement bâti et prennent en compte le patrimoine bâti et sa valeur pour un aménagement de l'espace de haute qualité et, partant, pour le bien-être de la société contemporaine.²¹ La manière dont nous traitons le patrimoine bâti exprime notre culture du bâti. La protection et la conservation du patrimoine bâti doivent être considérées comme parties intégrantes de toute stratégie de développement. Le patrimoine bâti est un élément important de la relation entre la population et l'espace, mais ce n'est pas le seul facteur. Aspirer à une culture du bâti de qualité ne signifie pas seulement protéger le patrimoine bâti, mais en intégrer la substance et les valeurs dans toute activité de planification et de construction pour en faire une partie précieuse d'une culture du bâti globale et la préserver pour les futures générations. Tout lieu (historique) existant doit être analysé et il faut qu'il y ait des déclarations et des définitions concernant le patrimoine bâti actuel à entretenir et – si possible et nécessaire par rapport à la suffisance – à développer durablement.

21 Voir *Convention de Faro* (2005) : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680083748>

HUIT CRITÉRIES
POUR UNE
CULTURE
DUBÂTIÈRE
QUALITÉ

Pour définir la notion holistique de « culture du bâti de qualité », le Système Davos de qualité pour la culture du bâti propose une approche multidimensionnelle et offre un moyen pratique d'évaluer la qualité de lieux donnés. Huit critères dérivés de la Déclaration de Davos permettent d'évaluer la qualité de la culture du bâti :

- Gouvernance
- Fonctionnalité
- Environnement
- Économie
- Diversité
- Contexte
- Esprit du lieu
- Beauté

Les critères de qualité sont complétés par des principes définissant non seulement les critères eux-mêmes, mais aussi la manière dont ils doivent être mis en œuvre pour préserver et développer des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité. Ils touchent les nombreux aspects des lieux et fondent un Système holistique de définition et d'évaluation. Les différents aspects de la culture du bâti peuvent être clairement attribués aux huit critères. Les critères isolés sont cependant interconnectés et leurs contenus thématiques se chevauchent parfois. Ces critères de qualité sont tous d'importance égale. Ils peuvent être pondérés différemment, compte tenu de la spécificité de chaque lieu. La culture du bâti de qualité nécessite toutefois de la réflexion et des déclarations contraignantes sur la qualité pour chaque critère.

Questions pour chaque critère

Pour évaluer si un lieu remplit tel ou tel critère, un jeu de questions est fourni, auxquelles il faut répondre aussi objectivement que possible. Les évaluateurs peuvent devoir adapter les questions en fonction de leurs besoins, de l'échelle et du type de lieu spécifiques, tout en tenant compte de l'ensemble des huit critères pour une culture du bâti de qualité. Toute personne qui souhaite et peut s'engager plus profondément dans une évaluation et qui dispose des données nécessaires peut étayer ses réponses en adoptant des indicateurs. Ceux-ci permettent une évaluation plus approfondie et objective en fournissant

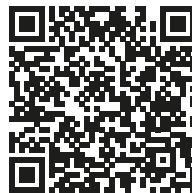
des preuves. Une liste non exhaustive d'indicateurs figure à l'Annexe 9.²²

Un formulaire pour une évaluation commode

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti fournit un formulaire PDF pour répondre aux questions, ce qui permet une mise en œuvre commode du Système d'évaluation de la qualité de lieux donnés.

Pour évaluer un lieu, remplissez le tableau et répondez aux questions figurant dans le formulaire PDF.

Formulaire d'évaluation



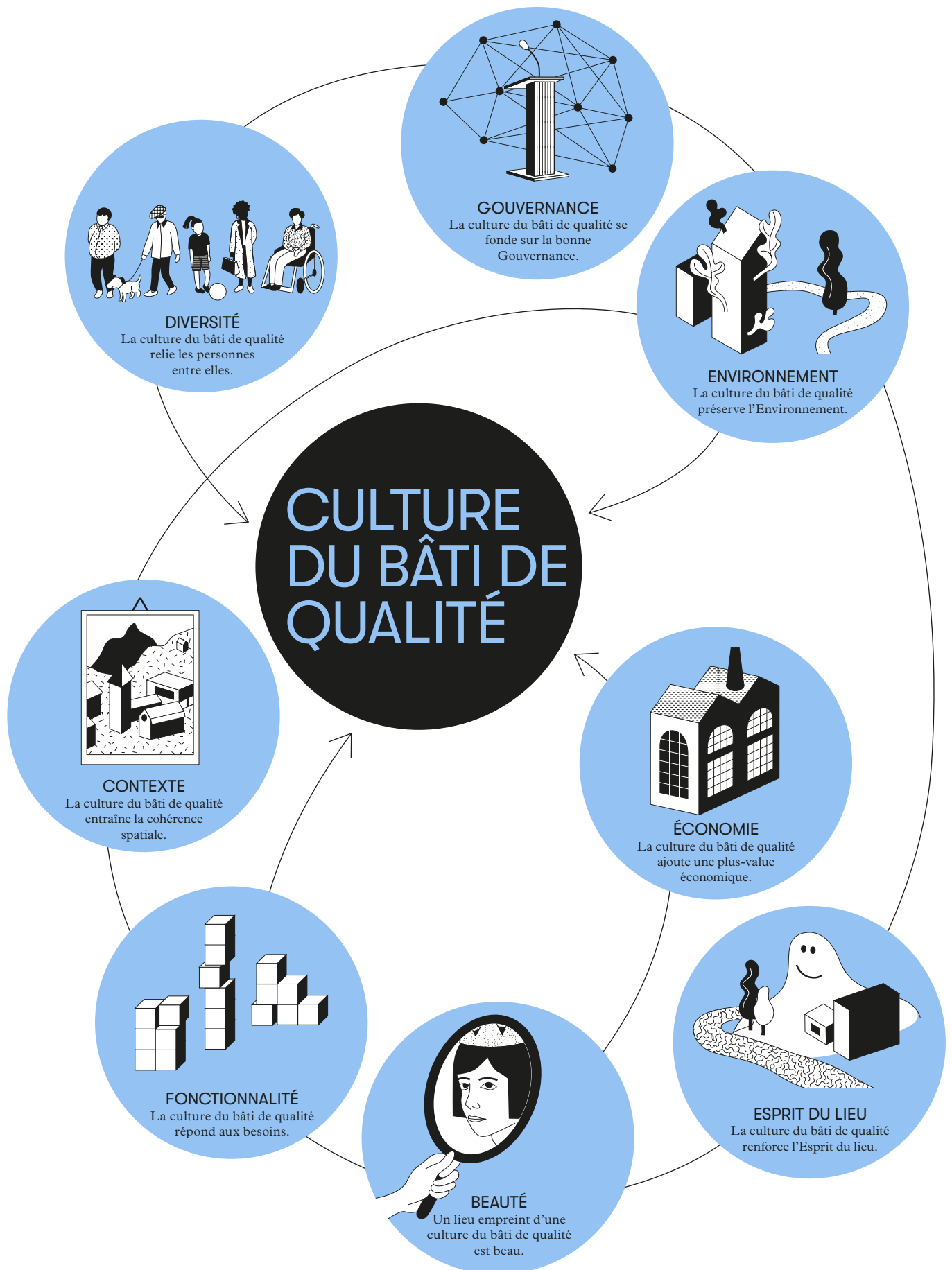
Vous trouverez les faits les plus importants concernant le Système Davos de qualité pour la culture du bâti dans la brochure ci-dessous.

Huit critères pour une culture du bâti de qualité



22 Voir Annexe 9. Indicateurs pour des évaluations probantes de la qualité du bâti de lieux donnés.

4 Critères de qualité



Déclaration de Davos – Article 1

« Aussi [la culture] doit-elle être placée au cœur des politiques de développement, et la contribution qu'elle apporte à la recherche du bien commun doit être soulignée. »

Article 15

« Une culture du bâti de qualité doit être prise en compte dans les instruments normatifs en question. »

Principe

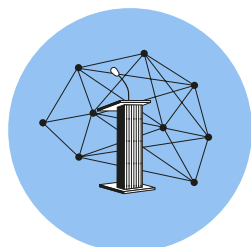
La culture du bâti de qualité se fonde sur la bonne Gouvernance.

La culture du bâti de qualité favorise les processus axés sur la qualité et spécifiques au lieu, dirigés par des acteurs compétents travaillant en équipe. Elle facilite l'engagement public et apporte une Gouvernance participative transparente et inclusive en matière de prise de décision, de gestion et de soin du lieu.

Définition

La Gouvernance structure et soutient les règles, normes et actions régissant l'aménagement des lieux et les processus de gestion. Elle renvoie aux processus d'interaction et de prise de décision basés sur la démocratie participative et le respect intégral des droits humains. La Gouvernance ne concerne pas seulement les différents niveaux de l'administration gouvernementale, mais également les organismes gouvernementaux, les partenariats public-privé (PPP), les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé ainsi que l'implication des communautés.

La qualité de la culture du bâti d'un lieu est fortement influencée par les décisions de Gouvernance prises au fil du temps par les nombreuses parties prenantes de ce lieu. Les outils de Gouvernance peuvent être formels ou informels.²³ Les outils formels sont du « hard power » par nature (lois, normes et réglementations régissant les activités de planification et de construction). Les outils informels sont du « soft power » non régulateur (publication de conseils en matière de bâti de qualité, concours de design, mécanismes de revue par les pairs et comités consultatifs en matière de design, centres architecturaux, initiatives éducatives pour sensibiliser les esprits et renforcer les connaissances concernant la qualité de l'espace, enfin incitations financières en faveur de la protection, l'entretien et la création de lieux empreints d'une culture du bâti de qualité).²⁴



23 Carmona, M. (2017) ; Löw, M. (2018).

24 Urban Maestro (2019).

Recherche

Les recherches actuelles donnent à penser que malgré de bonnes intentions, le recours exclusif aux outils formels aboutit souvent à une qualité insuffisante des lieux. Il est donc avancé que, dans la Gouvernance des lieux, c'est la synergie des outils formels et informels qui aboutit à un bâti de qualité.²⁵

Les outils formels représentent l'approche classique du secteur public en matière de conservation, de conception et de création de lieux. Ils sont très efficaces, mais en général génériques, et ne proviennent pas d'une conception fondée sur le lieu. Les outils formels se divisent selon les catégories suivantes : les outils de conduite sont utilisés par la plupart des pays et vont de la réglementation, des normes et des codes de conduite aux plans directeurs et aux plans d'affectation, en passant par les stratégies, les paramètres et les lignes directrices. Les outils incitatifs sont ceux des aides d'Etat (investissements publics dans des infrastructures spécifiques) ou des encouragements officiels (primes d'affectation). Les outils de contrôle se réfèrent au pouvoir d'approuver ou de rejeter un projet.²⁶ De nombreux pays européens disposent de stratégies instituées pour promouvoir des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité. Selon le pays et ses différents systèmes politique, juridique et administratif, ces stratégies se concentrent sur divers aspects de la culture du bâti, comme l'urbanisme, l'architecture ou le patrimoine bâti.²⁷

En 2019, «Urban Maestro» a mené une enquête pour approfondir la connaissance des pratiques en Europe et le potentiel des outils informels en matière de Gouvernance. Elle distingue entre «outils susceptibles de générer une culture de la qualité», qui se concentrent sur la création d'un cadre positif de prise de décision, et «outils susceptibles de fournir de la qualité», qui contribuent à susciter la création de projets et de lieux concrets de haute qualité.²⁸ Les outils informels se divisent en cinq grandes catégories : 1° outils fondés sur des preuves (recherche, etc.), qui visent à expliquer comment les lieux sont aménagés ; 2° outils de connaissance (guides des meilleures pratiques, études de cas, bibliothèques, initiatives en matière d'éducation et de formation, etc.), qui procurent à un vaste public une bonne connaissance de ce que sont la culture du bâti et sa qualité ; 3° outils de promotion (prix de design et campagnes ciblées), qui militent en amont pour la création de lieux empreints d'une culture du bâti de qualité ; 4° outils d'évaluation (examen de la conception par des experts, comités consultatifs en matière de design, concours de design et jury d'experts, etc.), qui se concentrent sur l'évaluation de projets, lieux ou processus particuliers ; 5° outils d'assistance (subventions, formation professionnelle pratique, recherche liée au design et participation de la communauté, etc.), qui permettent le développement de lieux empreints d'une culture du bâti de qualité.²⁹

La Gouvernance dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

Une bonne Gouvernance facilite de meilleures décisions en matière de culture du bâti de qualité, en garantissant une gestion convenable des lieux. Les outils formels sont liés à des responsabilités d'ordre réglementaire. Ils comprennent la législation et les procédures qui en résultent, les normes, les codes et cadres de conduite ainsi que les processus de contrôle. Une interaction bien équilibrée des outils formels et informels aide à combler les lacunes de communication entre les nombreuses disciplines impliquées dans la culture du bâti (sauvegarde du patrimoine bâti, architecture, planification, ingénierie, artisanat, etc.). Il importe en outre d'instaurer un dialogue sérieux entre tous les professionnels et

25 www.urbanmaestro.org.

26 Carmona, M. (2019b).

27 Voir liste : <https://www.ace-cae.eu/architects-in-europe/eu-architectural-policy/>.

28 Urban Maestro (2019), p. 11.

29 Carmona, M. (2017).

la population locale. Les outils informels comme l'établissement de processus participatifs, la formation professionnelle ou l'éducation générale permettent d'affiner les nombreux processus impliquant la culture du bâti et renforcent son importance en tant que bien commun.^{30,31} Pour mettre efficacement en œuvre des processus participatifs, il faut qu'il y ait une prise de conscience générale du sujet et une sensibilité pour le lieu, son histoire, ses qualités et les possibilités de le transformer et de l'aménager. L'éducation et le renforcement des capacités jouent un rôle crucial pour instaurer ces compétences et cette sensibilisation, et sont donc des outils informels cruciaux.

La Gouvernance englobe tout et intervient dans tous les domaines professionnels et les groupes sociaux. Elle est donc fortement liée à l'ensemble des sept critères suivants.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes de Gouvernance

La variété des acteurs et des Contextes entraîne une application diversifiée des outils de Gouvernance. Les gouvernements, autorités et organismes publics devraient chercher à améliorer la législation et la réglementation d'une façon compatible avec et propice à la culture du bâti, élargir le recours aux outils informels et faire de la protection, du développement et de la conception de lieux empreints d'une culture du bâti de qualité une affaire d'intérêt public et de débat passionné. Les stratégies en matière de culture du bâti (stratégies architecturales ou stratégies de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, par ex.) menées au niveau national par les administrations locales aboutissent à des espaces prometteurs pour une culture du bâti de qualité. Instaurer des procédures d'adjudication axées sur la qualité, comme des concours de design, et, pour les promoteurs et propriétaires, travailler exclusivement avec des équipes interdisciplinaires approfondit la compréhension du lieu et de ses nombreuses caractéristiques, et favorise ainsi la mise en œuvre d'une culture du bâti de qualité. Le recours, par les planificateurs, à des processus de conception spécifiques à un site donné aboutit à des résultats eux-mêmes spécifiques et soutenus par la population. Encourager les habitants et les usagers de lieux donnés à s'engager dans des organisations de la société civile aboutit à des lieux avec lesquels la population peut s'identifier, dont elle se soucie et auxquels elle s'intéresse.

La mise en œuvre d'une Gouvernance participative est tout bénéfique pour la création de lieux empreints d'une culture du bâti de qualité. La participation authentique du public implique les étapes suivantes : 1° nécessité d'une information véridique, compréhensible et accessible à tous ; 2° nécessité, pour les personnes impliquées, d'une sensibilisation ou d'une formation aux questions spécifiques soulevées par le processus de participation ; 3° codécision réelle entre tous les participants et participantes sur les problèmes soulevés.³²

Pour instaurer une culture du bâti de qualité, il est très important que l'administration et la communauté locale s'engagent mutuellement. Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti peut renforcer les processus discursifs et être utilisé comme un outil efficace de médiation et de communication. La représentation de la population doit être comprise comme allant au-delà de l'élection de représentants dans un conseil local ; il faut mettre en œuvre un dialogue ouvert en fonction des besoins. Impliquer la population dans des processus de décision transparents au moyen d'une communication efficace et prendre en compte les opinions des habitants et des parties prenantes locales pendant la planification, la construction, l'entretien et la gestion d'un lieu favorise l'identification des communautés avec leur espace de vie et renforce leur sens d'une responsabilité partagée vis-à-vis de leur Contexte ; d'un autre côté, toutefois, cela exige de la

30 Convention de Faro (2005).

31 Conseil de l'Europe (2017).

32 Union européenne (2014). Voir aussi Conseil européen des urbanistes (ECTP-CEU) (2016) ; Bouche-Florin, L.-É. (2019) ; ECTP-CEU (2013).

population d'être consciente des questions de la qualité et de la culture du bâti, et la capacité à les comprendre. Sur ce point, éduquer largement (quoique non exclusivement) les enfants à la culture du bâti dès leur jeune âge a une importance cruciale. Le but est de renforcer l'engagement public et donc le soutien à la Gouvernance participative. De bons outils de Gouvernance permettent à la population de comprendre la teneur et l'importance de la culture du bâti, de définir des valeurs communes et de les partager, de participer activement à l'aménagement de l'espace et d'en évaluer la qualité générale.

La participation de la communauté en matière de bâti existant (patrimoine bâti compris) a un fort potentiel. Pour ce qui est de la réutilisation de bâtiments existants, une consultation publique sur ce que pourrait être la nouvelle fonction suscite des idées nouvelles et crée un lien entre la population et le lieu,³³ ce qui garantit ensuite acceptation et utilisation. La participation et l'implication de la communauté locale jouent un rôle important dans la sauvegarde du patrimoine culturel, particulièrement dans les zones vulnérables, où les initiatives d'autogestion entraînent des pratiques visant à améliorer l'équité spatiale ou l'implication de la population résidente dans une approche intégrée. L'engagement civique est une occasion pour la politique du patrimoine culturel de renforcer l'inclusion et le bien-être social.³⁴

Prendre le critère de Gouvernance en compte signifie aussi fournir une formation et une éducation efficaces. Les professionnels du développement, de la planification, de la construction et de la gestion des installations (facility management) ont besoin de formation, de compétences et d'expérience. Les communautés doivent avoir accès à une éducation générale en matière de culture du bâti. Les informations concernant la culture du bâti doivent être facilement accessibles à tous et à toutes et les activités de médiation des gouvernements, des ONG et des autres acteurs soutenues activement.

La culture du bâti de qualité s'épanouit dans un Contexte interdisciplinaire. Si les discussions et négociations entre les décideurs politiques, les autorités, les planificateurs et le milieu des affaires sont importantes, la coopération intersectorielle à différents niveaux l'est aussi. La culture du bâti de qualité doit être négociée et discutée à tous les niveaux de la société et dans toutes les disciplines professionnelles. Une bonne Gouvernance renforce ainsi la prise de conscience, favorise le dialogue et promeut la coopération en vue d'obtenir des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité.

33 Voir aussi paragraphe Esprit du lieu (p. 46) et attachement à un lieu.

34 Conseil de l'Europe (2018).

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- La notion de culture du bâti est-elle familière à toutes les parties prenantes et celles-ci sont-elles préoccupées par la qualité du lieu ?
- Existe-t-il des lignes directrices en matière de culture du bâti et de sa qualité sous forme de dispositions légales, standards, normes et politiques officielles, ou d'incitations financières ou procédurales ?
- Existe-t-il un large débat public sur la qualité du lieu, par exemple à travers des concours de design, des revues ou autre chose ?
- Le processus de prise de décision concernant le lieu est-il participatif, accessible à toutes les personnes concernées et transparent à toutes les étapes ?
- Tous les acteurs professionnels et les parties prenantes impliquées ont-ils l'expérience, les connaissances, les aptitudes et l'expertise requis pour leurs tâches ?
- Les professionnels travaillent-ils en équipes transdisciplinaires ?

Déclaration de Davos – Article 8

« Un environnement bâti de qualité répond donc non seulement à des exigences fonctionnelles, techniques et économiques, mais aussi aux besoins sociaux et psychologiques de la population. »

Principe

La culture du bâti de qualité répond aux besoins.

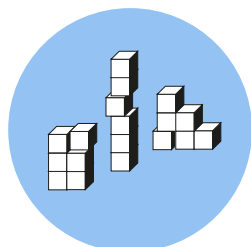
Les méthodes de conception et de construction de la culture du bâti de qualité répondent aux besoins humains en matière de santé, confort, sécurité et accessibilité. Elles sont durables et les résultats adaptables aux usages et aux objectifs existants et futurs, tout en sauvegardant le patrimoine bâti.

Définition

Pour être fonctionnel, un lieu doit remplir ses objectifs à l'égard des personnes. Il doit répondre à différentes fins, qui peuvent varier au cours d'une longue période, et doit donc être flexible et adaptable. Plusieurs lieux existants sont fonctionnels dans la mesure où leur destination d'origine a pu être préservée pendant des siècles. Certains sont fonctionnels après avoir été convertis à un usage différent de celui d'origine, tout en sauvegardant d'éventuelles valeurs attachées au patrimoine culturel. Planifier des lieux nécessite d'anticiper les changements liés à la démographie, au climat et aux catastrophes naturelles. La Fonctionnalité des lieux existants et l'excellence technique des nouvelles constructions, assorties d'innovation perpétuelle et d'un travail de qualité qui dépasse le domaine de l'architecture, remplissent les critères vitruviens d'utilitas et de firmitas, qui exigent que l'exécution correcte, soignée et durable de tout lieu soit structurellement stable et sûre. La Fonctionnalité d'un lieu signifie aussi qu'il satisfait les besoins humains en matière de santé, de confort et de sécurité, et qu'il est d'accès facile avec des modes de transport doux, que ce soit pour y vivre, y travailler, s'y adonner à des loisirs ou utiliser des infrastructures ou des espaces publics. Les lieux doivent favoriser la santé physique et mentale des individus en leur assurant une vie et un mode de vie sains ainsi qu'un confort général suffisant. La Fonctionnalité implique encore que les lieux protègent les personnes du mauvais temps, des catastrophes naturelles et autres, et procure la sécurité contre les actes violents.

Recherche

Les normes du Centre européen de normalisation (CEN) et d'autres actes législatifs et réglementaires, à quoi s'ajoutent les différentes normes nationales régissant la construction et la planification, représentent la somme de toutes les recherches effectuées pour pouvoir planifier, concevoir, construire, préserver,



rénover et réutiliser des bâtiments fonctionnels et mettre en œuvre les concepts, techniques et matériaux constamment novateurs résultant de ces recherches.³⁵ En conformité avec les normes de planification, de construction et de conservation, et leur développement constant, la Fonctionnalité représente l'excellence d'aujourd'hui, qui consiste à anticiper les changements des besoins et des conditions.

La Fonctionnalité se concentre en outre sur les sujets qui proposent des solutions garantissant l'adaptabilité et la flexibilité des lieux,³⁶ qualités exigées à cause de l'importance croissante de logements et de postes de travail adaptables et à usage ouvert. Les termes clés sont ici les systèmes de séparation, avec un simple squelette et un transfert de charge linéaire pour moduler la surface habitable, des structures ouvertes permettant l'adaptation des habitacles, des installations conçues pour être facilement accessibles et adaptables. Les bâtiments dont la structure est basée sur des systèmes susceptibles d'être changés, agrandis et séparés font souvent déjà partie de stratégies de biens immobiliers durables.

Des recherches sont également en cours sur le bâti existant en général et sur le patrimoine bâti en particulier, sur la valeur de ce bâti et sur la manière dont des lieux peuvent rester fonctionnels en étant réutilisés, adaptés, rénovés et préservés grâce à de petites interventions intelligentes et peu coûteuses, et sur le lien entre ces interventions et la stratégie la plus efficace,³⁷ alors que la démolition et la reconstruction impliquent non seulement souvent une empreinte énergétique et des coûts supérieurs, mais peuvent aussi aboutir à la perte de patrimoine bâti.³⁸ Les écoles d'architecture deviennent de plus en plus conscientes de ce que les futurs professionnels ne doivent plus être formés uniquement à concevoir des bâtiments sur des parcelles non bâties, puisqu'ils seront de plus en plus confrontés à des conversions, réutilisations et extensions d'ensembles d'habitation et de bâtiments existants plutôt qu'à la conception de nouveaux lieux. La Fonctionnalité à long terme du bâti existant dans les lieux de l'avenir est une question pertinente aussi bien dans la recherche que dans la pratique, en plus des conditions pour sauvegarder le patrimoine bâti.

En ce qui concerne la santé, la recherche se concentre souvent sur l'identification des sources de maladie.³⁹ Il a été prouvé que la conception d'un lieu et des matériaux sains peuvent contribuer positivement à la santé physique et mentale ainsi qu'à la sécurité et à la sûreté,⁴⁰ que la conception de notre Contexte physique exerce une forte influence sur notre état et notre bien-être psychologiques. L'impact du Contexte sur nos pensées, nos émotions et nos réactions physiques est reconnu. Une approche interdisciplinaire à l'intersection des neurosciences et de l'architecture («neuro-architecture») permet de comprendre quel type de lieu contribue au bien-être et à la santé de ses usagers.⁴¹

Des recherches récentes ont montré comment améliorer la perception par les usagers de leur sûreté en termes de stabilité, de sécurité et de durabilité par la conception des lieux, mais aussi par des mesures sociales et de Gouvernance. Les espaces publics sont en effet idoines pour réduire le risque d'attaques et prévenir ou réduire l'agoraphobie et les «paysages effrayants» (fearscapes)⁴² en les transformant en «paysages sûrs» (safescapes),⁴³ en améliorant le sens de sécurité et en contribuant au confort des personnes, alors que l'insécurité et la peur restreignent leur liberté de mouvement.

35 Voir note 50 sur les recherches en durabilité de l'EPFZ et ses NEST (*Next Evolution in Sustainable Building Technologies*).

36 Schütze, T.; Willkomm, W. (2000); Ghafouri, A. (2016); Loch, S. (2011).

37 Petzet, M., Hellmeyer, F. (2012).

38 Conejos, S., Langston, C., Smith, J. (2011).

39 L'exposition chronique au bruit peut faire monter par exemple la pression sanguine (Payne, S., Potter, S., Cain, R. 2014) et empêcher le développement nerveux des adolescents (Gilbert, E., Galea, S. 2014); l'insuffisance de la lumière du jour peut affecter les rythmes circadiens et nuire à la qualité du sommeil (Dutton, R. 2014).

40 Recherches et rapports sur la santé et le bien-être dans les bâtiments dans un certain nombre de pays européens: *UK Green Building Council* (2016), par exemple.

41 Ellard, C. (2019); Ellard, C., Montgomery, C. (2013). Voir note 99 sur les recherches d'Ellard au *Urban Realities Laboratory* de l'Université Waterloo (Canada).

42 P. ex. UN Habitat (2016); Prevention Institute (2015); Tulumello, S. (2015).

43 Zelinka, A., Dean, B. (2001).

La Fonctionnalité dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

La Fonctionnalité comme critère de la culture du bâti a des exigences plus élevées que la simple conformité aux normes d'excellence du moment en matière de construction. Elle tient compte de questions en rapport avec la suffisance, la durabilité, l'adaptabilité, la compatibilité santé, l'innovation dans l'usage à la fois des matériaux et du design urbain, architectural et paysager, et la commodité d'emploi pour garantir le bien-être. Les lieux doivent être fonctionnels et adaptables aux usages variés de diverses personnes pendant une longue durée. Cela permet à long terme un grand nombre de fonctions et d'usagers différents ainsi qu'une longévité durable d'emploi. Des lieux existants fonctionnels peuvent être transformés ou convertis à un usage différent, mais il faut en respecter l'histoire et les valeurs attachées au patrimoine. Un artisanat de qualité et des matériaux sains garantissent la longévité des bâtiments, des infrastructures et de l'espace public, tout en restant ouverts à l'innovation et au développement. Une bonne sécurité est réalisée quand il y a protection contre les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou d'actes humains jugés inacceptables.⁴⁴

Techniques d'artisanat locales et traditionnelles (→ Esprit du lieu), minimisation de l'entretien des lieux nouveaux et existants grâce à des interventions intelligentes et «low-tech» (→ Économie), durabilité significativement accrue grâce à ce type d'intervention (→ Environnement), sécurité sociétale garantie par des instruments sociopolitiques comme la mixité sociale et les usages mixtes, combinés avec les ambiances attrayantes et dynamiques que veulent les personnes aujourd'hui, particulièrement dans les zones urbaines (→ Gouvernance, Diversité), toutes ces questions sont traitées aux critères signalés.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes de Fonctionnalité

Pour être fonctionnels à long terme, les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité sont entretenus, planifiés, conçus et construits de façon à donner accès à des services publics, commerciaux et culturels de base, à répondre aux besoins des personnes diverses et à permettre des usages diversifiés. Les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité s'adaptent aussi simplement et efficacement que possible au changement des diverses conditions, exigences et affectations (types d'usage), puisque c'est là l'un des principaux facteurs de longévité d'un lieu, tout en intégrant et sauvegardant le patrimoine bâti. La planification doit prendre en compte et intégrer les conditions-cadres changeantes, particulièrement en ce qui concerne l'évolution démographique, la crise de la biodiversité ou le changement climatique et l'augmentation concomitante des dangers naturels. Si un lieu ne s'adapte pas aux changements au fil du temps, il s'abîme et perd sa valeur économique et sa Fonctionnalité.

Une culture du bâti de qualité se distingue par un accès facile aux installations et équipements techniques pour les renouveler avec un minimum d'effort, et par de la flexibilité en matière d'aménagement et une hauteur suffisante pour permettre de changer simplement d'affectation. L'adaptabilité des usages et la facilité d'accès sont également requises pour les infrastructures, les espaces verts et ouverts, et les paysages, vu qu'elles contribuent de façon significative à la santé et au bien-être de la population. Les espaces verts et ouverts ainsi que les zones de trafic et de mobilité doivent être conçus de manière multifonctionnelle et dessinés diversément pour obtenir une Fonctionnalité et une résilience complètes. Les lieux existants exigent un traitement soigneux en cas de transformation ou de conversion à un usage différent de celui d'origine ; il faut en préserver la structure fondamentale, limiter les interventions au minimum et

44 *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030* des Nations Unies, https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf.

prendre entièrement en compte le patrimoine bâti éventuel (paysage, monument, structure, matériaux, Contexte, etc.). Les coûts doivent rester proportionnés et le lieu esthétique, tout en préservant et utilisant la substance existante.

En ce qui concerne les aspects sanitaires, la culture du bâti de qualité se distingue par l'emploi de matériaux de construction naturels, non toxiques et de haute qualité, et une conception architecturale pourvoyeuse de quantité de lumière et d'air de qualité au bon endroit, en volume nécessaire et en de bonnes proportions. Une température et une luminosité équilibrées contribuent à un climat intérieur convenable, sain et confortable, et au bien-être dans les logements et les espaces de travail et de loisirs. Il faut donc limiter au maximum l'exposition au bruit et aux radiations (ionisantes) dans les bâtiments et le Contexte. La facilité d'accès devrait être assurée par la possibilité de circuler à pied et à vélo, ce qui contribue également à une mobilité et à des styles de vie plus sains. La sécurité technique offerte par un éclairage suffisant des espaces non seulement publics, mais aussi semi-privés et privés, ainsi qu'une forte visibilité et perméabilité⁴⁵ garantissent le sentiment individuel de sûreté et de sécurité de tout le monde et permettent l'appropriation diverse d'une variété supérieure d'espaces.

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le lieu répond-il actuellement aux besoins ?
- Le lieu est-il fonctionnel pour longtemps, adaptable aux changements de conditions, de besoins et d'emplois, tout en préservant son éventuel patrimoine bâti ?
- Le lieu est-il sain et confortable pour ses usagers en termes de conception, matériaux, lumière, air, bruit et autres ?
- Le lieu est-il sûr pour ses usagers en termes de conception, matériaux, lumière et autres ?
- Le lieu est-il facilement accessible à chacun et chacune ?
- Le lieu présente-t-il un niveau de trafic faible et est-il possible d'y circuler à pied et à vélo ?

45 Voir l'ouvrage fondamental d'Appleton, J. (1975) sur la perméabilité locomotrice et visuelle.

Principe

La culture du bâti de qualité préserve l’Environnement.

La culture du bâti de qualité contribue à conserver les ressources naturelles et la biodiversité en freinant le changement climatique et en soutenant ainsi la durabilité. Elle préserve, promeut et développe un Environnement naturel intact et des paysages naturels et culturels variés à travers un usage responsable du sol et des territoires habités, une mobilité durable, l’efficacité énergétique, enfin le recours à des méthodes et matériaux de construction durables qui tiennent compte du cycle de vie complet.

Définition

En tant que critère de qualité, l’Environnement se définit comme l’Environnement naturel, comprenant tous les éléments vivants et inanimés présents sur terre, avec l’interaction de toutes les espèces vivantes, du climat, de la météorologie et des ressources naturelles qui affectent la vie humaine. Les composants du système environnemental complexe et de ses relations causales sont la flore et la faune, avec une grande variété d’organismes vivants (biodiversité), l’air, l’eau, et le sol avec ses dépôts minéraux. Les êtres humains et les autres organismes vivants satisfont leurs besoins existentiels à partir de l’Environnement et en extraient les matières premières renouvelables et non renouvelables.

Dans presque toute l’Europe, l’Environnement est étroitement lié aux êtres humains, qui ont sur lui un impact territorial en créant des paysages de divers types et qualités. Aujourd’hui, quelque 74 % de la population européenne vit dans des zones urbaines, et vers 2050, l’on escompte que la part de la population citadine avoisinera les 80 % en Europe.⁴⁶ Le secteur de la planification et de la construction est responsable à la fois du haut pourcentage de consommation d’énergie fossile et de la production de déchets, qui ont un impact majeur sur



46 Nations Unies (2019).

l'Environnement: avec les deux autres grands domaines que sont l'agriculture et la mobilité, ce secteur influence le climat et la météorologie à travers la consommation d'énergies fossiles non renouvelables. Réciproquement, les activités de conception et de construction sont conditionnées par l'impact du climat et de la météorologie. De vastes surfaces de sols imperméabilisés et des températures élevées modifient les conditions des écosystèmes, réduisent la biodiversité et accroissent les risques naturels. L'air, l'eau et le sol sont affectés par les déchets et les émissions polluantes anthropogènes dues aux produits et matériaux utilisés pour la construction.

Recherche

Les priorités centrales de la recherche consistent en la conservation, l'aménagement et le développement d'un Environnement intact, le contrôle des émissions, la protection et l'usage durable des ressources et des écosystèmes, ainsi que la gestion du changement climatique et des risques. Du moment que la nourriture, le logement et la mobilité sont responsables de la plupart des atteintes à l'Environnement causées par l'activité humaine, la recherche sur des sujets interdisciplinaires qui répondent aux objectifs de durabilité et permettent de renforcer la coopération scientifique est essentielle. Il faut une meilleure coordination et des approches systémiques pour affronter les principales gageures environnementales. L'état actuel de la recherche sur l'Environnement en Europe est présenté dans le rapport SOER 2020,⁴⁷ qui constate de sérieux écarts entre l'état actuel de l'Environnement et les cibles politiques de l'UE à court et long terme; le même message peut être trouvé dans les principaux rapports scientifiques mondiaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), de l'IPBES (Plate-forme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques), de l'IRP (Groupe international d'experts sur les ressources) et du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).⁴⁸

Les bâtiments et les infrastructures sont gourmands en ressources et occasionnent 40 % des gaz à effet de serre. La recherche se concentre sur la création de bâtiments à émission nette zéro de gaz à effet de serre et la réduction des matériaux gourmands en énergie afin de limiter les émissions liées à la construction.⁴⁹ Etant donné les principes de durabilité, le bâti existant doit augmenter son efficacité énergétique, remplacer les sources d'énergie primaire pour le chauffage et la climatisation par des sources d'énergie renouvelable, et améliorer en même temps le développement urbain et la qualité du design en direction du nécessaire, du «suffisant». Dans ce domaine combiné de l'énergie, de la construction, de la conception et du mode de vie, il existe diverses solutions adaptables à presque tous les types de situations.⁵⁰ Une conception et des méthodes de construction simples, mais planifiées avec soin, permettent des bâtiments durables

47 Agence européenne de l'environnement (2019). Voir aussi : <https://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/about.htm>.

48 IPCC (2018), rapports sur le réchauffement mondial de 1,5°C et sur la manière d'atteindre les cibles de réduction de CO₂ recommandées par la communauté scientifique internationale; IPBES (2019), rapports sur les services de gestion de la biodiversité et des écosystèmes, et leurs liaisons au niveau mondial; IRP (2019), rapports sur la combinaison des politiques de l'efficacité des ressources, de l'adoucissement du climat, de l'élimination du carbone et de la protection de la biodiversité pour faire croître les économies, augmenter le bien-être et rester à l'intérieur des limites planétaires; PNUE (2019), rapports sur l'état actuel de l'environnement, les éventuelles tendances environnementales futures et l'efficacité de politiques montrant comment les gouvernements peuvent mettre le monde sur la voie d'un avenir véritablement durable.

49 P. ex. EPFZ, chaire de construction durable, <https://sc.ibi.ethz.ch/en/>, qui présentait à la conférence SBE19 de Graz (2019) un outil paramétrique primé intégré à la conception pour l'analyse du cycle de vie en temps réel (projet Bombyx).

50 *Next Evolution in Sustainable Building Technologies* (NEST) est par exemple une plateforme dynamique et modulaire de recherche et de démonstration pour les technologies avancées et novatrices en matière de construction; elle dépend du Laboratoire fédéral (suisse) d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et de l'EPFZ, et comble l'écart entre laboratoire et marché en permettant à de nouvelles solutions durables de s'implanter rapidement dans l'industrie du bâtiment. <https://www.empa.ch/web/next/aboutnext>.

sans apport d'énergie pour le chauffage et la climatisation ni équipements et dispositifs de grande ampleur. Le choix des matériaux (radiations, scellage, isolation, etc.), la forme des bâtiments et leur position dans le tissu urbain (interruption/renforcement des corridors d'air) ont une grande influence sur l'Environnement et il faut continuer à y sensibiliser les esprits.

Les ressources naturelles (minerais et sources d'énergie, sols, eaux, ressources biologiques) – et particulièrement les ressources non renouvelables (comme le pétrole, le gaz, les minerais terreux et métalliques, la nappe phréatique) – doivent être mieux protégées. A un niveau transnational, la recherche sur la biodiversité est revitalisée grâce au programme Horizon 2020 de l'UE «Protéger l'Environnement, gérer les ressources naturelles, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes de manière durable»⁵¹ et au renforcement de l'Espace européen de la recherche (EER) en matière de biodiversité et de services écosystémiques. La consommation de terrains est toujours trop élevée et la qualité des paysages décline malgré les efforts des aménagistes. La recherche contribue à la conception de paysages précieux et intacts,⁵² et fournit de nombreux instruments et solutions de densification et d'urbanisme de qualité, mais la mise en œuvre en est hésitante et déficiente dans la pratique. Il faut un changement de mentalité.

L'Environnement dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

Prendre l'Environnement comme critère de la culture du bâti, c'est étudier l'utilisation des ressources naturelles, la biodiversité et les émissions générées dans les activités de planification et de construction, y compris le traitement des ressources limitées (terrains et matériaux), enfin l'impact sur le paysage ouvert. La Diversité de la flore et la faune, que ce soit dans les jardins privés ou les espaces publics, plus largement dans les espaces verts et les paysages ouverts, est ici prise en compte, tout comme l'énergie consommée et les sources d'énergie utilisées par l'industrie du bâtiment, enfin les émissions répandues dans l'Environnement, vu que tout cela a un impact majeur sur le climat. La mobilité a également une forte influence sur l'Environnement et est traitée ici sous l'angle de la durabilité environnementale. La nourriture, qui cause un tiers de l'impact environnemental total, est considérée ici sous l'angle de la production durable par l'agriculture et aussi, à l'avenir, par l'agriculture urbaine, qui contribuent à promouvoir une approche plus consciente de l'Environnement, des écosystèmes et de l'alimentation.

Intégration des bâtiments et des infrastructures dans le paysage, conservation des zones et ouvrages protégés, où l'Environnement est compris dans sa dimension territoriale (→ Contexte), qualité d'un lieu, y compris le vaste cadre du paysage, avec son importance pour l'identité des gens et leur attachement à un lieu (→ Esprit du lieu), durabilité économique (→ Économie) et aspects sociaux de l'Environnement (→ Diversité), toutes ces questions sont traitées aux critères signalés.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes d'Environnement

Une culture du bâti de qualité est respectueuse du climat et de l'Environnement, elle protège et préserve les ressources naturelles et les paysages, elle contribue activement à leur développement de qualité et promeut la biodiversité sur tout le territoire et à toutes les étapes de planification, de construction et de conservation.⁵³ Elle pratique un usage responsable du sol et affiche des taux d'occupation

51 <https://cordis.europa.eu/programme/id/H2020-EU.3.5.2./fr>.

52 Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie): <https://www.coe.int/fr/web/landscape>.

53 Conseil fédéral suisse (2017).

appropriés. Les logements et les zones industrielles exigent des structures urbaines denses et compactes dans des bâtiments à zéro émission, entourés de suffisamment d'espaces libres et verts de bonne qualité. Dans les zones rurales, le développement territorial devrait empêcher l'étalement urbain. Cela garantira des ouvrages d'infrastructure durables destinés à éviter la forte mobilité individuelle et les longs déplacements de pendulaires. Les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité pratiquent l'Économie circulaire (EC) et freinent significativement le changement climatique en préservant les ressources, en encourageant l'usage efficace et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre par le recours à des matériaux et des constructions durables. Il faudrait effectuer régulièrement des évaluations de l'impact environnemental (EIE) non seulement des projets, mais aussi des lieux existants, et mener des études sur la capacité de charge des lieux.

Dans les lieux empreints d'une culture du bâti de qualité, le bâti existant de bonne qualité devrait être entretenu, au besoin rénové, modernisé et réutilisé avec soin pour en allonger le cycle de vie ; il faudrait utiliser des énergies renouvelables et pratiquer la gestion des déchets. Bien que les bâtiments rénovés en service émettent davantage de CO₂, ils causent quelque 40 % de moins de gaz à effet de serre gris que les bâtiments neufs,⁵⁴ puisque ces gaz sont produits dans une large mesure au cours de la construction. L'on adoptera un comportement axé sur la suffisance et encouragera la réutilisation des structures et du bâti existants, en tenant compte du cycle de vie complet des bâtiments, de la construction et de la mise en service à la démolition et au recyclage, en passant par le réaménagement et la conversion. Les méthodes de construction liées à la culture du bâti de qualité sont simples, durables et énergétiquement efficaces ; les matériaux et composants contiennent un minimum d'énergie embarquée et peuvent être réutilisés facilement ; ils sont exempts de polluants, durables, locaux, recyclables et recyclés. L'équipement est de longue durée, souvent « low-tech » et ne demande que peu d'entretien.

Pour augmenter la variété des expériences possibles, l'on favorisera la biodiversité par des espaces verts et libres interconnectés et de valeur, suffisamment de zones non imperméabilisées, avec des parcs et jardins abritant principalement des espèces natives, appropriées au site, typiques et non invasives. Les paysages culturels et naturels accueillant des activités économiques et agricoles durables promeuvent la biodiversité. Le soin, la gestion et le développement de paysages ouverts, d'espaces urbains et périurbains, d'espaces verts et de zones agricoles urbaines contribuent à créer des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité et évitent l'usage de produits chimiques et de polluants (fertilisants, pesticides, etc.) nocifs à l'Environnement et à la santé. Les zones rurales favorisent la biodiversité en préservant de précieuses terres à rotation culturale.

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le lieu manifeste-t-il un usage responsable du sol (par ex. en termes d'espaces libres, d'espaces verts, de densité et de taux d'occupation adéquats) ?
- Le lieu promeut-il la biodiversité (Diversité génétique, des espèces et des écosystèmes) ?
- Le lieu est-il entretenu et développé de façon durable, préservation et intégration du patrimoine bâti comprises ?
- Le lieu recourt-il à des méthodes de construction simples et donc durables, à des équipements de longue durée et à des besoins d'entretien appropriés, mettant ainsi en œuvre les cinq R : refuser, réduire, réparer, réutiliser, recycler ?
- Le lieu est-il exempt de polluants (bruit, lumière, produits, etc.) nocifs pour l'Environnement et la santé humaine ?
- La suffisance, des analyses réfléchies et complètes et des instruments scientifiques (évaluations de l'impact environnemental, etc.) influencent-ils la prise de décision en matière d'efficacité énergétique, d'empreinte carbone (énergie intrinsèque, etc.) afin de minimiser l'impact sur l'Environnement ?
- Le lieu favorise-t-il la mobilité durable ?

Principe

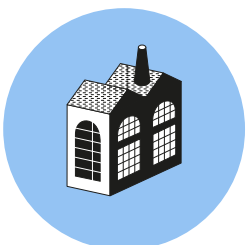
La culture du bâti de qualité ajoute une plus-value économique.

La culture du bâti de qualité accorde la priorité aux valeurs culturelles et privilégie les investissements à long terme plutôt que les gains économiques à court terme ; elle conserve et augmente la valeur économique, et représente une forte valeur si l'on y recourt. Elle préserve et développe les ressources par des usages à long terme conformes à l'emplacement et à la conception, par une construction et un fonctionnement économes, et en recourant à des matériaux de construction de haute qualité et de longue durée.

Définition

L'Économie décrit la conservation, production, distribution, vente et consommation de biens et services par des individus, entreprises, organisations ou gouvernements. Elle englobe aussi bien l'administration des affaires que l'économie du bien-être et couvre des domaines qui incluent la comptabilité, les finances, la gestion de projet et le marketing. L'Économie répond à des questions telles que savoir quelle activité humaine procure le plus grand bénéfice possible à un individu ou à une communauté. Il y avait autrefois un lien étroit entre la croissance économique et la dégradation de l'Environnement. Alors que l'Économie classique se préoccupe avant tout de la croissance économique et de l'allocation efficace des ressources, l'Économie écologique ou verte a pour premier but déclaré l'échelle durable et la distribution équitable ; l'allocation efficace et selon le principe de la suffisance ne vient qu'après. L'Économie est l'un des trois axes de la durabilité, avec la société et l'Environnement.⁵⁵ Elle promeut une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail convenable pour tous.

Les entreprises visent à l'usage le plus efficace de leurs ressources, qui peuvent être d'ordre financier, matériel ou humain (main-d'œuvre). La planification



55 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : <https://www.unep.org/fr>.

économique et la réalisation de bâtiments et de lieux est une subdivision de l'Économie. Dans ce Contexte, le traitement économique de tous les éléments en vue de réaliser le meilleur rapport possible entre les dépenses et le résultat obtenu est une chose importante. Pour ce qui est de la construction, l'enjeu concerne les matériaux, d'autres ressources et le volume de travail nécessité, qu'il faut maintenir aussi efficace et valable que possible. L'Économie immobilière concerne le développement, la production, la gestion et le marketing de biens immobiliers. Ces deux domaines ont un impact majeur sur l'Économie d'un pays ou d'une région, et doivent être résilients et durables à long terme.

Recherche

La recherche en matière de construction, fonctionnement et conservation de l'environnement bâti se concentre essentiellement sur l'optimisation des processus de planification, de construction et de gestion pour assurer l'efficacité des coûts et des ressources engagées. La numérisation est un stimulant particulièrement important de la recherche, qui étudie l'impact du « bâti immobilier modélisé » (BIM) en planification et en construction, et met au point des applications pour évaluer l'immobilier. Il y a en outre un intérêt croissant pour les conséquences sociales et environnementales de l'action humaine. Des normes de durabilité comme SNBS, LEED ou BREEAM se fondent sur cette approche holistique et durable des aspects économiques de la planification et de la construction. En Économie, on évalue la contribution d'un bâtiment à l'Économie régionale induite par la création de logements, d'emplois ou d'usages publics, ainsi que par l'octroi de contrats. En termes de gestion des coûts, il ne faut pas seulement maintenir ceux de la construction à un niveau bas, mais considérer aussi le cycle de vie complet. A long terme, il en résultera des investissements durables économiquement, écologiquement et socialement parlant. Les études relevant de l'Économie du bien-être montrent comment la structure des marchés et l'attribution des biens et des ressources affectent le bien-être général de la société. Le but est de fournir des outils permettant aux politiques officielles de réaliser des bénéfices sociaux et économiques pour la société.

Des recherches ont montré qu'une culture du bâti de qualité a des effets externes positifs sur les prix. La propension à payer (PàP) augmente pour vivre près de lieux attrayants, qui sont un facteur de PàP.⁵⁶ Les zones de conservation sont souvent des régions à valeur économique élevée et stable, qui procurent des bénéfices aux propriétaires locaux en réduisant l'incertitude concernant l'avenir de leur quartier.⁵⁷ L'appartenance au Patrimoine mondial peut aussi avoir d'importants effets socioéconomiques.⁵⁸

L'Économie dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

Plus-value d'un bien-fonds, réduction des dépenses publiques, viabilité accrue des investissements sont autant d'exemples des bénéfices économiques possibles des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité. A ce propos, cependant, il peut aussi y avoir des inconvénients d'ordre social pour la communauté (coût croissant de la vie, particulièrement des loyers, gentrification, etc.). Un facteur important est la viabilité économique à long terme, pendant tout le cycle de vie et au-delà des propriétaires et utilisateurs individuels.

56 Dans les environs de Chicago, les biens-fonds situés près de bâtiments de Frank Lloyd Wright se vendent entre 5 et 8 % plus cher, et à Berlin, le quartier classé du *Hansaviertel* affiche des prix au m² supérieurs de 20 % à ceux de zones comparables : Ahlfeld, G. (2012a). Voir aussi Incentive (2015).

57 Ahlfeld, G. et al. (2017).

58 Impact socio-économique de l'inscription au Patrimoine mondial : <https://whc.unesco.org/en/socio-economic-impacts>.

Pour évaluer l'Économie d'un lieu, il faut considérer les prix du marché. Le prix du marché de tous les types de culture du bâti est affecté par l'attrait du lieu, sa proximité avec les commodités, services publics et sites construits, son accessibilité et la qualité de la construction et de la conception. Comme aspects importants de l'évaluation d'une demande réaliste en biens immobiliers, citons l'évolution démographique et celle de l'emploi, ainsi que le manque d'offre dans certains segments résidentiels, administratifs ou industriels. Les groupes cibles pour lesquels on crée de l'offre sont donc décisifs. Dans l'environnement bâti, les activités économiques sont distribuées inégalement : elles se concentrent dans les villes, et en particulier dans les zones denses de celles-ci.^{59, 60} En outre, les structures de propriété affectent l'Économie d'un lieu. En termes de durabilité économique, le but devrait être généralement qu'un bâtiment ou bien-fonds soit facilement négociable (ce qui ne vaut pas nécessairement pour des typologies spécifiques comme les églises, tribunaux, opéras, écoles, etc.) ; les écarts du modèle de propriétaire unique peuvent restreindre la mise sur le marché et la viabilité financière. La Diversité des structures de propriété et des modèles d'investissement recèle cependant un potentiel pour l'innovation et diverses catégories de revenu, et peut donc être la meilleure solution pour l'Économie de certains lieux.

Gestion des lieux (→ Gouvernance), usage durable de l'espace (→ Environnement, Contexte), réalisation d'espaces à usage mixte et accessibilité (→ Fonctionnalité), toutes ces questions sont traitées aux critères signalés.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes d'Économie

En termes d'Économie, la culture du bâti de qualité se réalise par le meilleur usage, entretien et développement des ressources à long terme, ainsi que par une approche durable et axée sur la suffisance, en accord avec la culture et le design locaux. Entretien, planifier et construire des lieux de qualité ne gonfle pas les coûts, mais crée et ajoute plutôt de la valeur à long terme. Une culture du bâti de qualité accorde ainsi la priorité aux valeurs culturelles à long terme plutôt qu'au gain économique à court terme.

Pour la construction et la rénovation, l'on utilisera des matériaux durables. Si les coûts de construction sont maintenus à un niveau raisonnablement bas, l'abordabilité du lieu en sera augmentée et la ségrégation croissante empêchée, d'où des effets sociaux positifs. Les coûts d'entretien convenables et les cycles de vie longs créent des lieux économiquement viables et en préservent donc la valeur économique, voire l'augmentent. Les coûts de la culture du bâti sont envisagés ici à partir de la planification et de la construction jusqu'à la démolition et au recyclage, en passant par la mise en service et l'entretien. Le but est de minimiser les coûts du cycle de vie complet par rapport à l'emplacement du lieu et de gérer le lieu selon le principe de la suffisance. Celui-ci doit cependant ajouter de la valeur à l'Économie régionale. Le bénéfice économique pour le Contexte environnant de toute activité d'entretien, de planification ou de construction d'un bien-fonds est ainsi pris en compte. Plus il y aura de contrats conclus dans la région, plus la contribution à l'Économie et à la société régionales sera grande. L'efficacité économique de projets de construction et de planification est une base importante pour instaurer une culture du bâti de qualité. Les lieux de bonne qualité génèrent des bénéfices et des incitations socioéconomiques en faveur d'une croissance économique locale durable. Quand on évalue les coûts et l'efficacité économique de lieux donnés, il est très important de tenir compte de leur cycle de vie complet.

Préserver une dynamique économique est d'une importance vitale pour la qualité d'un lieu et l'instauration d'une culture du bâti de qualité. Cette dynamique peut être très différente d'un lieu à l'autre, selon l'usage qui en est fait (logement,

59 Ahlfeld, G. (2012).

60 Ahlfeld, G., Pietrostefani, E. (2019).

industrie, commerce) et selon qu'il est situé en ville ou à la campagne. Construire de nouveaux lieux de qualité et préserver des lieux dotés d'un patrimoine bâti de valeur de façon responsable augmente l'attrait du site et des investissements effectués 1° par des entreprises dans des bâtiments industriels et de service pour créer des postes de travail économiquement intéressants, 2° par le secteur public dans des bâtiments administratifs et des bâtiments destinés aux services publics et aux activités culturelles, dans le logement, les infrastructures et les espaces verts, mais aussi 3° par le secteur privé dans des bâtiments résidentiels.

Les paysages naturels, les sites construits et l'architecture de bonne qualité affectent positivement l'Économie d'un lieu en renforçant la disposition à payer et doivent donc être protégés et embellis, même si les coûts d'entretien devaient être plus élevés qu'une nouvelle construction. Ce genre de traitement durable entraîne des investissements durables et a un impact positif sur le développement économique des futures générations. Une stratégie touristique intelligente, qui tienne compte du lieu, de ses caractéristiques culturelles et de la population qui y vit, peut améliorer la viabilité économique de régions rurales, en particulier de celles dotées de paysages culturels de valeur, et contribuer ainsi à l'entretien à long terme et à la mise en exergue d'une culture du bâti de qualité. Le tourisme peut cependant affecter des villes et régions entières d'une façon non durable, ce qui aboutit à des lieux déconnectés de la population et de la culture locales, voués à des étrangers et au consumérisme. Les systèmes de location temporaire comme Airbnb provoquent en particulier une augmentation des prix et chassent la population locale des destinations touristiques. Ces effets négatifs doivent être inclus dans les stratégies du tourisme local et réduits à un minimum.

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le lieu rehausse-t-il son attrait à long terme comme espace de vie, de travail, de loisirs et/ou de tourisme en étant proche de diverses ressources, commodités et/ou services publics ?
- Les matériaux et méthodes de construction ont-ils un cycle de vie long, réduisant par-là les coûts d'entretien, et la valeur du lieu est-elle pour cette raison stable ou croissante ?
- Le lieu est-il viable économiquement dans une perspective à long terme ?
- A-t-il été fait bon usage des ressources publiques et privées dans une perspective à long plutôt qu'à court terme, compte tenu des coûts du cycle de vie complet ?
- L'Économie de la conception, de la construction et du fonctionnement favorise-t-elle l'abordabilité du lieu ?
- Les modèles de propriété et/ou d'investissement du lieu contribuent-ils à créer des quartiers dynamiques et à usage mixte ?

Principe

La culture du bâti de qualité relie les personnes entre elles.

La culture du bâti de qualité reflète et promeut des sociétés inclusives, et favorise les usages mixtes, facilitant ainsi les interactions et le partage des responsabilités, d'où cohésion sociale et spatiale. Elle aide à former une culture variée de la planification.

Définition

La Diversité est une notion utilisée en sociologie et en psychologie sociale pour distinguer et reconnaître les caractéristiques de groupes et d'individus. Dans nos sociétés de plus en plus mondialisées, individualistes et urbaines, composées de gens d'origine, d'ethnie, de genre, d'orientation sexuelle et d'âge différents, de personnes handicapées, d'individus pratiquant des religions diverses et possédant des identités culturelles et des identités liées à leur socialisation différentes, la Diversité doit être considérée comme la norme. Une population fortement diversifiée en termes socioéconomiques, sociaux et ethniques, mais aussi en ce qui concerne les modes de vie, les attitudes et les activités, telle est la réalité. La reconnaissance et le traitement équitable des différents groupes, avec leurs multiples tâches dans la vie sociale et privée, la perception des effets positifs de cette Diversité pour la société et son bien-être sont également une gageure et un objectif à long terme des pays démocratiques.

Alors que l'Europe est probablement en train de connaître une phase inédite d'ouverture sociale, exprimée dans des objectifs institutionnalisés tels que l'inclusion et le respect des minorités, la Diversité des valeurs et la fluidité sociale, les questions de l'inégalité, des migrations, du populisme croissant et même de l'émergence de nouvelles tendances fascistes révèlent la vulnérabilité de nos sociétés et de nos valeurs. Reconnaître la Diversité et relier les différents groupes améliore la cohésion sociale et spatiale, et représente une contribution importante à une coexistence pacifique et démocratique basée sur les droits humains.

Recherche

Les espaces sont créés par l'action sociale, mais en même temps, l'action sociale dépend des structures spatiales. Des recherches sur une notion relationnelle de l'espace⁶¹ donnent de nouvelles réponses à la relation dynamique entre la Diversité



61 Löw, M. (2018), p. 44.

de la société et sa réflexion dans la Diversité de l'espace, laquelle a à son tour un impact sur la société. En liaison avec divers instruments d'assurance de la qualité, le secteur de la planification, de la conception et de la construction manifeste un intérêt spécifique pour la Diversité urbaine.⁶² Comme les lieux, notamment les villes et les espaces périurbains, deviennent de plus en plus complexes et hétérogènes, l'on a introduit un «urbanisme différencié»⁶³ pour faire face à la différenciation croissante des sociétés modernes et de leurs besoins.⁶⁴ On lutte contre le dépeuplement croissant des espaces ruraux en les redéfinissant comme espaces de vie, en améliorant la viabilité et la compétitivité de tous les genres d'agriculture, en promouvant les pratiques agricoles novatrices, la sylviculture durable et la diversification des Économies rurales.⁶⁵

La Diversité dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

Dans la culture du bâti, le critère de la Diversité revêt une grande importance en vertu de sa fonction sociale dans l'espace. Une culture du bâti qui tient compte de ce critère garantit les droits humains, reflète et promeut des sociétés inclusives, et renforce la cohésion sociale en étant accordée aux besoins spécifiques des usagers. Elle encourage les personnes à se lier, facilite ainsi l'interaction et le partage des responsabilités, soutient la mixité et l'intégration de tous les genres de groupes sociaux et prévient la ségrégation, la gentrification, l'aliénation et l'exode.⁶⁶ Elle favorise des lieux fréquentés par des individus de différents groupes sociaux, d'origine ethnique variable, de diverses classes d'âge, avec leurs capacités et leurs handicaps. Les quartiers dynamiques et à usage mixte qui connaissent la Diversité sociale sont inclusifs et accessibles à chacun et chacune, contribuent à créer des sociétés démocratiques basées sur les droits humains et ne laissent personne de côté⁶⁷ – ce qui constitue une condition impérative de toute politique publique.⁶⁸ Dans les espaces ruraux, la Diversité dans la culture du bâti doit être comprise comme la Diversité sociale de personnes vivant dans de petits centres qui offrent un bouquet de fonctions dans un cadre spatial propre au terroir (paysages, schémas de peuplement et bâtiments).

Comme la Diversité est un critère très transversal, des aspects de cette notion peuvent se retrouver dans d'autres critères constituant la culture du bâti. Une culture diversifiée implique tous les acteurs concernés et des groupes sociaux hétérogènes dans les processus de planification et de décision (→ Gouvernance); la flexibilité et l'adaptabilité des structures et les Contextes de planification permettent un mélange varié de fonctions des lieux, qui s'adaptent aux usages et utilisateurs mixtes et changeants, et facilitent l'accès à tout le monde (→ Fonctionnalité); cultiver les valeurs naturelles, et particulièrement la biodiversité, entraîne la Diversité de la nature et du paysage (→ Environnement); les structures de propriété et les modèles d'investissement variés ouvrent la voie à l'innovation et à différentes catégories de revenu (→ Économie); réagir de façon sensible au Contexte et l'embellir ou créer de la Beauté (→ Contexte, Beauté) accroît la Diversité des formes dans l'espace bâti et non bâti. Toutes ces questions sont traitées aux critères signalés.

62 Tsan-Kok, T., Van Kempen, R., Raco M., Bolt, G. (2013).

63 Cattacin, S., Gamba, F. (2019).

64 Cattacin, S. (2011).

65 https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/rural-development_fr. Voir aussi : Réseau européen de développement rural (REDR) de la Commission européenne, avec sa publication *Revue rurale de l'UE* n° 3, «La diversité rurale», janvier 2010, <https://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/6AE1AB4F-92B6-2E0D-55CA-29624EA4B434.pdf>.

66 Conseil de l'Europe (2003).

67 L'approche fondée sur les droits de l'homme est par exemple le premier principe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/human-rights-based-approach>, en liaison avec la protection sociale; voir par exemple <https://socialprotection-humanrights.org/introduction-to-a-rights-based-approach/>.

68 Conseil de l'Europe (2018).

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes de Diversité

Les lieux affectés au logement, au travail et aux loisirs doivent être développés et structurés de façon à permettre la mixité sociale et économique en offrant des aménagements et des conceptions variées.⁶⁹ Une culture du bâti de qualité garantit la Diversité en concevant des lieux sans obstacles et sensibles au genre⁷⁰ – compte tenu des besoins des enfants et des jeunes à parts égales – afin de contribuer à la Diversité et à l'inclusion sociale de tout le monde. Une culture du bâti de qualité met en exergue également – mais non exclusivement – les liens entre les personnes dans des espaces publics bien conçus, permettant diverses formes de vivre-ensemble, tout en reflétant en même temps les attitudes personnelles vis-à-vis des différentes formes de familles, de groupes sociaux et de personnes d'origines et d'ethnies diverses et en garantissant les droits humains. Il est possible de créer une propriété et une identité partagée d'un lieu à forte résilience économique et sociale par une perception commune, soutenue par des processus démocratiques participatifs et codécisionnels – dans notre cas spécifique en matière de planification et de construction. Les personnes se retrouvent mêlées dans l'espace et interconnectées par l'imagination ou le souvenir, les biens sociaux et le langage. Cette mixité et cette proximité empêchent la ségrégation due à l'impact économique de zones urbaines entières à loyers inabordables pour la majeure partie de la société ou, à l'autre extrême, de l'abandon où sont laissés des quartiers entiers.

Les espaces publics, les places et les zones vertes conçus et entretenus pour permettre un séjour de haute qualité doivent rester publics et offrir aux membres des différents groupes sociaux des possibilités attrayantes et stimulantes d'accès facile et d'interaction fréquente. Il s'agit là d'un élément important d'intégration sociale. La Diversité sociale et la Diversité de conception de haute qualité sont donc des prémisses pour tout acte de planification ou de construction relevant d'une culture du bâti de qualité, le but étant d'empêcher la gentrification et la ghettoïsation de groupes spécifiques dans certaines zones en conservant ou en créant des caractéristiques qui empêchent un lieu d'être revendiqué par un groupe donné, et indirectement, mais décisivement, qui en améliorent la sécurité. Dans les zones rurales, les communautés de formation traditionnelle et régionale peuvent être très variées, dans une certaine mesure. L'habitat et le travail se déroulent souvent dans des espaces confinés, la structure des âges y est ou était souvent mixte; d'un autre côté, il faudrait noter que la Diversité introduite de l'extérieur suscite une acceptation réduite. La Diversité rurale doit être préservée spécifiquement pour la résilience future de la communauté et encouragée du fait que l'abandon et le dépeuplement ont tendance à réduire cette Diversité.

69 Jacobs, J. (1961); Lynch, K. (1962).

70 Intégrer l'égalité des genres dans la planification urbaine de sept villes européennes : https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/projects/Greece/building-gender-equality-into-urban-planning-in-seven-european-cities; voir aussi : UN Habitat (2012).

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le lieu garantit-il les droits humains que sont l'égalité, la liberté, la sécurité et les moyens d'existence ?
- Le lieu contribue-t-il à susciter des usages dynamiques et diversifiés (logement, travail, loisirs, etc.) qui soient en rapport avec ses caractéristiques ?
- Le lieu promeut-il et fournit-il divers espaces publics et privés attrayants et confortables pour relier les personnes entre elles ?
- Le lieu favorise-t-il le mélange des usagers (genre, âge, capacités, origine, etc.) et de diverses communautés par rapport à ses fonctions ?
- Le lieu connaît-il le partage des responsabilités en matière d'espaces privés, mais surtout publics (processus participatifs, associations de voisins, etc.) ?
- Le lieu empêche-t-il la ségrégation, la gentrification et la ghettoïsation de groupes spécifiques dans certaines zones ?
- Le lieu est-il résilient du point de vue social ?

Déclaration de Davos – Article 8

«La conception de l’environnement bâti, les rapports qu’un objet entretient avec son environnement bâti et naturel, la cohérence spatiale, les questions d’échelle et de matérialité, tous ces facteurs ont des répercussions directes sur notre qualité de vie.»

Article 9

«Le patrimoine culturel est un élément central de la culture du bâti de qualité.»

Principe

La culture du bâti de qualité entraîne la cohérence spatiale.

Les lieux empreints d’une culture du bâti de qualité renvoient à leur Contexte naturel et bâti. Ils englobent le patrimoine bâti et la création contemporaine, et dialoguent avec les particularités locales et leurs caractéristiques en termes d’âge, d’échelle, de typologie et de matérialité.

Définition

Dans le présent document, le Contexte désigne le cadre spatial et temporel, et renvoie à la nature et à la qualité de la relation entre un lieu et ses alentours au fil du temps. Le Contexte considère toutes les caractéristiques, relations et phénomènes d’une zone géographique déterminée dans laquelle s’inscrit un lieu – que ce soit un bâtiment isolé ou un élément plus grand (zone industrielle, village, etc.) – ou, en d’autres termes, comment un lieu est relié à ses alentours de toute échelle au fil du temps.

En Europe et dans de grandes parties du monde, il n’y a pratiquement plus de Contexte naturel vierge et même construire sur des terrains verts non bâtis revient par définition à transformer un espace déjà anthropogène où les personnes se trouvent dans des paysages culturels formés par des êtres humains et leurs traditions au fil des siècles. Dans un lieu, toutes les activités à incidence spatiale (planification, nouvelle construction, rénovation de bâti existant et sauvegarde du patrimoine bâti, etc.) ont un impact sur le Contexte spatial et modifient la situation existante. Elles affecteront également le potentiel futur du lieu et s’inscrivent dans son Contexte spatial et temporel. La relation entre un lieu et son Contexte bâti et non bâti est déterminée par son paysage culturel à grande échelle et ses caractéristiques morphologiques (grain urbain, cohérence, échelle, matériaux, couleurs, etc.) qui en distinguent et définissent la qualité en intégrant de façon cohérente les caractéristiques spatiales et temporelles.



La recherche définit le Contexte spatial sous des aspects très différents, mais, en substance, elle traite des types de relations qu'un lieu entretient avec ses alentours et sa dépendance scalaire.⁷¹ Les problèmes mondiaux tels que l'exode rural, la croissance gigantesque des villes et les activités massives de construction au cours du siècle dernier ont suscité de nouvelles questions à étudier quant au Contexte spatial et à sa qualité. Les espaces urbains historiques ont été mis sous pression, abandonnés, démolis, transformés, agrandis. Après l'adoption de la Convention européenne du paysage,⁷² avec son approche holistique, les politiques et la recherche se sont engagées à recenser et évaluer de façon exhaustive la qualité du paysage,⁷³ en ne s'intéressant pas exclusivement aux paysages particulièrement beaux ou protégés, mais en considérant aussi l'importance générale du paysage pour la sauvegarde de la variété du patrimoine naturel et culturel.⁷⁴ Les programmes de recherche étudient comment définir la qualité spatiale en y intégrant l'histoire et comment ces qualités peuvent être créées, améliorées et développées.⁷⁵

Étudier la cohérence spatiale et temporelle d'un Contexte est d'un intérêt crucial en matière de culture du bâti. À cet égard, une chose importante est la recherche sur la cohérence des formes urbaines considérées comme systèmes interactifs : des ensembles complexes d'une grande échelle sont assemblés à partir de sous-éléments en interaction étroite à plusieurs niveaux différents d'échelle et de genre, dans une hiérarchie descendant jusqu'à la structure naturelle des matériaux. La cohérence à grande échelle nécessite toute une variété d'éléments et de fonctions à petite échelle.⁷⁶ En plus des concepts essentiels basés sur la forme (normatifs) en urbanisme, il existe des concepts matériels, typologiques, historiques et esthétiques ainsi que des aspects d'ordre fonctionnel qui affectent le Contexte et sa cohérence.

Le Contexte dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

Les lieux constituant une extension spatiale à trois dimensions et composés la plupart du temps de différentes couches temporelles doivent être définis en fonction de leur échelle. Les lieux existants et planifiés de tout genre et de toute échelle entrent dans une relation et un dialogue complexes – reflétant des caractéristiques petites ou grandes – avec le paysage, le grain urbain, la typologie, la couleur et la matérialité. Intégrer de nouveaux ouvrages dans un Contexte donné peut augmenter, maintenir ou diminuer la cohérence spatiale et la qualité du lieu par rapport aux paysages culturels, au patrimoine bâti, au bâti existant, aux infrastructures existantes, aux espaces verts et publics. Le critère du Contexte témoigne de ces relations et rapports, et les évalue en termes de cohérence spatiale et temporelle : selon la réalisation concrète, les mesures de planification et de construction affectent l'échelle du Contexte, intègrent les paysages ouverts

71 Mustière, S., Moulin, B. (2013).

72 Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée à Florence (Italie) le 20 octobre 2000 : <https://www.coe.int/fr/web/landscape>.

73 <https://urbanmaestro.org/about/>. Voir aussi le programme « Observation du paysage suisse » (OPS), consacré à la perception du paysage et qui livre des constats sur les évaluations culturelles empiriques du « paysage » en en observant la qualité et en l'évaluant à l'aide d'indicateurs <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/etat/indicateurs.html>. Cassatella, C., Peano, A. (éd.) (2011). Evaluation du caractère du paysage (LCA) dans le Royaume-Uni : *Landscape and seascape character assessments - GOV.UK* (www.gov.uk). Tudor, Ch. (2014).

74 P. ex. EPF Zurich, Réseau Ville et paysage (NSL) : *NSL Front Französisch - NSL - Netzwerk Stadt und Landschaft* (ethz.ch) ; Grêt-Regamey, A., Neuenschwander N., Wissen Hayek U. et. al. (2012).

75 P. ex. Programme national [suisse] de recherche PNR 65 sur la « Nouvelle qualité urbaine ». Voir : Angélil, M., Christiaanse, K., Lampugnani, V. M., Schmid, Ch. (Kretz, S. ; Kueng, L. éd.) (2016) ; Sulzer, J., Desax, M., comité de direction PNR 65 (éd.) (2015), Wehrli-Schindler, B., comité de direction PNR 65 (éd.) (2015).

76 La cohérence urbaine a été initialement introduite sur une base conceptuelle par Salingeros, N. (2000). Caliskan, O., Mashhoodi, B. (2017) proposent un cadre computationnel et une méthode analytique pour la définition et la mesure de la cohérence urbaine.

existants, les infrastructures, les structures d'habitat, les schémas de densité, les typologies, volumes, matériaux et couleurs des bâtiments, et l'histoire spécifique du Contexte, ou s'y opposent, les deux approches pouvant être de haute qualité dans des cas spécifiques. Le patrimoine bâti est mis en valeur par des relations positives avec les nouveaux bâtiments, il est préservé et protégé, ou subit alors une réaction insensible au cadre, ou encore, dans le pire des cas, se voit défigurer ou démolir pour de nouveaux développements ; le bâti existant est réutilisé, converti, réparé ou rénové. L'on maintient une échelle piétonnière ou l'en envisage une perspective motorisée. Il y a des espaces publics et des espaces libres, intégrés dans les schémas urbains.

Les questions du Contexte social (→ Diversité), économique (→ Économie), de l'Environnement naturel (→ Environnement) ainsi que de l'identité issue du Contexte (→ Esprit du lieu) sont toutes traitées aux critères signalés.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes de Contexte

En matière de Contexte, la clé pour créer et préserver des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité est de tenir compte des alentours et de leur histoire en adoptant délibérément une approche soigneuse de leur développement. La qualité du Contexte spatial d'un lieu est déterminée par et dépend de son cadre géographique, social et économique spécifique. L'état et le caractère existants de tout lieu, dans sa configuration historique, physique et spatiale, doivent servir de point de départ impératif et profitable à une culture du bâti de qualité.⁷⁷ Toute intervention devrait être effectuée en connaissance du lieu existant et de son Contexte, à l'échelle pertinente, après avoir réalisé des analyses et des études allant du voisinage immédiat au paysage culturel général. Les nouveaux bâtiments et les nouveaux territoires habités doivent être intégrés non seulement dans le Contexte spatial, mais encore dans l'histoire culturelle des lieux respectifs, et ce d'une manière qui en préserve et développe la cohérence et l'identité.

Au niveau du développement régional et suprarégional, les conditions requises pour la cohérence spatiale sont des buts et stratégies communs, des dispositions claires et contraignantes en matière de cibles de développement communes ; les éléments clés sont les stratégies de développement régional, la promotion de la coopération, la coordination des politiques sectorielles et leur alignement sur une vision commune. Des concepts spatiaux assortis de thèmes largement formulés et portant sur de grandes unités géographiques peuvent renforcer la coordination horizontale et inciter à penser et agir plus régionalement, au-delà du seul intérêt local.

Au niveau de la construction locale, si une création contemporaine – qu'elle soit nouvelle, à l'étude ou sous forme de conversion – s'adresse au Contexte bâti et non bâti, le résultat exigé est un dialogue respectueux avec les spécificités régionales, le patrimoine bâti et la conception contemporaine. Le patrimoine bâti doit être valorisé ou préservé, la création contemporaine doit respecter les caractéristiques spécifiques du patrimoine naturel et culturel, des paysages ouverts, des sites et des bâtiments, Contexte compris. Dans le meilleur des cas associés à une culture du bâti de qualité, la création contemporaine instaurera la cohérence spatiale entre les qualités et caractéristiques existantes du paysage, du grain urbain, de la typologie, de la couleur et de la matérialité. L'objectif de la cohérence spatiale n'induit pas l'absence de conviction ni l'idée de se fondre discrètement dans le Contexte. S'il est possible qu'une conception basée sur les proportions, l'échelle, la matérialité et la couleur existantes soit la meilleure approche, placer un nouvel accent distinct au bon endroit avec les moyens appropriés dans un site existant peut renforcer et accentuer la qualité inhérente du Contexte, voire faire ressortir une nouvelle qualité.

77 P. ex. Caminada, G. A. (2004).

Le critère Contexte ne devrait pas non plus être négligé si un ou plusieurs nouveaux bâtiments, ou encore de nouvelles infrastructures, sont construits dans des Contextes d'origine plus récente. La référence habile de la conception d'ouvrages à leur Contexte ou, à l'opposé, leur juxtaposition décousue sans la moindre attention au Contexte, peuvent se produire n'importe où à l'occasion de n'importe quelle activité de planification ou de construction.

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le Contexte du lieu a-t-il été étudié et analysé à fond avant de programmer l'intervention ?
- En reflétant les caractéristiques petites et grandes, le lieu dialogue-t-il avec le paysage ouvert, le grain, la couleur et le matériau urbains avoisinants ?
- Le patrimoine bâti et les spécificités régionales (unité du patrimoine bâti, création ancienne et contemporaine, qualités du paysage, etc.) sont-ils reconnus, préservés, adoptés et intégrés dans toutes les interventions ?
- La création contemporaine dialogue-t-elle respectueusement avec les particularités du Contexte du lieu ; préserve-t-elle et rehausse-t-elle la qualité du lieu ?
- Le Contexte du lieu présente-t-il des espaces verts d'accès facile ; ces espaces verts préservent-ils et rehaussent-ils la qualité du lieu ?

Principe

La culture du bâti de qualité renforce l'Esprit du lieu.

La culture du bâti de qualité présente des caractéristiques qui favorisent la réaction affective de la population au lieu en lui permettant d'établir une relation positive avec lui. Elle promeut l'attachement au lieu par sa forte identité et son caractère distinct, contribuant ainsi à satisfaire aux besoins sociaux, psychologiques et culturels.

Définition

Les grandes tendances actuelles – mondialisation, numérisation et mobilité effrénée – ont accru le désir de lieux distincts porteurs d'une forte identité spécifique. L'Esprit du lieu est un concept multidimensionnel complexe, qui caractérise la relation entre les personnes et leur cadre spatial bâti ou non bâti. On y recourt souvent pour désigner les caractéristiques qui rendent un lieu spécial ou unique, ou qui suscitent un sentiment authentique d'appartenance et d'attachement humain.⁷⁸ L'authenticité du lieu est caractérisée non seulement par son identité naturelle et physique, mais encore, fondamentalement, par son tissu social et les interactions associées. Ces caractéristiques forment ensemble la base de l'identité culturelle d'un lieu et donnent du sens à la vie qui s'y déroule. Elles lui sont soit intrinsèques, soit attribuées par la population, mais le plus souvent un mélange des deux. La notion générique d'Esprit du lieu recouvre des aspects tels que l'attachement au lieu, l'identité du lieu, la familiarité, l'appartenance, etc. Les lieux réputés pour avoir un Esprit du lieu marqué ont une identité forte, que les habitants et les visiteurs ressentent profondément.⁷⁹ Les structures topographiques, morphologiques et socioéconomiques spécifiques d'un lieu en déterminent et forment le caractère, l'ambiance, mais aussi les capacités d'agir et de résoudre les problèmes, ce qui structure la vie de la population.⁸⁰



78 ICOMOS International (2008) *Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu* https://www.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf. Celle-ci prend en compte les éléments aussi bien matériels (sites, bâtiments, paysages, itinéraires, objets) qu'immatériels (souvenirs, récits, documents écrits, festivals, commémorations, rituels, savoir-faire traditionnels, valeurs, textures, couleurs, odeurs, etc.), qui contribuent tous de manière significative à faire d'un lieu ce qu'il est et à lui insuffler un esprit, l'accent étant mis sur la prestation du patrimoine culturel.

79 Voir les recherches de fond sur l'esprit du lieu menées par Shamai, S. (1991), p. 355. Pour la mesure de l'esprit du lieu, voir par exemple Shamai (1991) et Shamai, S., Ilatov, Z. (2005).

80 Löw, M. (2010), p. 64.

Dans le Contexte mondial de changements rapides et interconnectés, il y a un intérêt croissant pour la pertinence et la complexité de la relation entre personnes et lieux, mais les preuves sont fragmentées. L'Esprit du lieu en tant que notion holistique n'est pas défini de façon concluante, les idées et les termes utilisés sont souvent vagues, ils se chevauchent et sont interchangeable, avec constamment de nouvelles facettes. Ces dernières décennies, les recherches sur l'Esprit du lieu ont mis en évidence trois écoles de pensée contrastées :⁸¹ 1° la recherche phénoménologique examine les aspects expérientiels de l'Esprit du lieu, soit les dimensions sensorielles, perceptives, affectives et cognitives de l'expérience humaine; 2° la recherche empirico-analytique, que l'on associe le plus souvent à la psychologie environnementale, applique des critères mesurables à l'Esprit du lieu et met en corrélation le taux d'engagement des personnes ayant répondu avec des variables indépendantes comme le statut social, la propriété du logement et les liens communautaires; les critères mesurables sont extraits d'entretiens, de questionnaires et d'études observationnelles;⁸² 3° la recherche socio-constructionniste examine dans quelle mesure les attributions humaines à l'Esprit du lieu sont une reconstruction sociale et culturelle de la réalité.⁸³

L'Esprit du lieu semble être un facteur clé de l'adaptation aux changements et transformations de l'écosystème et est important pour motiver les personnes à agir au nom de leur Contexte. La relation entre la population, les lieux et la nature aide à expliquer les motivations sociales et à identifier les comportements propices à une durabilité accrue.⁸⁴ Il faut continuer à élaborer et mettre en œuvre des approches méthodologiques et des outils pratiques d'analyse et de représentation spatiale des différentes performances des écosystèmes et du paysage pour étayer les décisions à incidence spatiale. Il faut aussi percevoir et mettre en exergue les valeurs et qualités des paysages. Il faut enfin étudier plus à fond le potentiel d'un fort Esprit du lieu à retirer de hautes performances des paysages et des sites en tant que lieux de logement, travail et loisirs, à procurer du plaisir esthétique, à soutenir l'identification et la familiarité des personnes qui y vivent, à contribuer à leur attrait pour les habitants et les touristes, enfin à avoir des effets économiques positifs sur les marges et les ventes de produits, sur le marché immobilier, l'Économie régionale et les implantations d'entreprises.

L'Esprit du lieu dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

En lien avec la culture du bâti, l'Esprit du lieu est conçu dans le présent document comme le concept général décrivant la relation entre la population et son cadre territorial (local) et recouvrant des concepts comme l'attachement au lieu, l'identité du lieu et la dépendance au lieu.⁸⁵ L'attachement au lieu est défini comme un lien affectif positif se développant entre des groupes ou individus et leur espace, quelle qu'en soit l'échelle, et comprenant ainsi le paysage et la nature. L'identité du lieu représente les aspects de la propre identité d'une personne qui impliquent l'espace avec ses significations sociales et personnelles et sont reflétés par lui. La dépendance au lieu renvoie à la mesure dans laquelle le cadre favorise l'atteinte des objectifs en présence d'une palette d'alternatives. L'Esprit d'un lieu est affecté et conditionné par son identité spatiale, mais aussi sociétale, et vice versa : le caractère de ces relations est réciproque et dynamique. Les idées suivantes, qui englobent l'Esprit du lieu, sont discutées communément dans la littérature spécialisée : attachement au lieu, identité du lieu, dépendance au lieu, intimité,

81 Seamon, D. (2021).

82 Manzo, L. C., Devine-Wright P. (éd.) (2021).

83 Cresswell, T. (2014).

84 Masterson, V. A., Enqvist, J. P., Stedman, R. C. et al. (2019).

85 Hunziker, M., Buchecker, M., Hartig, T. (2007); Jorgensen, B. S., Stedman, R. C. (2001).

sentiment d'appartenance, interactions sociales, familiarité, attachement social et à la nature, esthétique.⁸⁶

Les aspects du critère Esprit du lieu comme la perception esthétique de la Beauté (→ Beauté), la Diversité et la cohésion sociale (→ Diversité), les différentes couches et caractéristiques topographiques et physico-constructives des alentours (→ Contexte) et la participation citoyenne (→ Gouvernance) sont traités aux critères signalés.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes d'Esprit du lieu

Une culture du bâti de qualité aboutit à des lieux avec lesquels la population entretient une relation particulière, des lieux dont la population locale est fière, auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle s'engage,⁸⁷ qui sont aussi attrayants pour autrui, et expriment donc un fort Esprit du lieu. La recherche sociale et la psychologie environnementale ont démontré que les personnes à qui les caractéristiques d'un lieu, son identité et son histoire spécifiques sont familières peuvent mieux s'y attacher et le vivre comme un emplacement spécial.⁸⁸ Une culture du bâti de qualité améliore et soutient l'attachement affectif à un lieu spécifique (attachement au lieu), prévient la criminalité et le vandalisme,⁸⁹ et contribue ainsi au bien-être des personnes. Celles-ci aiment vivre et travailler dans des lieux urbains et ruraux où elles se sentent enracinées et pour lesquels elles nourrissent des sentiments positifs.⁹⁰ Les liens sociaux, les interactions et le sentiment d'appartenance créent une familiarité et un sentiment de connexion à autrui, et contribuent à former un Esprit du lieu. Cela arrive aussi – mais non exclusivement – lors de l'interaction avec l'espace physique. La plupart des individus préfèrent les lieux dotés d'une identité distincte, par opposition avec les ensembles d'habitation et les paysages anonymes. Il existe une foule de connexions et d'interrelations entre les personnes (et leurs identités) avec leur espace de vie bâti et non bâti (et ses identités).⁹¹

Un dialogue humble avec le Contexte spatial existant respecte l'identité du lieu et en renforce en même temps l'esprit, qui est fragile et peut réagir de façon sensible aux interventions excessivement violentes ou irréflechies. L'Esprit du lieu peut survenir ou être valorisé et renforcé avec empathie par une amélioration intelligente de l'étalement urbain non structuré, en maintenant les identités existantes et en créant de nouvelles authenticités et identités dans l'espace, et par le développement des quartiers sur la base d'une forte participation citoyenne. Des solutions spécifiques non standardisées renforcent la variété de la conception et évitent que les différences régionales ou locales ne soient gommées, tout en suscitant dans la population des émotions et des raisons de former un attachement. Les conceptions traditionnelles, innovations technologiques et changements sociaux sont donc autant de points de départ pour des travaux et réutilisations contemporaines de haute qualité, qui créent des lieux dont les personnes sont fières de l'identité et de l'attrait particuliers. L'Esprit du lieu peut être menacé par les changements politiques, sociaux, économiques et autres, ainsi que par les activités de planification et de construction qui n'ajoutent pas des couches de sens, mais en détruisent ou en diluent. Le patrimoine culturel est fondamental pour arrimer la compréhension de l'histoire. Les lieux – c'est-à-dire la famille, les amis et ennemis, le travail et les loisirs, la nature et le paysage, les couleurs et les odeurs – fournissent

86 Attachement au lieu : Low, S. M., Altman, I. (1992) ; identité du lieu : Proshansky, H., M., Fabian, A., K., Kaminoff, R. (1983) ; dépendance au lieu : Stokols, D., Shumaker S. A. (1981) ; intimité, sentiment d'appartenance, interactions sociales : Kyle J. B. (2007) ; attachement culturel / familiarité : CEM (2010) ; attachement à la nature : Wolf K. L. (2010) ; voir aussi le recours aux indicateurs de Gokce, D., Chen, F. (2018).

87 Semken, S., Butler Freeman, C. (2008) ; Proshansky, H., M., Fabian, A.K., Kaminoff, R (1983), p. 57-83.

88 Illies, C. (2019).

89 P. ex. Hedayati Marzbali, M., Safizadeh, M., Tilaki, M.J.M., Abdullah, A. (2021) ; Foster, S., Giles-Corti, B. (2008).

90 Nagel, R. (2015), p. 19.

91 Baumberger, C., Brun, G. (2013) ; Löw, M. (2010) p. 65ss.

une quantité de références bâties et non bâties qui contribuent aux émotions et aux souvenirs individuels et collectifs.

En termes d'Esprit du lieu, une culture du bâti de qualité se réalise à travers des mesures qui doivent être définies spécifiquement pour chaque situation. Elle peut être obtenue de mille manières, pour autant que les exigences humaines spécifiques au lieu soient incluses dans les buts premiers.⁹² Une culture du bâti de qualité reconnaît et respecte tous les aspects d'identités multiples et diverses afin d'offrir à chacun un Esprit du lieu spécifique.⁹³

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le lieu se distingue-t-il par son caractère local, ses particularités, son authenticité et son identité, qui favorisent l'attachement des personnes à son égard ?
- Le lieu suscite-t-il l'identification, l'attachement à son égard, contribuant ainsi à créer un sentiment d'appartenance ?
- Le lieu présente-t-il des qualités de la nature et du paysage qui renforcent l'attachement à leur égard ?
- Les valeurs locales et régionales et l'histoire des communautés et des individus sont-elles respectées par les matériaux, la conception, la construction et la gestion du lieu, et transmises aux futures générations ?
- L'usage du lieu est-il compatible avec sa capacité de charge en préservant ou améliorant la qualité de l'espace ainsi que l'intégrité de la vie humaine qui s'y déroule ?
- Le lieu contribue-t-il à la cohésion sociale et spatiale en créant ou en améliorant les occasions d'interaction sociale, et en renforçant la fierté civique et une vision partagée de ses identités ?

92 Lynch, K. (1960), Conseil de l'Europe (2009).

93 Voir paragraphe Diversité, p. 38.

Déclaration de Davos – Article 8

«Une culture du bâti de qualité s'exprime donc à travers une conception réfléchie et concertée de toutes les activités de construction et d'aménagement du paysage, lesquelles accordent une place centrale non pas au profit économique à court terme, mais aux valeurs culturelles.»

Principe

Un lieu empreint d'une culture du bâti de qualité est beau.

La culture du bâti de qualité tient compte de la perception et de l'interprétation sensorielle de la relation entre objets, lieux et personnes, elle augmente la satisfaction de vie des personnes et leur qualité de vie. Elle met l'accent sur la nécessité d'une appréhension esthétique positive et d'un rapport satisfaisant entre les personnes et le lieu.

Définition

Au fil du temps, la *venustas* vitruvienne, qui implique en architecture une qualité visuelle suscitant des sentiments d'amour et d'enchantement, a évolué. Jusqu'au 18^{ème} siècle, la plupart des écrits philosophiques traitent la Beauté comme une qualité objective. Après 1750, la valeur traditionnelle de la proportion et de l'ornement devient très controversée; avec l'introduction par Alexander G. Baumgarten de la notion d'esthétique, les mérites visuels de tous les artefacts tendent à être évalués plus subjectivement que s'il s'agissait d'un jugement rationnel – malgré la définition kantienne de la Beauté revendiquant son « universalité subjective » – et perdent leur valeur après 1800, où la Beauté se situe « entièrement dans l'œil du spectateur ».

La Beauté n'est pas une valeur physique mesurable comme la hauteur ou la largeur et il n'existe pas de variable intrinsèque (Beauté/non-Beauté) dans un lieu donné; c'est une attribution subjective de caractéristiques et de valeurs à une entité qui procure une expérience sensorielle de plaisir ou de satisfaction, d'où des sentiments d'attrait et de bien-être. A part la perception subjective du spectateur de la Beauté d'une entité,⁹⁴ il y a des critères objectifs pour déterminer la Beauté par des mécanismes et propriétés qui semblent être favorisés quelles que soient les préférences culturelles et personnelles.



94 La Beauté peut être perçue et interprétée différemment selon l'identité personnelle et au fil du temps, et différents concepts de la Beauté peuvent s'affronter au sein d'une même culture: Eco, U. (2004).

Recherche

La recherche et le débat sur les arts et la Beauté se sont démocratisés et impliquent aujourd'hui plus de personnes que par le passé. D'importantes études ont été menées sur la variété d'associations d'idées que la Beauté suscite dans les esprits et qui comprennent généralement la nature, les souvenirs, le bonheur et l'appréciation. Une découverte intéressante est que s'agissant de lieux, les personnes semblent rattacher plus souvent la Beauté à leur vécu affectif général qu'à une expérience visuelle spécifique.⁹⁵

Subjectivité (située « dans l'œil du spectateur ») ou objectivité (les caractéristiques objectives d'une belle chose), tel est le problème fondamental de la théorie de la Beauté, qui est toujours discuté aujourd'hui. La recherche constate qu'au cours d'une période et d'un cadre culturel de référence donnés, les personnes s'accordent dans une certaine mesure sur ce qu'elles perçoivent comme étant beau ; la Beauté n'est donc ni entièrement subjective ni uniquement une question de goût.⁹⁶ Le recherche sur l'attractivité de visages humains révèle un niveau élevé d'uniformité quand il s'agit de juger la Beauté de visages ou de proportions humaines. La neuroesthétique se concentre sur les bases psychologiques, neuronales et socio-culturelles de la Beauté perçue.⁹⁷ Cette discipline, qui fait partie des neurosciences cognitives, s'efforce de comprendre les bases biologiques des expériences esthétiques impliquant l'appréciation d'objets naturels, d'artefacts et d'espaces. Des données récentes montrent que les expériences esthétiques résultent de l'interaction entre le système nerveux sensori-moteur, celui de l'évaluation des émotions et celui de l'appréhension des significations.⁹⁸ Les témoignages objectifs de la Beauté sont recueillis d'après la réponse (positive ou négative) biologiquement mesurable des êtres humains à différentes confrontations d'ordre esthétique. Bien que conditionnée partiellement par l'expérience culturelle des sujets, une certaine série de caractéristiques semble contribuer significativement plus que d'autres à la perception positive d'un individu et peut être rattachée à l'expérience de la Beauté. Le travail actuel en neuroesthétique et en biologie évolutive a montré qu'il y a un lien entre la conception de l'Environnement et la réponse humaine, et que, dans divers domaines, la plupart des gens ont des préférences pour certaines formes spatiales ; cela a été démontré par des participants qui, exposés à différents styles de façades, ont exprimé des sentiments positifs ou négatifs, qui ont été mesurés.⁹⁹

Il existe un large accord intersubjectif¹⁰⁰ quant à l'effet esthétique d'un paysage sur les individus, ou quant à la manière dont ceux-ci perçoivent et jugent ce paysage. Du point de vue social et de celui des sciences naturelles, néanmoins, il est compliqué de graduer la dépendance quand on évalue des paysages. Certains changements du paysage peuvent par exemple être acceptés par la majorité du pays, mais non par la population locale ;¹⁰¹ la qualité d'un lieu doté de certaines caractéristiques formelles sera évaluée entièrement différemment par les indigènes que par des observateurs étrangers.

95 Ipsos MORI (2010), p. 4.

96 Mader, E.-O., Mang-Bohn, J. (2019).

97 En Allemagne, par exemple, l'Institut Max-Planck d'esthétique empirique (Francfort-sur-le-Main) mène des recherches sur la musique et la littérature ; Max-Planck-Institut für empirische Ästhetik (2019), <https://www.aesthetics.mpg.de/>.

98 Chatterjee, A., Vartanian, O. (2014) ; Coburn, A., Vartanian, O., Chatterjee, A. (2017).

99 Ellard, C. (2019) and related research.

100 Hunziker, M. (2010), p. 33-41 ; Hedblom, M., Hedenäs, H., Blicharska, M., Adler, S. et. al. (2019).

101 Hunziker, M., Buchecker, M., Hartig, T. (2007). *Space and place - Two aspects of the human-landscape relationship*. In : Kienast, F., Wildi O., Ghosh, S. (éd.) *A changing world. Challenges for landscape research* (p. 47-62).

La Beauté dans la culture du bâti et sa relation avec d'autres critères

Dans la culture du bâti, la Beauté résulte d'un impact esthétique, spatial et atmosphérique extrêmement positif sur le spectateur, qui vit une expérience affective du lieu. Ce spectateur – que ce soit une personne ou la société en général – a une perception sensorielle du lieu, exprime une opinion et juge la Beauté du lieu.¹⁰² La « perception de la Beauté d'un paysage » constitue une évaluation culturelle fondamentale et fondée sur l'expérience en matière d'observation du paysage.¹⁰³ Dans le Contexte de la culture du bâti, la « perception de la Beauté » liée à un lieu spécifique en inclut toujours le Contexte ou, selon l'échelle, le paysage environnant. L'expérience affective¹⁰⁴ de la Beauté doit être suivie par l'attribution rationnelle d'une valeur esthétique spécifique.¹⁰⁵ Marketing malin et profitable mis à part, il existe des lieux universellement connus pour être d'une Beauté incomparable, qui sont stimulants pour leurs communautés, esthétiquement, socialement et économiquement parlant, ce qui en fait des destinations pour les visiteurs de toute classe sociale et de toute culture. Il y a des paysages d'une Beauté exceptionnelle qui sont ressentis comme tels par tout le monde et dont certains font l'objet d'évaluations et de listes.¹⁰⁶

Qualité d'un lieu renvoyant à la relation de la population en termes d'attachement au lieu, d'identité du lieu (→ Esprit du lieu), de Contexte spatial géographique spécifique (→ Contexte), de valeurs sociales (→ Diversité) et économiques (→ Économie) de la Beauté, toutes ces questions sont traitées aux critères signalés.

Comment réaliser une culture du bâti de qualité en termes de Beauté

Il n'existe plus de normes ou de canons universels de la Beauté et les valeurs et significations attribuées à un lieu peuvent varier d'un individu à l'autre et au fil du temps. Il n'y a pas de retour possible à la croyance qu'il n'existerait qu'un style architectural à mettre en œuvre pour créer de beaux édifices¹⁰⁷ ou de belles infrastructures; de nos jours, on souhaite et accepte une culture des jardins et une architecture paysagère variées. Cela ne fait pourtant pas de la Beauté une notion arbitraire. Pour obtenir une culture du bâti de qualité, la Beauté doit être l'objectif explicite de toute création de lieu et de toute activité de planification ou de construction. Pour y arriver, les professionnels et les experts doivent s'engager dans un vaste débat sur ce qui est ou peut être perçu et jugé comme « beau », sur la base d'une expérience raisonnée qui dépasse la simple question de la « bonne conception » et en prenant parallèlement en compte la discussion et les données empiriques concernant les goûts de la population locale.¹⁰⁸ Ce débat animé doit se dérouler à différents niveaux, puisque dans la culture du bâti, la Beauté a sa pertinence pour chacun et chacune et doit être conçue non pas comme une question réservée exclusivement aux experts et un facteur additionnel de coût, mais comme une valeur culturelle et une perception partagée essentielles.

102 Herold, S. (2018), p. 394.

103 Une enquête sur la perception du paysage menée dans le cadre du programme « Observation du paysage suisse » (OPS) livre des constats sur des évaluations culturelles du « paysage » fondées sur l'expérience. Les données ont été recueillies sur les indicateurs « type particulier de paysage », « authenticité », « fascination », « perception de la beauté du paysage », « perception de la qualité du paysage dans l'environnement résidentiel », « attachement au lieu » : Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) (éd.) (2013), p. 42-60; voir aussi : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/indicateurs.html>. Cassatella, C., Peano, A. (éd.) (2011).

104 Pallasmaa (2014), p. 237.

105 Scruton, R. (2011), p. 7.

106 Voir par exemple Liste du Patrimoine mondial, critère VII « représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles » : UNESCO (2019b) ; Mitchell, N., Leitão, L., Migon, P. and Denyer, S. (2013).

107 *Building Better Building Beautiful Commission* (2020), p. 19.

108 *Building Better Building Beautiful Commission* (2020), p. 101 ; voir aussi : Cullon T. G. (1961).

Les professionnels et les experts sont appelés à mener des recherches et à déterminer les raisons qui permettent de qualifier un lieu de « beau ». Cela exige des études qualitatives empiriques¹⁰⁹ sur les vues et préférences locales, et peut inclure pour une évaluation des indicateurs formels comme l'équilibre, les proportions, la symétrie, la simplicité, la complexité et la variété, la composition, le rythme, le mouvement, l'articulation, l'expression, la matérialité, la transparence, l'éclairage, etc.¹¹⁰ Ces indicateurs peuvent différer en fonction du lieu étudié et une transparence complète est requise concernant les jugements de valeur appliqués.

Questions clés à traiter pour l'évaluation

- Le lieu a-t-il un impact esthétique, spatial et affectif sur le spectateur ?
- Le lieu met-il la population à l'aise ?
- Les personnes perçoivent-elles le lieu comme étant beau ?
- Attribue-t-on au lieu des valeurs esthétiques spécifiques, représentant un rapport équilibré entre ses qualités formelles et son intégration dans son Contexte complexe ?
- La Beauté du lieu contribue-t-elle au bien-être et à la satisfaction de vie des personnes ?

109 Ipsos MORI (2010).

110 Indicateurs énumérés en liaison avec une bonne conception et les principes d'une architecture de qualité : équilibre, proportions, symétrie, simplicité, complexité et variété, unité (dans la variété), composition, rythme, mouvement, accents/contrastes, articulation, expression, espace, alignement, matériaux, échelle, transparence, authenticité (sources : *Design Quality Indicator* (DQI) du Royaume-Uni <http://www.dqi.org.uk/>; indicateurs mesurant la qualité de la conception de bâtiments <http://eprints.uthm.edu.my/id/eprint/7495/>; principes de conception www.designingbuildings.co.uk/wiki/Design_principles, etc.).

ÉVALUEZ

VOTRE

LIEU!

5 Groupes cibles et portée du Système Davos de qualité pour la culture du bâti

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti présenté ici offre une base inspirante pour définir, comprendre et objectiver la culture du bâti de qualité et en approfondir scientifiquement la notion, la diffuser et la communiquer au public, fournir des arguments aux décideurs, l'intégrer dans un cadre politique ou juridique, constituer un message politique et social, un outil de conduite et plus encore. Ce Système peut être utilisé comme référence ou être incorporé de façon appropriée dans des projets et activités existantes. Il complète tous les processus, outils, organismes consultatifs, systèmes et réglementations juridiques existants. Le Système Davos de qualité constitue une base solide pour évaluer objectivement la qualité de la culture du bâti.

A l'avenir, le Système Davos de qualité pour la culture du bâti pourra être encore développé et adapté aux besoins spécifiques de ses utilisateurs. Cette spécialisation et cet affinement peuvent être effectués par les utilisateurs en adaptant le questionnaire à un groupe cible donné, à une tâche spécifique ou encore à une typologie déterminée de sauvegarde, de planification ou de construction. Une définition systématique des indicateurs pertinents et leur intégration dans le Système Davos de qualité doivent encore être élaborées.¹¹¹

Le principal groupe cible destiné à procéder à l'évaluation de la qualité de la culture du bâti et à utiliser le Système Davos de qualité est celui des professionnels du domaine. Il est formé des experts des autorités et administrations officielles ainsi que, dans les secteurs public et privé, des spécialistes de la planification, de la conception, de la construction, des métiers manuels, de la réutilisation, de la conservation et de la restauration, y compris les investisseurs, promoteurs, propriétaires et exploitants, ainsi que des associations professionnelles actives dans la culture du bâti. La majorité de ces professionnels et experts est directement impliquée dans l'action et le développement à incidence spatiale. Ils exercent tous un fort impact sur la qualité de l'espace.

Le Système Davos de qualité peut néanmoins être aussi utilisé par des groupes cibles et usagers non spécialisés provenant de milieux différents. La culture du bâti et sa qualité concernent tout le monde et sont visibles, perceptibles et expérimentables chaque jour dans notre espace de vie. Elles peuvent contribuer à susciter une prise de conscience ; elles aident les personnes à réfléchir à la qualité du bâti et fournissent un outil pour évaluer la qualité d'un lieu du point de vue de cette culture.

Les champs d'application possibles du Système Davos de qualité sont vastes. Il pourrait par exemple être utilisé comme catalogue de critères de qualité lors de l'évaluation de projets de planification et de construction, dans des concours, des comités consultatifs en matière de design, ou comme ensemble de lignes directrices dans des ateliers de citoyens et diverses formes de consultations et de débats. Il peut aussi être utilisé pour faire l'évaluation autocritique de la réalisation de ses propres projets ou pour documenter le succès de processus de planification de lieux. Dans tous ces cas, le potentiel du Système Davos de qualité réside dans la prise en compte et la transparence de l'examen complet et équilibré des questions qualitatives primordiales de la culture du bâti.

Répondre aux questions posées par le Système Davos de qualité peut améliorer la sensibilité pour et la reconnaissance des lieux empreints d'une culture du bâti de qualité de la part de tous les groupes sociaux et fonctionnels (experts et non-experts) et améliorer la connaissance et la prise de conscience générale des questions relatives à la culture du bâti.

111 Voir Annexe 9. Indicateurs pour des évaluations probantes de la qualité du bâti de lieux donnés.

6 Évaluation à l'aide du Système Davos de qualité pour la culture du bâti

Le Système Davos de qualité pour la culture du bâti aide à évaluer la qualité de la culture du bâti d'un lieu de tout type et de toute échelle, que ce soit un projet à l'étude ou un lieu existant. Les évaluateurs – groupe ou personne seule – devront peut-être adapter les questions en fonction des spécificités du lieu, tout en considérant et en tenant compte de l'ensemble des huit critères pour une culture du bâti de qualité. Remarquons qu'un bâtiment monofonctionnel (une école, par exemple) ne devrait pas forcément avoir une note faible au critère Diversité, ni un hameau rural au critère Environnement à cause d'un taux d'occupation faible, puisque les critères doivent être interprétés et pondérés différemment en fonction des caractéristiques du lieu.

Avant de commencer une évaluation, il faut définir quelles en sont les conditions-cadres, quelles données sont disponibles, quelles dépenses sont faisables ou souhaitées en matière de temps et de savoir, quel est l'objet de l'évaluation (le lieu évalué). Une fois ces définitions faites, il faut adapter une à une les questions du questionnaire; les réponses seront plus détaillées, plus spécifiques et plus longues pour certains critères où l'on dispose de bases de données exhaustives que pour des critères où l'on ne dispose que de bases limitées ou partielles, d'où des réponses plus générales, plus courtes et plus sommaires.

Le cadre de référence temporel de l'évaluation est toujours le présent, ce qui signifie que, selon le lieu, l'on évaluera soit un état de croissance donné, avec toutes ses couches chronologiques, soit un ouvrage tout juste terminé, soit encore un projet d'intervention. La qualité d'un lieu historique devrait être évaluée en tenant compte des valeurs et paramètres contemporains, mais le Système Davos de qualité pour la culture du bâti ne dit rien de la valeur historique d'un lieu ou de son appartenance au patrimoine culturel. Il peut donc être mis en œuvre dans une foule de situations différentes. Le questionnaire peut en effet s'adresser aussi bien à des lieux composés

de différentes couches chronologiques qu'à des lieux conçus entièrement à la même époque. Si le Système Davos de qualité est utilisé pour une évaluation préalable, les caractéristiques qualitatives d'un lieu peuvent être définies, les défauts et manques de qualité relevés, et la planification adaptée en conséquence. Si le questionnaire est utilisé et qu'il y est répondu après la réalisation des activités de planification et de construction, il devient possible de juger la qualité réalisée de la culture du bâti du lieu.

Une évaluation obtient ses meilleurs résultats lorsque le Système Davos de qualité est mené à terme de façon interdisciplinaire et participative. La notion de culture du bâti est complexe et, par conséquent, les critères à évaluer de façon détaillée et objective ne sont d'habitude pas gérables par une personne ou un groupe professionnel unique.¹¹² Le Système Davos de qualité constitue donc un instrument utile pour stimuler le dialogue interdisciplinaire et intersectionnel impliquant des spécialistes et des non-spécialistes de l'administration, de l'Économie, de la planification et de la construction, du patrimoine culturel, etc., ainsi que la population locale à propos de la qualité de la culture du bâti, des objectifs et mesures susceptibles d'y parvenir, et permet à toutes ces personnes de participer à la discussion, de co-décider et de co-aménager l'espace en s'en sentant responsable. Le questionnaire fournit une base d'accès facile pour aborder la question dans des ateliers grand public, etc., et peut aider à instaurer le dialogue entre professionnels et population locale.

Il est souhaitable que la qualité d'un lieu soit évaluée par un groupe interdisciplinaire hétérogène, mais ce n'est pas une condition sine qua non, étant donné que les problèmes limités et les lieux de petite taille ne justifient pas de grands groupes de discussion. La taille du groupe dépend cependant de l'effort requis ou du périmètre et de la complexité du lieu; plus l'effort est grand, plus il y a de raisons de constituer un groupe interdisciplinaire hétérogène. Les

112 Les premiers résultats de tests menés lors d'études de cas en Slovénie en juillet 2020 ont rapidement démontré la nécessité du travail interdisciplinaire; voir Annexe 8. Études de cas.

utilisateurs auront tout bénéfice à disposer d'un système qui leur fournisse des directives sur la manière de comprendre, évaluer, améliorer et assurer la qualité dans la culture du bâti.

Comme méthode pratique d'évaluation, le Système Davos de qualité pour la culture du bâti propose un formulaire à remplir en répondant aux questions de chacun des huit critères de qualité.

Les réponses détermineront le degré de réalisation des exigences de qualité fixées pour chaque critère ; elles seront rédigées à la fois sous forme de texte et de gradation sur une échelle. Avant de répondre, les utilisateurs indiqueront les bases (normes, standards, systèmes de certification, sources telles que textes, archives, données etc.) sur lesquelles ils déclarent que telle exigence de qualité est remplie, afin que d'autres puissent comprendre comment l'évaluation de la qualité a été réalisée et est justifiée.

Pour réaliser une évaluation objective détaillée, il est possible de définir des indicateurs et leurs étalons pour chaque critère, en fonction du Contexte et du type de lieu sous revue. Une série d'indicateurs possibles figure en annexe.¹¹³ Pour certains critères, les indicateurs pertinents peuvent être indisponibles. Pour recueillir les données pertinentes, il peut être donc nécessaire de mener des études, des enquêtes et d'autres travaux.

Déclaration finale

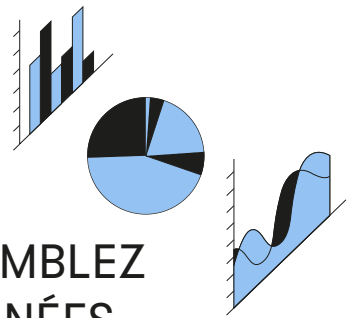
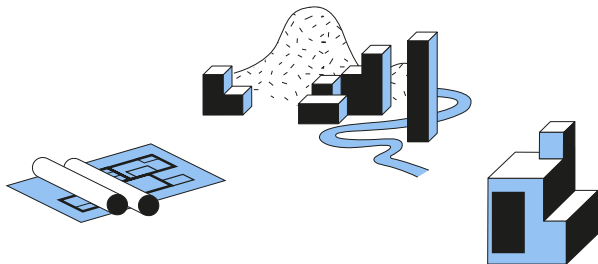
Un lieu est empreint de culture du bâti de qualité si les réponses aux huit critères satisfont fermement aux exigences de qualité. Il faudra considérer la situation spécifique. L'évaluation de sites ruraux et urbains, de bâtiments mono-fonctionnels (écoles, par exemple) et de quartiers à usage mixte peut se baser sur une pondération différente des critères pour refléter la spécificité du lieu. La déclaration finale, rédigée sous forme de texte et de gradation sur une échelle, devrait fournir un aperçu des qualités spécifiques du lieu, de ses atouts en matière de culture du bâti de qualité et de son potentiel d'amélioration, et contenir des références aux réponses faites à chaque critère pour constituer une évaluation compréhensible et plausible pour les tiers.

Tel est le cœur du principe holistique et choral des critères de qualité pour une culture du bâti de qualité.

113 Voir Annexe 9. Indicateurs pour des évaluations probantes de la qualité du bâti de lieux donnés.

1. CHOISISSEZ LE LIEU

Définissez l'échelle et la typologie du lieu que vous voulez évaluer. Ce peut être un bâtiment isolé, un quartier, un paysage, une ville, etc. Le lieu peut déjà exister ou en être au stade de la planification.



2. RASSEMBLEZ LES DONNÉES

Recueillez les informations et données générales existantes et accessibles sur le lieu à évaluer. Vous pouvez rechercher des données additionnelles (en menant des enquêtes, par exemple) pour arriver à une compréhension plus approfondie du lieu.

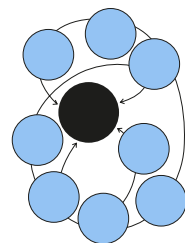
3. ACCÉDEZ AU FORMULAIRE

Pour évaluer la qualité de la culture du bâti de votre lieu, utilisez le formulaire complet fourni par le Système Davos de qualité pour la culture du bâti.



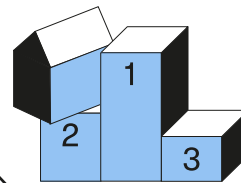
4. DÉCOUVREZ LES CRITÈRES

Découvrez les huit critères de qualité du Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Ils sont dérivés de la Déclaration de Davos, formulent des principes relatifs à la culture du bâti de qualité et structureront votre évaluation.



6. DÉCLAREZ VOS OBSERVATIONS

Exprimez sous forme de texte rédigé et à partir de vos réponses aux questions vos observations générales sur la manière dont les exigences de qualité de chaque critère sont remplies. Indiquez le niveau de la qualité de chaque critère sur l'échelle du formulaire.



7. TIREZ DES CONCLUSIONS

Sur la base des observations faites à chaque critère, rédigez votre déclaration finale sur la manière dont les exigences globales de qualité pour l'ensemble des critères sont remplies. Indiquez la qualité globale du lieu sur l'échelle du formulaire. Vous pouvez encore souligner les atouts spécifiques du lieu et son potentiel d'amélioration.

5. RÉPONDEZ AUX QUESTIONS

Répondez aux questions de chaque critère au mieux de vos connaissances. Vous pouvez les adapter aux spécificités de votre lieu ou ajouter des questions. Pour une évaluation plus approfondie et probante, recourez à des données concrètes et à des indicateurs.



ANNEXE

7 Glossaire

Bâti existant

Structures bâties dans le passé existant dans l'espace présent, dont certaines – mais pas toutes – peuvent faire partie du patrimoine bâti de valeur.

Culture du bâti

Description neutre de toute activité humaine modifiant l'espace. Elle englobe les bâtiments existants, y compris les monuments et autres éléments du patrimoine bâti, ainsi que la conception et la construction d'édifices contemporains, d'infrastructures, d'espaces publics et de paysages intégrés dans et liés à l'Environnement naturel. En plus de la conception architecturale, structurelle et paysagère et de sa réalisation matérielle, la culture du bâti s'exprime dans les processus d'études de projets de bâtiments, d'infrastructures, de villes, de villages et de paysages ouverts. La culture du bâti renvoie à la fois aux détails des méthodes de construction et aux transformations et développements à grande échelle, elle recouvre aussi bien les traditions locales de construction que les techniques innovatives.

Culture du bâti de qualité

Description de toute activité humaine modifiant l'espace de façon positive. Comprend les processus de haute qualité, inclut les aptitudes et compétences éminentes de tous les individus impliqués dans toute transformation d'un lieu et entraîne des espaces de haute qualité. Remplir les exigences des huit critères de qualité en matière de culture du bâti aboutit à des lieux bien conçus, de haute qualité, et propices au bien-être des individus.

Environnement bâti

Espace construit entourant les personnes, qu'ils forment activement et qui, à son tour, affecte leur vie et leur comportement.

Espace

Environnement dans lequel les personnes vivent, se déplacent et passent son temps, où ils sont actifs, qu'ils forment activement et qui, à son tour, affecte leur vie et leur comportement.

Lieu

Renvoie à une portion de l'espace d'échelle, de taille et de typologie variables. Englobe les intérieurs, les bâtiments d'un seul tenant et de plusieurs corps, le tissu urbain, les quartiers, des parties de villages ou de villes, une région, les infrastructures, les lieux publics, les espaces verts et les paysages culturels, chacun de ces éléments étant placé dans son Contexte. Comprend tous les espaces dotés d'une dimension physique qui consistent en une ou plusieurs couches chronologiques (existantes ou projetées) visibles ou cachées, et créés par des activités et des expériences humaines. Le lieu est également perçu comme une notion socio-physique qui donne du sens et déclenche des émotions, qui est construit et reconstruit constamment, et de nature relationnelle. Il incarne une forme matérialisée d'histoire et de structure sociale et politique, avec un impact réciproque sur les processus socio-politiques.

Monument historique

Objet inamovible témoignant du passé. Les monuments témoignent d'activités humaines multiples, d'événements et évolutions historiques, de créations artistiques, d'institutions sociales et de réalisations techniques. Ils font partie du patrimoine bâti (voir Patrimoine bâti). Cette valeur de témoin leur est attribuée par la société suite à une perception cognitive, elle est définie et énumérée dans des inventaires et autres documents.

Patrimoine bâti

Comprend les ouvrages inamovibles qui englobent eux-mêmes une partie des objets matériels reconnus par les personnes comme reflet et expression de sa relation dynamique et changeante avec le temps et l'espace, y compris les monuments et les sites archéologiques bâtis dans leurs rapports avec les personnes. Ces ouvrages peuvent témoigner d'activités humaines multiples, d'événements et évolutions historiques, de créations artistiques, d'institutions sociales et de réalisations techniques. Le patrimoine bâti fait partie du patrimoine culturel (voir Patrimoine culturel).

Site archéologique

Site ou groupe de sites où sont conservés ou découverts les vestiges d'anciennes activités humaines. Ils font partie du patrimoine culturel (voir Patrimoine culturel). Une partie des sites archéologiques est bâtie et visible, mais tous ne le sont pas (couches de terre, sites alpins, trouvailles isolées, tombes, etc. ou modifications anthropogènes de sites naturels telles que les pierres à cupules ou les peintures rupestres, etc.).

Patrimoine culturel

Ensemble des ressources héritées du passé avec lesquelles les personnes s'identifient comme reflet et expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en perpétuelle évolution; comprend les objets matériels, immatériels et numériques, des formes d'expression ou des connaissances, tout ce qui donne du sens aux processus associés à sa création, son usage, sa conservation, son entretien, son appropriation et sa transmission; Le patrimoine culturel inclut tous les aspects résultant de l'interaction entre les personnes et les lieux au fil du temps; il est intrinsèquement interdépendant pour être redéfini continuellement par les actions humaines; ce n'est donc pas une entité statique immuable; il souligne la relation à l'environnement spatial (voir CoE, *Convention de Faro*, 2005, art. 2).

Paysage

Tout l'espace tel qu'il est perçu et vécu par la population (qualité, Beauté, protection, gestion et aménagement du paysage, etc.). Avec ses valeurs naturelles et culturelles, il est la base spatiale de la vie, c'est-à-dire l'espace où les personnes vivent, habitent, travaillent, se divertissent, se déplacent, se cultivent et se consacrent aux activités économiques. Les paysages sont des systèmes dynamiques et évoluent constamment du fait de facteurs naturels, de l'usage humain, de l'aménagement et du design.

8 Études de cas

Le Système Davos de qualité a été testé dans de véritables études de cas portant sur différents types de lieux dans divers pays et son applicabilité a été évaluée deux fois au cours de sa mise au point (juillet 2020 et octobre/novembre 2020).

Les retours obtenus ont contribué efficacement à l'amélioration et à la finalisation du Système Davos de qualité. Ci-dessous la liste des lieux testés et des testeurs.

Slovénie, juillet et novembre 2020

Coordonné et édité par Špela Spanžel

Institut pour la protection du patrimoine culturel de la Slovénie (Mateja Kavčič) :

- Podsreda, village et environs

Musée d'architecture et de design (Matevž Čelik) :

- Planica, centre nordique, infrastructure sportive dans le parc national du Triglav

Ministère de l'environnement et de la planification territoriale, direction Planification territoriale, Construction et Logement (Jernej Črvek) :

- Zgornje Jezersko, préservation d'un habitat typique des hauts plateaux

Institut pour la protection du patrimoine culturel de la Slovénie (Mateja Kavčič, Katarina Odlazek, Irena Potočnik, Boris Deanovič) :

- la Ljubljana de Plečnik, le patrimoine de Jože Plečnik (1872–1957) mis en valeur

Aleš Vrhovc (membre du groupe d'experts des Etats membres de l'OMC sur l'architecture de qualité et l'environnement bâti) :

- Observations générales concernant le nouveau Centre religieux et culturel islamique à Ljubljana

Suisse, octobre/novembre 2020

Graser architectes, Zurich (Jürg Graser, Mike Fingelton, Maike Hunds, Beda Troxler) :

- Biel/Bienne, tour de la Champagne, tour d'habitation 1968–1970, réaménagement
- Berne, école professionnelle des arts et de l'industrie GIBB 1996–1999, nouvel ensemble intégré dans un contexte patrimonial
- Berne, développement urbain de Brünnen en bordure de ville
- Fläsch, village, développement rural positif
- Berthoud, château, 13^e siècle, nouvelle utilisation, conversion de patrimoine

Tribu architecture (Gaël Cochand), Lausanne, en collaboration avec la fondation Culture du Bâti (CUB) :

- Genève, plage Lido, 2019, protection du paysage et redéveloppement
- Trélex, maison Minergie, 2016, maison unifamiliale dans un contexte de maisons unifamiliales
- Bellevaux, immeubles locatifs des années 1930,
- Viaducs de Chillon 1966–1969, intégration d'une infrastructure dans un paysage classé

Allemagne, novembre 2020

Arrondissement berlinois de Mitte, office du développement urbain, domaine spécialisé Urbanisme (André Zschaler) :

- Berlin, Karl-Marx-Allee, deuxième tranche de construction, pavillons

9 Indicateurs pour des évaluations probantes de la qualité du bâti de lieux donnés

Les professionnels et experts qui souhaitent procéder à une évaluation complète et probante de la qualité du bâti d'un lieu adopteront peut-être le Système Davos de qualité en répondant au questionnaire et en approfondissant les détails par la collecte d'informations supplémentaires et, plus précisément, d'indicateurs. Ces informations seront obtenues dans les différentes disciplines relevant de la culture du bâti; l'accès aux données et la disponibilité ne seront pas toujours faciles ni complets. Parfois, même la tenue d'enquêtes ou d'analyses pourrait être utile. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont évalués par différents moyens et méthodes. Les méthodes d'évaluation quantitative comprennent les analyses de contenus chiffrés (données, structures, sources), entretiens standardisés, enquêtes, observation standardisée, monitoring, cartographie, observations, statistiques, comptages, estimations, etc. Les méthodes d'évaluation qualitative comprennent l'analyse des contenus qualitatifs, l'interprétation, les jugements de valeur, les entretiens individuels (groupes cibles), les sondages, le monitoring, la cartographie, les concours de design, etc. Les méthodes d'évaluation dépendent des données disponibles et de celles à recueillir, de certains chiffres concrets spécifiques, des résultats d'échelles de Likert, d'enquêtes et d'entretiens, tout cela sous diverses formes pour étayer les indicateurs. Les utilisateurs du Système Davos de qualité doivent indiquer sur quelles bases les réponses sont formulées, si des indicateurs ont été appliqués et quels standards, normes, systèmes de certification ont été utilisés.

Les indicateurs proposés dans la liste non exhaustive ci-dessous sont liés à des critères et fournissent une base possible pour répondre de façon probante aux questions. La liste est un point de départ en direction de l'objectivité complète de l'évaluation de la qualité du bâti, mais il faudra encore l'approfondir. D'autres questions peuvent être ajoutées et les utilisateurs peuvent adapter le Système Davos de qualité en ajoutant des indicateurs pour répondre correctement aux questions. Le groupe ou la person-

ne qui évalue précisera les indicateurs utilisés, les expliquera et définira les paramètres pertinents pour la culture du bâti de qualité.

Les indicateurs listés n'ont pas de valeur étalon minimale, médiane ou maximale. Si un lieu spécifique concret d'une certaine échelle, typologie, grain urbain, etc. doit être évalué, ces valeurs doivent être déterminées spécifiquement et de façon différenciée par l'évaluateur: ainsi, dans une zone montagneuse ou métropolitaine, les valeurs de densité, les facteurs de Diversité, les transports publics ou la densité des appartements peut varier pour être durable et compatible avec une culture du bâti de qualité; dans certaines circonstances, les valeurs étalons des indicateurs peuvent aussi différer d'un État à l'autre.

Critères de la qualité du bâti et indicateurs afférents

Gouvernance

Outils formels

Conduite

- réglementation en matière de culture du bâti (oui/non)
- normes en matière de culture du bâti (oui/non)
- codes de conduite en matière de culture du bâti (oui/non)
- politiques en matière de culture du bâti (oui/non)
- plans directeurs, plans de paramètres (oui/non)
- directives en matière de culture du bâti (oui/non)
- plans d'affectation (oui/non)

Incitations

- aides d'État, p. ex. fonds publics (oui/non)
- encouragements officiels, p. ex. primes d'affectation (oui/non)

Contrôle

- approbation officielle (oui/non)
- permis de construire (oui/non)

Outils informels

Preuves

- recherches sur la culture du bâti (oui/non)

Connaissances

- guides des meilleures pratiques pour une culture du bâti de qualité (oui/non)
- études de cas/bibliothèques en matière de culture du bâti de qualité (oui/non)
- éducation générale à la culture du bâti de qualité (oui/non)
- accès à des informations complètes (oui/non)
- organisation d'entraînement public et d'apprentissage collectif (oui/non)
- entraînement professionnel à la culture du bâti de qualité (oui/non)
- services de conseils en matière de culture du bâti de qualité (oui/non)

Promotion

- prix de design en faveur d'une culture du bâti de qualité (oui/non)
- campagnes ciblées en faveur d'une culture du bâti de qualité (oui/non)
- coopérations public/privé (oui/non)

Évaluation

- examen du design par des experts (oui/non)
- comités consultatifs en matière de design (oui/non)
- concours de design (oui/non)
- jugement par des experts (oui/non)
- certifications (oui/non)

Assistance

- subvention liée (oui/non)
- recherche liée au design (oui/non)
- participation de la communauté et codécision quant à la conception et l'évaluation du projet (oui/non)
- équipes interdisciplinaires (oui/non)

Fonctionnalité

État de l'art

- règles et normes en matière de planification, d'architecture et d'ingénierie
- planification/construction/ingénierie (y compris appel aux compétences locales)
- utilisation appropriée des matériaux (locaux)

Adaptabilité des structures

- accès aux équipements techniques (facilité d'adaptation)
- hauteur des pièces (souplesse des usages/fonctions)
- rapport emprise au sol/surface utile principale
- rapport logements/industrie/commerce/artisanat
- rapport utilisation/bâtiment
- disponibilité de services (publics, commerciaux, culturels, etc.)
- multifonctionnalisme et adaptabilité à divers emplois des paysages, espaces urbains ouverts et espaces verts

Santé/confort

- valeurs mesurées des polluants (formaldéhyde, etc.)
- lumière du jour dans les pièces
- possibilités de ventiler
- entretien des équipements techniques (filtres, p. ex.)
- climatisation passive/chauffage passif (oui/non)
- possibilité de créer de l'ombre dans les pièces
- dépassements des valeurs quotidiennes limites de pollution sonore
- possibilité de se déplacer à pied ou à vélo
- présence d'espaces urbains ouverts sains, d'espaces verts et de paysages d'accès facile

Sécurité et sûreté

- risques naturels locaux (changement climatique compris)
- éclairage nocturne (ponts, sous-voies, ascenseurs) (oui/non)
- nombre d'incidents sécuritaires
- orientation et vue d'ensemble dans l'espace, perméabilité visuelle
- densité et appropriation (sécurité sociétale)

Environnement

Impact environnemental

- évaluation de l'impact environnemental (oui/non)
- gestion des déchets
- (auto)suffisance
- utilisation du sol/construction
- surface habitable par occupant
- densité démographique (population par hectare)
- densité de l'habitat (nombre de logements par hectare)
- densité du bâti (rapport surface bâtie/surface non bâtie)

Biodiversité

- taux de surfaces perméables
- taux d'espèces natives
- espèces appropriées au site et typiques du site
- Diversité des écosystèmes
- zones naturelles interconnectées
- fertilisants chimiques/pesticides/produits
- intensité des émissions lumineuses dans des conditions normales d'obscurité

Matériaux et construction

- demande en énergie primaire
- émission de gaz à effet de serre
- types de matériau/construction

Exploitation/cycle de vie

- demande en énergie primaire
- émission de gaz à effet de serre
- taux d'énergie fournie par des sources renouvelables

Mobilité

- demande en énergie primaire
- émission de gaz à effet de serre
- distance aux transports publics

Économie

Cycle de vie

- profit du cycle de vie
- cycle de vie (temps)
- cycle d'entretien
- coûts d'entretien appropriés
- matériaux de construction durables

Valeur

- prix du marché/prix des terrains
- valeur d'une propriété indiquée par la propension à payer
- attractivité du lieu/proximité des services
- proximité des services publics
- proximité de sites patrimoniaux
- proximité d'espaces verts et ouverts
- proximité des ressources
- taux de vacance
- montant du loyer par m²
- densité

Gestion

- gestion des coûts
- structures de propriété
- abordabilité du lieu
- stratégie touristique (oui/non)
- plan directeur/stratégie de développement (oui/non)
- coûts de construction/de rénovation/de fonctionnement
- cycle de rénovation

Diversité

Mixité socio-économique

- indice social, financier et des âges
- éducation : taux d'écoles primaires/collèges/écoles professionnelles/universités
- taux des différentes ethnies
- égalité des genres
- nombre de personnes défavorisées/nombre de locataires
- mobilité accessible (oui/non)
- aides financières (oui/non)
- indice de ségrégation
- Diversité des structures de propriété

Qualité/fréquence des interactions

- interactions sociales (taux d'interaction et qualité du séjour dans les espaces privés et publics)
- rapport nombre de pièces communes/nombre total de pièces
- disponibilité d'espaces verts et d'espaces publics
- taux d'occupation des pièces communes
- satisfaction des usagers concernant les lieux d'interaction

Contexte

Connaissances

- analyse situation/Contexte/caractéristiques existantes
- recherche et enquête avant la formulation/ la conception d'un projet
- identification des spécificités régionales et du patrimoine culturel

Échelle, typologie et matériaux

- intégration dans le paysage/la situation/ le voisinage
- densité du bâti, tissu urbain
- typologie de la construction, de l'urbanisation, du paysage, de la topographie
- infrastructures, espaces verts et ouverts, leur intégration dans les environs/le paysage
- échelle (hauteur, volume, etc.)
- couleur
- matériaux

Patrimoine culturel et spécificités régionales

- procédures de sauvegarde du patrimoine culturel et des spécificités régionales
- inventaires
- nombre de bâtiments historiques protégés
- utilisation du patrimoine culturel et des spécificités régionales

Environs

- relations entre un lieu et son Environnement bâti et naturel (paysage)
- relations avec le patrimoine, les spécificités régionales, le parc bâti, les nouvelles constructions, les infrastructures, les espaces publics : p. ex. intégration des nouveaux bâtiments dans le tissu historique d'un site

Esprit du lieu

Attachement au lieu

- attachement au lieu (liens sentimentaux entre groupes/individus et leur Environnement culturel et naturel bâti et non bâti)
- identité du lieu (aspects d'identité personnelle impliquant et reflétant l'Environnement et ses significations sociales et individuelles, y compris les souvenirs, idées, sentiments, attitudes, valeurs, préférences, sens et notions d'un lieu et envers lui)
- dépendance vis-à-vis du lieu (importance du cadre pour réaliser ses objectifs face

à une palette d'alternatives, dépendance fonctionnelle, manière dont celle-ci soutient les besoins, objectifs, activités d'une personne)

Lien social

- sens d'appartenance
- interactions sociales
- lien social
- sphère privée

Beauté

Expérience sentimentale

- expérience sentimentale (capacité des sentiments de faire ressortir les qualités esthétiques en attribuant des valeurs) : relations lieu – environs – personnes
- perception partagée de la Beauté/des Beautés

Perception sensorielle

- perception sensorielle du lieu : expérience visuelle, acoustique, tactile et olfactive (positive → plutôt positive → neutre → plutôt négative → négative)

Attribution de valeurs esthétiques formelles

- équilibre – proportion – symétrie/asymétrie – simplicité/complexité – unité/variété – composition – rythme – mouvement – accent/contraste – articulation – expression – espace – alignement – matériaux – échelle – transparence/opacité ou ouverture/fermeture – authenticité

10 Systèmes et instruments internationaux de certification

Systèmes de certification de la durabilité et de la « construction verte »

Du fait que la durabilité est très largement définie à partir des trois référents que sont l'environnement, l'économie et la société, l'évaluation de la construction est caractérisée par ces trois domaines. Les différents outils d'évaluation et systèmes de certification de la durabilité d'une construction présentent cependant des différences notables, étant donné qu'ils sont conçus pour évaluer différents types de bâtiments et mettent l'accent sur différentes phases de leur cycle de vie. En plus des aspects environnementaux de ce qu'on appelle la « construction verte », les bâtiments durables comprennent des aspects économiques et sociaux.

Alors que BREEAM et LEED, par exemple, mettent tout l'accent sur les aspects environnementaux, DGNB, BNB et SNBS pondèrent les catégories (sociale, économique et environnementale) sur pied d'égalité. Dans le système suisse SNBS, un tiers de tous les indicateurs sont liés à des aspects environnementaux tels que l'énergie primaire, les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources, la mobilité, la densification de l'habitat, la flore et la faune, les autres étant distribués entre les catégories société et économie.

Standard Construction durable Suisse (SNBS)

Le standard *Construction durable Suisse* (SNBS) est la norme de construction suisse qui reflète globalement la durabilité des bâtiments. Il est issu de la stratégie du Conseil fédéral suisse pour le développement durable et a été lancé en 2013. Il incorpore des instruments et outils suisses existants tels que la recommandation SIA 112/1 « Construction durable », les objectifs de la société à 2000 watts ou les exigences de Minergie-ECO. Et il est basé sur les phases du modèle SIA. Il est divisé en trois domaines (société, économie, environnement) comptant chacun quatre thèmes et un total de 23 critères. Les thèmes sont évalués en recourant à un total de

45 indicateurs. Sur la base du SNBS, les bâtiments peuvent être certifiés pour les usages suivants : bureaux/administration, logement, éducation. Le SBNS s'applique aux bâtiments neufs ainsi qu'aux rénovations. Dans les immeubles résidentiels et de bureaux, il est possible d'avoir un usage mixte, avec des commerces au rez-de-chaussée. En 2020, le SNBS a été étendu aux infrastructures.

Dans le SNBS, la valeur de la culture du bâti est un paramètre spécifique à l'indicateur « Qualité d'urbanisme et d'architecture » élevée (domaine Société). Cet indicateur en est un sur 45 et un des cinq paramètres de mesure au thème Urbanisme et architecture.
<https://www.snbs-batiment.ch/le-snbs/apercu/?l>

Société allemande pour la construction durable (DGNB)

La Société allemande pour la construction durable (DGNB) existe depuis 2009. Son système est basé sur la notion de cycle de vie et, contrairement à la plupart des méthodes d'évaluation adoptées, inclut des sujets économiques et socio-culturels en plus des aspects écologiques. Ses catégories d'évaluation sont l'écologie, l'économie, les aspects sociaux et fonctionnels, la technologie, les processus, l'emplacement.
<https://www.dgnb-system.de/en/>

Système allemand d'évaluation Construction durable (BNB)

Le Système d'évaluation Construction durable (BNB) du Ministère fédéral allemand de la construction est une procédure d'évaluation quantitative globale pour les immeubles de bureaux et les bâtiments administratifs. Il complète des lignes directrices pour la construction durable et se limite pour l'instant à l'administration nationale et aux immeubles de bureaux (neufs). Cinq aspects partiels sont évalués séparément dans leur groupe de critères principal, puis combinés avec une pondération fixe pour donner un score général : qualité écologique

(22,5 %), qualité économique (22,5 %), qualité socio-culturelle et fonctionnelle (22,5 %), qualité technique (22,5 %), qualité processuelle (10,0 %), caractéristiques du site (0 %).

<https://www.bnb-nachhaltigesbauen.de/en/>

Méthode britannique d'évaluation environnementale de l'institut de recherche sur la construction (BREEAM)

Datant de 1990, la méthode d'évaluation environnementale de l'institut de recherche sur la construction BREEAM a dominé l'évaluation environnementale des bâtiments du Royaume-Uni pendant presque vingt ans. Les paramètres mesurés dans le classement BREEAM sont l'énergie, la santé, le bien-être, les transports, l'utilisation de l'eau, l'écologie et la biodiversité, les matériaux, les déchets et la pollution, avec des points pour chacun, résultant en un score global qui définit la note de certification d'un bâtiment. La BREEAM inclut le bien-être dans son champ de vision à travers la conception et le fonctionnement.

<https://www.breeam.com/>

Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)

Lancé en 1998. Les catégories d'évaluation sont les sites durables, l'efficacité hydrologique, l'énergie et l'atmosphère, les matériaux et les ressources, la qualité environnementale des intérieurs, les processus d'innovation et de conception.

<https://www.usgbc.org/help/what-leed>

WELL Building Standard

Lancé en 2014, le standard de certification des constructions WELL se concentre sur l'obtention de résultats concernant la performance, la santé et le bien-être. Les deux organismes de certification BREEAM et WELL ont collaboré pour fournir des conseils qui aident à gagner du temps et économiser les coûts associés à une double certification. WELL met de plus en plus l'accent sur l'évaluation des bâtiments après leur occupation et sur des questions plus « diffuses » qui dépassent les objectifs de performance typiques, étant donné que la certification dépend de ce que le bâtiment évalué réponde à tous les paramètres de performance utilisés. WELL

mesure aussi sept éléments ayant une incidence sur la santé des occupants : air, eau, nourriture, lumière, condition physique, confort, état d'esprit.

<https://www.wellcertified.com/>

Level(s)

Level(s) est une approche européenne visant à évaluer et à rendre compte de la performance des bâtiments en matière de durabilité tout au long de leur cycle de vie. En utilisant les normes existantes, Level(s), avec son nombre gérable d'indicateurs, fournit un langage commun pour la durabilité des bâtiments, qui peut être utilisé directement sur les projets et les portefeuilles de bâtiments, ou comme base pour d'autres initiatives, politiques et actions, pour inclure la réflexion sur le cycle de vie et la circularité.

https://ec.europa.eu/environment/topics/circular-economy/levels_en

Logement et bâtiments

Système d'évaluation de logements SEL

Le système d'évaluation de logements SEL de l'Office fédéral du logement (OFL) est un outil d'aide à la conception, à l'évaluation et à la comparaison d'objets résidentiels. À partir d'un éventail de 25 critères, la valeur d'usage d'un objet est déterminée sous les trois aspects que sont la situation, l'environnement immédiat et le logement. L'évaluation privilégie l'utilité concrète, ainsi que la plus-value qui en résultent pour les habitants. Les critères sont évalués par rapport à la quantité, au potentiel, à l'innovation et à la qualité. La qualité de la conception n'est pas mentionnée.

<https://www.wbs.admin.ch/fr>

Indicateur de la qualité du design (DQI)

Outil britannique lancé en 2001 pour mesurer, évaluer et améliorer la qualité de la conception des bâtiments. Les critères et la méthode d'évaluation sont une sorte d'analyse multidimensionnelle réalisée par des facilitateurs autorisés. Démarche d'évaluation structurée basée sur les principes vitruviens d'utilité (*utilitas*), de durabilité (*firmitas*) et de beauté (*venustas*).

<http://www.dqi.org.uk/>

Urbanisme

L'échelle de la qualité (The Quality Ladder)

Ce rapport résume 271 études de recherche empirique destinées à mettre en lumière les qualités de l'environnement bâti qui sont bonnes pour les gens et à obtenir la valeur d'un lieu. L'échelle de la qualité d'un lieu est un outil simple que les décideurs peuvent utiliser quand ils étudient ce qui est nécessaire et ce qu'il faut éviter pour obtenir un lieu de bonne qualité. Matthew Carmona, *Place Value & the Ladder of Quality. A Place Alliance Report*, mars 2019.
<http://placealliance.org.uk/research/place-value/>

Instruments de développement territorial

Législation sur le développement territorial, plans structurels aux différents niveaux institutionnels, plans de zones, plans de quartiers, règlements de construction.

11 Documents internationaux concernant la culture du bâti

L'aperçu qui suit présente un choix de stratégies internationales liées directement ou indirectement à des sujets de la culture du bâti. Il se concentre sur les accords multilatéraux conclus au niveau politique et ne comprend pas des documents tels que les chartes émises par des organismes consultatifs ou spécialisés. Les institutions présentées forment à la fois le contexte et un socle important du processus de Davos et du Système Davos de qualité.

Nations Unies

Nouveau Programme pour les villes.
Conférence des Nations Unies sur le logement
et le développement urbain durable
(Habitat III), Quito, 17–20 octobre 2016

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat, a adopté un Nouveau Programme pour les villes lors de la conférence Habitat III en 2016, qui décrit les objectifs généraux de développement et se concentre sur les questions de gouvernance, de cohésion sociale et d'environnement. Vu l'urbanisation croissante dans le monde entier, on considère qu'il est plus urgent d'agir dans les espaces urbains. Le programme envisage les espaces publics de qualité comme une contribution à la durabilité et donc à la qualité de vie des habitants. Le Nouveau Programme pour les villes reconnaît l'importance de préserver le patrimoine culturel.

<http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
Résolution adoptée par l'Assemblée générale,
New York, 25 septembre 2015

Dans le cadre de son Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU a décidé d'un certain nombre d'objectifs. L'objectif n° 11 souhaite « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Il vise l'accès à des

logements et à des transports sûrs et abordables, l'amélioration du développement urbain et de la planification participative, intégrée et durable des établissements humains, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel et la mise à disposition d'espaces verts et d'espaces publics accessibles et ouverts à tous.

United Nations Official Document

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030.

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Adopté à la 3ème Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Sendai au Japon le 18 mars 2015

Le Cadre d'action esquisse les cibles et priorités de l'action destinée à empêcher de nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants. Il vise à accomplir une réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines, en moyens de subsistance, en santé et en biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des individus, entreprises, communautés et pays. https://www.preventionweb.net/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

CEE-ONU

Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Aarhus, 25 juin 1998

L'objectif de la Convention d'Aarhus est de protéger le droit humain à vivre dans un environnement sain. Elle définit les droits de la population d'accéder à l'information sur l'environnement et promeut la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.
<http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>

UNESCO

Déclaration de Hangzhou. Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable. Congrès international de Hangzhou, Chine, 15–17 mai 2013

La Déclaration de Hangzhou met l'accent sur le rôle essentiel de la culture pour le développement durable, la paix et la sécurité, et prône l'intégration complète de la culture dans tous les programmes et toutes les politiques de développement.
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/final_hangzhou_declaration_french.pdf

Recommandation concernant le paysage urbain historique.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 10 novembre 2011

La Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique souligne la valeur particulière des espaces urbains historiques. Elle reconnaît le patrimoine culturel comme un facteur important de la qualité de vie, qui favorise le développement économique et renforce la cohésion sociale dans un environnement mondial en mutation. Elle propose d'intégrer les stratégies de conservation, de gestion et d'aménagement des territoires urbains historiques dans les processus

de développement local et d'urbanisme en réponse à l'urbanisation rapide et incontrôlée.
http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=48857&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 17 octobre 2003

L'objectif de la convention est de sauvegarder et d'assurer le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, groupes et individus. Dans le contexte de la convention, le patrimoine culturel immatériel inclut non seulement les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, mais aussi les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. La convention encourage la transmission de connaissances et de compétences et promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel.
<https://ich.unesco.org/fr/convention>

Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, 16 novembre 1972

L'objectif de la Convention du patrimoine mondial est de préserver les biens naturels et culturels d'une valeur universelle exceptionnelle en tant que partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité à transmettre aux générations futures. Le principal instrument à cette fin est la Liste du patrimoine mondial.
<http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>

Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), La Haye, 14 mai 1954

La Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé vise à protéger les biens culturels contre la destruction ou la détérioration, le pillage et d'autres formes de prise de possession illégale au cours d'une guerre ou d'un conflit armé. Les deux protocoles additionnels de 1954 et 1999 complètent ces dispositions. Outre des règles directement des-

tinées à assurer la protection et le respect des biens culturels pendant un conflit armé, l'accord prévoit aussi des mesures de sauvegarde en temps de paix telles que la préparation d'inventaires et la planification de mesures d'urgence.

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/armed-conflict-and-patrimoine/convention-and-protocols/1954-hague-convention/>

Europe

Un nouveau Bauhaus. Bruxelles,
18 janvier 2021 (UE)

Le nouveau Bauhaus européen est une initiative pour concevoir des modes de vie futurs, situés au carrefour entre l'art, la culture, l'inclusion sociale, la science et la technologie. Il apporte le « Green Deal » dans nos lieux de vie et invite à un effort collectif pour imaginer et construire un avenir qui soit durable, inclusif et beau. Le mouvement sera fondé sur la durabilité, l'accessibilité et l'esthétique pour rapprocher le « Green Deal » européen des gens et soutenir le recyclage, les énergies renouvelables et la biodiversité.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/AC_20_1916

Le pacte vert pour l'Europe (COM(2019) 640 final). Bruxelles, 11 décembre 2019 (UE)

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le reste du monde. Pour y faire face, l'Europe a besoin d'une nouvelle stratégie de croissance qui transforme l'Union en une économie moderne, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources, dont les émissions nettes de gaz à effet de serre seront devenues nulles en 2050, où la croissance est dissociée de l'utilisation des ressources, où personne ni aucun endroit ne sont laissés de côté. Le pacte vert européen est notre feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable.

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

Conclusions du Conseil sur le programme de travail 2019–2022 en faveur de la culture (2018/C 460/10).
Bruxelles, 21 décembre 2018 (UE)

Le programme de travail 2019–2022 en faveur de la culture a été adopté par le Conseil de l'Union européenne en 2018. C'est un document stratégique fixant les priorités et actions concrètes destinées à répondre au mouvement croissant en direction des technologies numériques, de la mondialisation et de la diversité croissante des sociétés dans le domaine des activités culturelles. Une attention particulière y est portée à la qualité de l'architecture et de l'environnement bâti.

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018XG1221\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018XG1221(01)&from=EN)

Déclaration de Davos 2018.
Rencontre informelle des ministres de la culture, Davos, 20–22 janvier 2018

La Déclaration de Davos 2018 « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe » dégage des pistes sur la manière d'établir une culture du bâti de qualité, au plan politique et stratégique. Elle rappelle que construire est un acte culturel et qu'il crée de l'espace pour la culture.

<https://davosdeclaration2018.ch/fr/>

Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle (Déclaration de Namur), 2017 (CoE)

En 2017, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté, en même temps que la Recommandation CM/Rec (2017)1, la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle telle qu'elle a été rédigée par le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) en 2016. La stratégie, dont les objectifs sont définis dans la Déclaration de Namur, remonte à la Conférence des ministres du Conseil de l'Europe organisée par la Belgique dans la ville du même nom en 2015. Elle vise à promouvoir la bonne gouvernance et la participation sociale dans le domaine du patrimoine culturel et à en améliorer ainsi les effets positifs sur la société.

<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/strategy-21>

Agenda urbain pour l'UE, «Pacte d'Amsterdam». Réunion informelle des ministres européens chargés des questions urbaines, Amsterdam, 30 mai 2016 (UE)

Le Pacte d'Amsterdam vise des politiques durables pour le cadre de vie et dresse un Agenda urbain pour l'UE. Le Pacte d'Amsterdam porte sur les aspects sociaux, financiers et de planification de l'environnement bâti.

https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/pact-of-amsterdam_fr.pdf

Conclusions du Conseil sur la gouvernance participative du patrimoine culturel (2014/C 463/01). Conseil de l'Union européenne, 23 décembre 2014 (UE)

Se référant aux conclusions du Conseil du 21 mai 2014 sur la dimension stratégique du patrimoine culturel pour une Europe durable, ces conclusions du Conseil promeuvent une approche plus participative de l'élaboration des politiques culturelles.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:C:2014:463:FULL&from=PL>

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen (COM (2014) 477 final). Commission européenne, Bruxelles, 22 juillet 2014 (UE)

La Communication souligne l'influence du patrimoine culturel en tant que ressource stratégique pour une Europe durable. Elle met l'accent sur l'importance d'une coopération étroite entre les pays afin de renforcer la contribution du patrimoine culturel à une croissance durable et à l'emploi.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52014DC0477>

Déclaration de Nauplie : promouvoir la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire, 2014. Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Nauplie, 17 juin 2014 (CoE)

La Déclaration de Nauplie fournit des lignes directrices pour exploiter le potentiel de la démocratie participative dans le domaine de l'aménagement du territoire. La déclaration définit un cadre dans lequel la population peut exprimer des opinions éclairées sur les planifications qui l'affectent directement ou indirectement et peut influencer, à des degrés divers, sur les plans d'aménagement du territoire.

<https://rm.coe.int/conference-du-conseil-de-l-europe-des-ministres-responsables-de-l-amen/168076c72f>

Conclusions du Conseil sur la dimension stratégique du patrimoine culturel pour une Europe durable. Réunion du Conseil «Education, jeunesse, culture et sport», Bruxelles, 21 mai 2014 (UE)

Les Conclusions soulignent le rôle du patrimoine culturel en tant que ressource précieuse et irremplaçable pour l'Europe. Le document déclare en outre que le patrimoine culturel améliore la qualité de vie, favorise l'inclusion sociale et, étant donné son influence économique, soutient le développement durable et la régénération des espaces ruraux et urbains.

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_données/docs/pressdata/fr/educ/142706.pdf

Conclusions du Conseil relatives à l'architecture : contribution de la culture au développement durable (2008/C 319/05). Conseil de l'Union européenne, 20 novembre 2008 (UE)

Les Conclusions soulignent la pertinence culturelle de l'architecture et insistent sur la contribution de la culture au développement durable. Elles invitent tous les acteurs politiques à prendre en compte l'aspect culturel de l'architecture et considèrent qu'une architecture de haute qualité est un facteur de dynamique économique.

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2008.319.01.0013.01.FR.A&toc=OJ%3AC%3A2008%3A319%3AFULL

Nouvelle Charte de Leipzig. Le pouvoir transformateur des villes pour le bien commun.
Rencontre ministérielle informelle
sur les questions urbaines,
Leipzig, 30 novembre 2020 (UE)

La Nouvelle Charte de Leipzig souligne le fait que les villes doivent élaborer des stratégies de développement urbain intégrées et durables, et s'assurer de leur mise en œuvre pour le bien commun; elle se reconcentre sur les liens entre les gouvernements municipaux et les autres niveaux de gouvernance. Elle fournit également un cadre de politique urbaine pour mettre en œuvre des accords mondiaux et européens tels que l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Accord de Paris, l'Agenda urbain pour l'UE et le Pacte vert pour l'Europe.

https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/brochures/2020/new-leipzig-charter-the-transformative-power-of-cities-for-the-common-good

Charte de Leipzig sur la ville européenne durable. Réunion ministérielle informelle sur le développement urbain et la cohésion territoriale, Leipzig, 24–25 mai 2007 (UE)

La Charte de Leipzig se concentre sur les politiques intégrées de développement urbain et promeut la création et l'entretien d'espaces publics de qualité. Une architecture de qualité est vue comme une nécessité pour la ville dans son ensemble et pour ses environs.

<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0061/Temis-0061031/16798.pdf>

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.
Faro, 27 octobre 2005 (CoE)

La Convention de Faro met l'accent sur les aspects importants du patrimoine liés aux droits de l'homme et à la démocratie. Elle définit le patrimoine culturel comme une ressource importante pour la promotion de la diversité culturelle et du développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement. Elle invite à fixer un cadre qui lie le patrimoine culturel au centre de l'attention de la société et qui renforce

l'accès au patrimoine culturel ainsi que la participation du grand public.

<http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680083748>

Résolution du Conseil du 12 février 2001 sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural (2001/C 73/04). Conseil de l'Union européenne, 12 février 2001 (UE)

La résolution du Conseil est centrée sur la demande d'un environnement bâti de qualité. Elle déclare qu'une architecture de qualité améliore le cadre de vie des citoyens et leur relation avec leur environnement rural et urbain et contribue efficacement à la cohésion sociale, à la création d'emplois, à la promotion du tourisme culturel et au développement économique régional.

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2001:073:0006:0007:FR:PDF>

Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen.
Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Hanovre, 7–8 novembre 2000

Les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen visent en particulier à mettre en cohérence les attentes économiques et sociales par rapport au territoire avec ses fonctions écologiques et culturelles et, ainsi, à contribuer à un développement territorial à grande échelle, durable et équilibré. Dans ce contexte, les Principes directeurs soulignent l'importance du patrimoine culturel bâti pour le développement durable. Ils insistent sur le fait que les menaces ne pèsent pas seulement sur la conservation du passé, mais aussi sur l'harmonie entre l'architecture moderne, l'aménagement urbain et le patrimoine culturel.

<https://rm.coe.int/1680700175>

Convention européenne du paysage.
Florence, 20 octobre 2000 (CoE)

La Convention européenne du paysage s'appuie sur une compréhension large du paysage. Elle comprend tous les niveaux de paysage, tels que les paysages naturels, ruraux, urbains et périurbains. En plus de s'intéresser aux paysages particulièrement beaux ou protégés, elle souligne d'une manière générale l'importance de la qualité du paysage pour le maintien d'un patrimoine naturel et culturel varié en Europe. Elle donne un élan à une gestion plus respectueuse de l'ensemble du paysage, ce qui revêt une importance accrue notamment dans les régions urbaines et périurbaines.
<https://rm.coe.int/168008062a>

SDEC Schéma de développement de l'espace communautaire. Conseil informel des ministres responsables de l'aménagement du territoire,
Potsdam, 11 mai 1999 (UE)

Le SDEC envisage la diversité culturelle comme l'un des facteurs majeurs dans le développement de l'UE et considère le patrimoine culturel européen comme une expression de l'identité européenne. Parmi les principes formulés figurent un développement territorial polycentrique, une nouvelle relation entre les espaces urbains et ruraux et une gestion réfléchie de la nature et du patrimoine culturel.
https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/pdf/sum_fr.pdf

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) conclue à La Valette le 16 janvier 1992 (CoE)

La Convention de La Valette a remplacé et mis à jour la convention initiale de Londres de 1969. Elle reflétait le changement de nature des menaces pesant sur le patrimoine archéologique, qui commençaient à provenir moins des fouilles non autorisées et plus des grands projets de construction réalisés dans toute l'Europe à partir de 1980. Le texte révisé fait de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine archéologique l'un des objectifs des politiques d'aménagement urbain et régional.
<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/valetta-convention>

Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe
(Série des traités européens – n° 121).
Grenade, 3 octobre 1985 (CoE)

La Convention de Grenade traite de l'importance de la qualité de l'environnement bâti. Son objectif principal est de renforcer le patrimoine culturel européen en favorisant les politiques de conservation. C'est le premier document à inclure les principes de la conservation intégrée. Il souligne que le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la diversité du patrimoine culturel européen et établit les principes de « coordination européenne des politiques de conservation », y compris les échanges sur les façons de promouvoir la création architecturale en tant que contribution contemporaine au patrimoine culturel européen.
<https://rm.coe.int/168007a094>

Charte européenne de l'aménagement du territoire. Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Torremolinos, 20 mai 1983

L'objectif de la Charte de Torremolinos est de renforcer et de favoriser la coopération et l'échange d'informations dans le domaine de l'aménagement du territoire. Elle insiste sur la contribution des mesures d'aménagement du territoire à l'identité européenne à travers une meilleure organisation spatiale en Europe. Elle souligne que tous les citoyens européens devraient être habilités à participer aux mesures d'aménagement du territoire.
<https://rm.coe.int/6e-conference-europeenne-des-ministres-responsables-de-l-amenagement-d/168076dd9f>

Convention culturelle européenne.
Paris, 19 décembre 1954 (CoE)

La Convention culturelle européenne a servi de base à la notion de patrimoine culturel commun de l'Europe et établi les fondements d'une collaboration politico-culturelle dans l'Europe d'après-guerre. La convention vise à promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et à assurer l'appréciation des différentes cultures.
<http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168006458c>

Organisations

Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel.
Manuel. ICOMOS International, Paris, édition révisée, 2020

Ce document établit des principes de qualité pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel, avec un accent particulier sur le patrimoine bâti et les paysages culturels. Il a été élaboré par ICOMOS International au nom de la Commission européenne, dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.
<http://openarchive.icomos.org/id/eprint/2436/>

*Déclaration d'Innsbruck du CAE 2019 –
Pour un environnement bâti de qualité.*
Conseil des architectes d'Europe (CAE),
Innsbruck, 4 mai 2019

Le Conseil des architectes d'Europe (CAE) a présenté sa « Déclaration d'Innsbruck – Pour un environnement bâti de qualité » le 4 mai 2019 à Innsbruck (Autriche), à l'occasion de la conférence du CAE « Quels outils et politiques pour garantir la qualité de l'environnement bâti ? ». La déclaration ne cite pas celle de Davos, mais est proche du sujet couvert par la culture du bâti. Elle se prononce principalement sur des questions de l'environnement bâti dans une perspective architecturale, ce qui ne recouvre pas la notion holistique de la culture du bâti, qui inclut les espaces non bâtis, les espaces verts, les infrastructures, les rues et les places.
https://www.ace-cae.eu/fileadmin/New_Upload/15_EU_Project/Creative_Europe/Conference_Quality_2019/Inn_Stat_FR_FINAL.pdf

12 Bibliographie

- Agence européenne pour l'environnement (2019)
The European environment – state and outlook 2020. Knowledge for transition to a sustainable Europe.
<https://www.eea.europa.eu/soer/2020>
- Ahlfeld, G., Pietrostefani, E. (2019)
The Economic Effects of Density: A Synthesis. Londres.
- Ahlfeld, G. et al. (2017)
Game of Zones: The Political Economy of Conservation Areas. Economic Journal, 127.
- Ahlfeld, G. (2012)
The Economics of Density: Evidence from the Berlin Wall. Londres.
- Ahlfeld, G. (2012a)
Architekturökonomie. Présentation à l'Université de Zurich.
CUREMhorizonte. 5 septembre 2012
- Alexander, Ch. (1979)
Timeless Way of Building. Oxford University Press
- Allen, J. G., MacNaughton, P., Laurent, J. G. C. et al. (2015)
Green Buildings and Health. Curr Envir Health Rpt 2, 250–258 (2015).
- Amanjeet Singh, A., Syal, M., Grady, S. C., et Korkmaz, S. (2010)
Effects of Green Buildings on Employee Health and Productivity. Am J Public Health. Septembre 2010; 100(9) : 1665–1668
- Angélil, M., Christiaanse, K., Lampugnani, V. M., Schmid, Ch. (Kretz, S., Kueng, L. éd.) (2016)
Urbane Qualitäten. Ein Handbuch am Beispiel der Metropolitanregion Zürich. Zurich.
- Appleton, J. (1975)
The Experience of Landscape. New York.
- Baumberger, C., Brun, G. (2013)
Identität, Charakter und Stil von Bauwerken. Architekturphilosophie. Grundlagentexte. Mentis (KunstPhilosophie, vol. 10). Münster.
- Bouche-Florin, L.-É. (2019)
Charter of Participatory Democracy: A Call for Action Towards a Balanced Democratic System. Built Environment, vol. 45, no 1, avril 2019, p. 112–129.
- Building Better, Building Beautiful Commission (2020)
Living with beauty. Promoting health, well-being and sustainable growth. Rapport de la commission Building Better, Building Beautiful, janvier 2020.
- CAE (Conseil des architectes d'Europe) (2019)
Déclaration d'Innsbruck – Pour un environnement bâti de qualité, 4 mai 2019, Innsbruck (Autriche). Conférence du CAE « Quels outils et politiques pour garantir la qualité de l'environnement bâti ? ». https://www.ace-cae.eu/fileadmin/New_Upload/15_EU_Project/Creative_Europe/Conference_Quality_2019/Inn_Stat_FR_FINAL.pdf
- Caliskan, O., Mashhoodi, B. (2017)
Urban Coherence: A Morphological Definition. Urban Morphology janvier 2017, 21(2), p. 123–141.
- Caminada, G. A. (2004)
Für eine starke Peripherie der Schweiz. Neun Thesen zur Gestaltung der Kulturlandschaft. werk, bauen + wohnen 91, 2004, no. 10, p. 18–23.
- Carlson, A., Lintott, S. (éd.) (2008)
Nature, Aesthetics, and Environmentalism. From Beauty to Duty. New York, Columbia University Press.
- Carmona, M. (2019)
Place Value & the Ladder of Quality. Place Alliance Report.
- Carmona, M. (2019a)
Place value: place quality and its impact on health, social, economic and environmental outcomes. Journal of Urban Design, 24:1, p. 1–48.
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13574809.2018.1472523>
- Carmona, M. (2019b)
Urban design governance and place value. Conférence «Getting the measure of Baukultur – pour un espace de vie de qualité», présentation. Genève
- Carmona, M. (2017)
The formal and informal tools of design governance, Journal of Urban Design, 22:1, p. 1–36.
- Carmona, M. (2006)
The value handbook. Commission for Architecture and the Built Environment. Londres.
- Cassatella, C., Peano, A. (éd.) (2011)
Landscape Indicators. Assessing and Monitoring Landscape Quality.
- Cattacin, S., Gamba, F. (2019)
The necessity of a difference-oriented urban planning practice. Conférence «Getting the measure of Baukultur – pour un espace de vie de qualité», présentation écrite. Genève.
- Cattacin, S. (2011)
Urbane Vielfalt und Innovation. Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) (éd.) *Von der Deklaration zur Umsetzung – Schutz und Förderung der kulturellen Vielfalt in der Schweiz.* Berne, ASSH, p. 42–52.
- Cedeno-Laurent, J. G., Williams, A., MacNaughton, P. et al. (2018)
Building Evidence for Health: Green Buildings, Current Science, and Future Challenges. Annual Review of Public Health 2018. 39:291–308.
- CEM (The College of Estate Management) (2010)
Sustaining Cultural Identity and a Sense of Place – New wine in old bottles or old wine in new bottles? https://www.ucem.ac.uk/wp-content/uploads/2016/01/sustaining_cultural_identity.pdf
- Chancellerie fédérale (Autriche) (2017)
Austrian Federal Guidelines for Building Culture and Stimulus Program. Adopté par le Conseil autrichien des ministres le 22 août. Vienne.
- Chatterjee, A., Vartanian, O. (2014)
Neuroaesthetics. Trends in Cognitive Sciences, juillet 2014, vol. 18, no 7.
- Cheng, A., Kruger, L., Daniels, S. (2003)
“Place” as an integrating concept in natural resource politics: Propositions for a social science research agenda. Society & Natural Resources: An International Journal, 16(2), p. 87–104.
- Coburn, A., Vartanian, O., Chatterjee, A. (2017)
Buildings, Beauty, and the Brain: A Neuroscience of Architectural Experience. Journal of Cognitive Neuroscience. Mai 11, 2017, p. 1–11.
- Conejos, S., Langston, C., Smith, J. (2011)
Improving the implementation of adaptive reuse strategies for historic buildings. Exposé de conférence, juin 2011.
- Conseil de l'Europe (2018)
Stratégie 21, résumé de l'atelier «Participation des citoyens au patrimoine. Répercussions sur les zones urbaines défavorisées». <https://rm.coe.int/participation-des-citoyens-au-patrimoine-repercussions-sur-les-zones-u/168093ad16>
- Conseil de l'Europe (2017)
Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle (Stratégie de Namur), 2017.
- Conseil de l'Europe (2009)
Heritage and beyond. Strasbourg Cedex.

- Conseil de l'Europe (2005)
Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro, 2005). Faro, 27 octobre 2005.
<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>
- Conseil de l'Europe (2003)
Recommandation Rec(2003)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion d'un tourisme attaché à la mise en valeur du patrimoine culturel dans les perspectives du développement durable.
<https://rm.coe.int/16805e114d>
- Conseil de l'Europe (2000)
Convention sur le paysage, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie).
<https://www.coe.int/fr/web/landscape>
- Conseil européen des urbanistes (ECTP-CEU) (2016)
Charte européenne de la démocratie participative liée aux processus d'aménagement du territoire. Février 2016. <http://www.ectp-ceu.eu/images/stories/PDF-docs/Charte%20sur%20la%20Democratie%20Participative%20Francais.pdf>
- Conseil européen des urbanistes (ECTP-CEU) (2013)
La Charte de l'urbanisme européen. Barcelone 2013.
- Conseil fédéral suisse (2020)
Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti. Berne 2020.
- Cresswell, T. (2014)
Place: A history. Oxford.
- Crosby, P. (1979)
Quality is free: The Art of Making Quality Certain.
- Cullon, T. G. (1961)
Townscape.
- Déclaration de Davos 2018 et Document de contexte*
adoptés à Davos, 20–22 janvier 2018, lors d'une rencontre informelle des Ministres de la Culture. <https://davosdeclaration2018.ch/programme/>
- Deutscher Städtetag (2014)
Planungs- und Baukultur in der integrierten Stadtentwicklung. Positionspapier. Berlin.
- Dutton, R. (2014)
The built housing environment, wellbeing, and older people. Wellbeing and the environment. Vol. 2, p. 335–373. West Sussex.
- Eco, U. (2004)
The history of Beauty.
- Ellard, C. (2019)
Places to Love. Conférence «Getting the measure of Baukultur – pour un espace de vie de qualité», présentation écrite. Genève. Voir aussi <http://colinellard.com/writings/>
- Ellard, C., Montgomery, C. (2013)
Testing, Testing! A psychological study on city spaces and how they affect our bodies and minds. Projet urbain du BMW Guggenheim Lab.
- Foster, S., Giles-Corti, B. (2008)
The built environment, neighborhood crime and constrained physical activity: An exploration of inconsistent findings. Prev. Med. 2008, 47, 241–251.
- Ghafari, A. (2016)
Sustainable urban form: multifunctionality and adaptation: redefining urban spaces as multifunctional shared areas. Université de Strasbourg (soumis comme thèse).
- Gilbert, E., Galea, S. (2014)
Urban neighborhoods and mental health across the life course. Wellbeing and the environment (vol. 2, p. 23–51). West Sussex.
- Gokce, D., Chen, F. (2018)
Sense of place in the changing process of house form: Case studies from Ankara, Turkey. Environment and Planning B: Urban Analytics and City Science 45 (4), p. 772–796, juillet 2018.
- Gokce, D., Chen, F. (2016)
Does the typological process help to build a sense of place? Urban Morphology 20(1), p. 66–69.
- Grêt-Regamey, A., Neuenschwander N., Wissen Hayek U. et al. (2012)
Landschaftsqualität in Agglomerationen – Etude ciblée du Programme national de recherche 54. Zurich.
- Griffero, T., Tedeschi, M. (éd.) (2019)
Atmosphere and Aesthetics. A Plural Perspective. Londres.
- Hall, J. (2019)
Measuring Human Development. Conférence «Getting the measure of Baukultur – pour un espace de vie de qualité», présentation écrite. Genève. Voir aussi Human Development Reports : <http://hdr.undp.org/en/content/ion-hall>
- Hassler, U. (2011)
Towards a Sustainable Development of the Built Environment. Edité par Uta Hassler. Zurich.
- Hedayati Marzbali, M., Safizadeh, M., Tilaki, M. J. M., Abdullah, A. (2021)
Does Facilitating Human-Place Bonds Alleviate the Negative Effects of Incivilities on Health? Sustainability 2021, 13, 1894.
- Hedblom, M., Hedenäs, H., Blicharska, M., Adler, S. et al. (2019)
Landscape perception: linking physical monitoring data to perceived landscape properties. Publié en ligne le 23 mai 2019, p. 179–192.
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01426397.2019.1611751>
- Herold, S. (2018)
Nicht, weil wir es für schön halten. Zur Rolle des Schönen in der Denkmalpflege. Bielefeld (soumis comme thèse, Technische Universität Berlin, 2016).
- Herzog, A. (2020)
Ausgepufft. In: Hochparterre 5, 2020. Zurich, p. 33.
- Hunziker, M. (2010) *Die Bedeutungen der Landschaft für den Menschen: objektive Eigenschaft der Landschaft oder individuelle Wahrnehmung des Menschen?* Forum für Wissen, p. 33–41.
- Hunziker, M., Buchecker, M., Hartig, T. (2007)
Space and Place – Two Aspects of the Human-landscape Relationship.
- ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) (2020)
Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel. Édition révisée. Paris.
- ICOMOS (2020a)
Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel : Principales recommandations et critères de sélection. Paris.
- ICOMOS (2008)
Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu. Adoptée à Québec, Canada, 4 octobre 2008.
https://www.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf
- Illies, C. (éd.) (2019)
Bauen mit Sinn. Schritte zu einer Philosophie der Architektur. Wiesbaden.
- Incentive (2015)
The value of the built heritage. Realdania, mars 2015.
- IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform report on Biodiversity and Ecosystem Services) (2019)
Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services. Bonn.
- Ipsos MORI (2010)
People and places: Public attitudes to beauty. Sur mandat de la Commission for Architecture and the Built Environment. Novembre 2010 : <https://www.designcouncil.org.uk/sites/default/files/asset/document/people-and-places.pdf>

- IRP (Panel international des ressources) (2019)
Perspectives des ressources mondiales.
<https://www.resourcepanel.org/fr/reports/global-resources-outlook>
- Jacobs, J. (1961)
The death and life of great American cities. Random House, New York.
- Jorgensen, B. S., Stedman, R. C. (2001)
Sense of place as an attitude. Lakeshore owners' attitudes toward their properties. Journal of environmental Psychology, 21, p. 233–248.
- Kyle, J. B. (2007)
Sense of place and new urbanism: Towards a holistic understanding of place and form. Thèse de doctorat. Virginia Polytechnic Institute and State University, Virginia.
- Loch, S. (2011)
Das adaptive Habitat: Typologie und Bedeutungswandel flexibler Wohnmodelle. Thèse.
- Low, S. M., Altman, I. (1992)
Place attachment: A conceptual inquiry. Human Behavior & Environment: Advances in Theory & Research, 12, p. 1–12.
- Löw, M. (2018)
Vom Raum aus die Stadt denken. Grundlagen einer raumtheoretischen Stadtsoziologie. Bielefeld.
- Löw, M. (2010)
Soziologie der Stadt. Francfort-sur-le-Main.
- Löw, M. (2001)
Raumsoziologie. Francfort-sur-le-Main.
- Lynch, K. (1962)
Site planning. MIT Press, Cambridge.
- Lynch, K. (1960)
The Image of the City. MIT Press, Cambridge.
- Mader, E., Mang-Bohn, J. (2019)
50 + 1 Architektonische Gewissensfragen beantwortet von Dr. Martin Düchs. Munich/Hambourg.
- Manzo, L. C., Devine-Wright, P. (éd.) (2021)
Place Attachment: Advances in Theory, Methods and Research. 2^{ème} éd., New York, 2021 (à l'impression).
- Markelj, J., Kitek Kuzman, M., Zbasnik-Senegacnik, M. (2013)
A review of building sustainability assessment methods. Janvier 2013.
- Maslow, A. (1943)
A theory of human motivation. Psychological Review. 50 (4), p. 370–396.
- Masterson, V. A., Enqvist, J. P., Stedman, R. C. et al. (2019)
Sense of place in social-ecological systems: from theory to empirics. Sustain Sci 14, p. 555–564. <https://doi.org/10.1007/s11625-019-00695-8>
- Max Planck Institute for Empirical Aesthetics (2019)
Research Report 2017/18. Francfort-sur-le-Main
- Ministère fédéral de l'environnement (Allemagne), Institut fédéral de la recherche sur le bâtiment (BBSR) (2017)
Urbane Freiräume – Qualifizierung, Rückgewinnung und Sicherung urbaner Frei- und Grünräume. Rapport final (septembre 2017).
Forschungsprogramm Allgemeine Ressortforschung: https://www.hcu-hamburg.de/fileadmin/documents/Professoren_et_Mitarbeiter/Projektentwicklung_-_management/Forschung/rapport_final_Urbane-Freiraeume_final_01-11-17_web.pdf
- Mitchell, N., Leitão, L., Migon, P. et Denyer, S. (2013)
Study on the Application of Criterion (vii): Considering superlative natural phenomena and exceptional natural beauty within the World Heritage Convention. Gland, Suisse : IUCN.
- Mustière, S., Moulin, B. (2013)
What is spatial context in cartographic generalisation?
- Nagel, R. (2020)
Baukultur Report 2020/21. Bundesstiftung Baukultur, Berlin, édition anglaise.
- Nagel, R. (2018)
Baukultur Report 2018/19. Bundesstiftung Baukultur, Berlin, édition anglaise.
- Nagel, R. (2016)
Baukultur Report 2016/17. Bundesstiftung Baukultur, Berlin, édition anglaise.
- Nagel, R. (2015)
Baukultur Report 2014/15. Bundesstiftung Baukultur, Berlin, édition anglaise.
- Nagel, R. (2014)
Baukulturbarometer. Gebaute Lebensräume der Zukunft – Fokus Stadt 2014/15. Volume d'accompagnement du rapport sur la culture du bâti [Baukulturbericht]. Bundesstiftung Baukultur, Berlin.
- Nations Unies (2019)
Révision 2018 des perspectives d'urbanisation mondiale. New York, 2019.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2020)
Comment va la vie ? 2020 – Mesurer le bien-être.
<http://www.oecd.org/fr/statistiques/comment-va-la-vie-23089695.htm>
- OCDE (2019)
Mesurer la distance par rapport aux cibles ODD. Rapport, mai 2019.
<https://www.oecd.org/fr/sdd/measuring-distance-to-the-sdgs-targets.htm>
- OCDE (2014)
Comment va la vie dans votre région ? Mesurer le bien-être régional et local pour les politiques publiques, OCDE Publishing, Paris
<https://www.oecd.org/fr/regional/comment-va-la-vie-dans-votre-region-9789264223981-fr.htm>
- OCDE (2013)
Lignes directrices de l'OCDE sur la mesure du bien-être subjectif (2013). OCDE Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264191655-en>
- Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP) (éd.) (2013)
Nouvelles approches pour relever la qualité du paysage. Rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS). Berne.
- Payne, S., Potter, R., Cain, R. (2014)
Linking the physical design for health-care environments to wellbeing indicators. Wellbeing and the environment (vol. 2, p. 391–419). West Sussex.
- Pallasmaa, J. (2014)
Space, place and atmosphere. Emotion and peripheral perception in architectural experience. Lebenswelt 4.1, 2014.
- Petzet, M., Hellmeyer, F. (2012)
Reduce, Reuse, Recycle. Ressource Architecture. Stuttgart 2012.
- Prevention Institute (2015)
Community Safety by Design: Preventing Violence through Land Use. Oakland: Prevention Institute.
- Proshansky, H. M., Fabian, A., K., Kaminoff, R. (1983)
Place Identity: Physical world socialization of the self. Journal of Environmental Psychology, 1983.
- Raymond, C. M., Brown, G., Weber, D. (2010)
The Measurement of Place Attachment: Personal, Community, and Environmental Connections. Journal of Environmental Psychology, décembre 2010.
- Reich, K. (2012)
Inklusion und Bildungsgerechtigkeit. Weinheim Bâle 2012.

- Rönn, M. (2012)
Quality in Architecture – learning from history, practice and competition. Architecture as Human Interface 2012. 4^{ème} colloque de recherche architecturale en Finlande – 4^{ème} conférence internationale sur les concours d'architecture.
- Rönn, M. (2011)
Quality in Architecture – A Disputed Concept. Considering Research: Reflecting Upon Current Themes in Architectural Research by Architectural Research Centers Consortium. Conférence de printemps.
- Salingaros, N. A. (2000)
Complexity and urban coherence. Journal of Urban Design 5, p. 291–316.
- Schütze, T., Willkomm, W. (2000)
Planungskriterien für nutzungsvariable Gebäude. Fachhochschule Hamburg. Hambourg 2000.
- Scruton, R. (2011)
Beauty. A Very Short Introduction. New York.
- Seamon, D. (2021)
Sense of Place. Entrée d'encyclopédie 2021, projet pré-impression à publier comme entrée de 3000 mots dans l'International Encyclopedia of Geography: People, the Earth, Environment, and Technology, Douglas Richardson (éd.). New York, 2021.
- Semken, S., Butler Freeman, C. (2008)
Sense of place in the practice and assessment of place-based science teaching. Science Education, novembre 2008.
- Shamai, S. (1991)
Sense of place: An empirical measurement. Geoforum 22, p. 347–358.
- Shamai, S., Ilatov, Z. (2005)
Measuring Sense of Place: Methodological Aspects. Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie, décembre 2005.
- Stokols, D., Shumaker S. A. (1981)
People in places: A transactional view of settings. Harvey J (éd.) Cognition, Social Behaviour and the Environment. New Jersey.
- Sulzer, J., Desax, M., Comité de direction du PNR 65 (éd.) (2015)
Le devenir urbain de l'agglomération. En quête d'une nouvelle qualité urbaine. Zurich.
- Tsan-Kok, T., Van Kempen, R., Raco, M., Bolt, G. (2013)
Towards Hyper-Diversified European Cities: a critical literature. Université d'Utrecht, Faculté des Géosciences, Utrecht.
- Tudor, Ch. (2014)
An approach to Landscape Character Assessment. Natural England, 2014.
- Tulumello, S. (2015)
From "spaces of fear" to "fearscapes": Mapping for re-framing theories about the spatialization of fear in urban space. Space and Culture, 18(3), p. 257–272.
- UK Green Building Council (2016)
Health and wellbeing in homes. Juillet 2016.
- UN Environment (2019)
Perspectives de l'environnement mondial 6. <https://www.unenvironment.org/global-environment-outlook>
- UN Habitat (2016)
Safer Cities in the New Urban Agenda: Reviewing the State of Safety in World Cities, Towards Transformative approach on Safer Cities in the Implementation of the New Urban Agenda. Voir aussi les recherches afférentes : <https://unhabitat.org/knowledge/research-and-publications>
- UN Habitat (2012)
Gender Issue Guide: Urban Planning and Design. Nairobi. [Gender Responsive Urban Planning and Design.pdf](https://unhabitat.org/gender-responsive-urban-planning-and-design) (unhabitat.org)
- UNESCO (2019a)
Culture | 2030 Indicateurs. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.
http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/publication_culture_2020_indicators_fr.pdf
- UNESCO (2019b)
Orientations devant guider la mise en œuvre du patrimoine mondial. Paris, WHC 19/01, 10 juillet 2019.
<https://whc.unesco.org/fr/orientations/>
- Union européenne (2014)
Conclusions du Conseil sur la gouvernance participative du patrimoine culturel. 2014/C 463/01.
[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52014XG1223\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52014XG1223(01)&from=EN)
- Wehrli-Schindler, B., Comité de direction du PNR 65 (éd.) (2015)
La qualité urbaine pour la ville et sa périphérie. Un guide visant à renforcer le développement territorial durable. Zurich.
- Wolf, K. L. (2010)
Green Cities & Good Health. Disponible sous https://depts.washington.edu/hhw/b/Thm_Place.html
- Zelinka, A., Dean, B. (2001)
SafeScape: Creating Safer, More Livable Communities Through Planning and Design. Chicago 2001.

Huit critères pour une culture du bâti de qualité –
la recette complète



Huit critères pour une culture du bâti de qualité



Formulaire d'évaluation



Déclaration de Davos (PDF)



Déclaration de Davos (site web)



Impressum

L'équipe éditoriale du Système Davos de qualité
était composée des experts suivants :

Lars Amréus, Suède

Luc-Émile Bouche-Florin, France

Giuliana De Francesco, Italie

Uwe Koch, Allemagne/Europa Nostra

Reiner Nagel, Allemagne

Vit Rezac, République tchèque

Bénédicte Selfslagh, Belgique ;

Špela Spanžel, Slovénie

Alexandra Warr, Royaume-Uni

Marie-Laure Lavenir, ICOMOS

Claudia Schwalfenberg, SIA

Lorenz Bräker, UIA

Oliver Martin (président), Nina Mekacher,

Christina Haas et Brigitte Müller, Office fédéral
de la culture, OFC (Suisse).

Le Système a été revu au cours d'une consultation internationale (19 octobre–20 novembre 2020) impliquant des parties prenantes et des spécialistes de la culture du bâti ainsi que la communauté de la Déclaration de Davos ; il a été mis largement en consultation auprès des organisations et administrations professionnelles d'Europe. Parallèlement, le Système Davos de qualité a été testé dans de véritables études de cas portant sur différents types de lieux dans divers pays et son applicabilité a été évaluée. Les retours obtenus de la Communauté internationale de Davos ont contribué efficacement à son amélioration et à sa finalisation.

Editeur

Office fédéral suisse de la culture OFC

Conception graphique

Heyday, Berne

Traduction

Jacques Lasserre

Lecture d'épreuves

Service de traduction de l'OFC

© Office fédéral suisse de la culture OFC, Berne,
2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

